

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du
30 septembre 2024**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

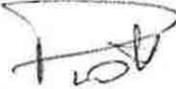
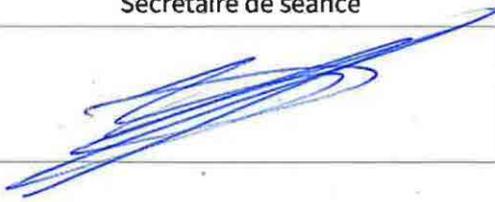
**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Voeux

Interventions

Seules figurent les interventions écrites remises au service de l'Assemblée

Signatures après adoption par le conseil municipal	
M. le Maire Eric PIOLLE Président de séance	M. l'Adjoint délégué Antoine BACK Secrétaire de séance
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trente septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du vingt quatre septembre .

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 10H05 à 20H49
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 10H05 à 20H49
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 10H05 à 20H49
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 10H05 à 11H24
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 10H05 à 12H08 puis de 14H30 à 15H34
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 10H05 à 12H49
Mme Katia BACHER donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ de 10H05 à 14H08
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 10H05 à 20H49
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 14H50 à 20H49
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 18H30 à 20H49
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 19H00 à 20H49
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 19H30 à 20H49
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 19H45 à 20H49

Absents excusés :

Mme Khadija EZZAROUALI de 13H36 à 17H08 et de 17H53 à 18H52 (Délibérations n°4, n°5, n°7 à n°30, et n°109), Mme Christine GARNIER de 13H36 à 14H14 (Délibérations n°4), Mme Maude WADELEC de 15H46 à 16H12, Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 17H50 à 20H49.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Antoine BACK ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Question orale du Conseil Citoyen Indépendant du Secteur 3

(Conseil municipal du lundi 30 septembre 2024)



CONSEIL CITOYEN INDÉPENDANT - SECTEUR 3
Eaux-Claires | Rondeau | Libération | Mistral | Lys Rouge | Abry | Sidi-Brahim

Monsieur le Maire, La démocratie citoyenne « en Secteurs », dans Grenoble, est en souffrance ; vous n'ignorez pas que 2 des 6 Secteurs institués par la Collectivité ne sont plus représentés au C.A. de l'ACCIG. Par contre, vous ignorez sans doute que : Interrogée pour proposer des sujets d'Atelier Ville en 2024 : L'ACCIG s'est vue refuser l'atelier que nous dénommons « **Urbanisme de proximité** ». L'urbanisme n'est pas de la compétence de la Ville et est Communautaire !

En tant que « citoyen », **cette compétence, certes déléguée, est celle qui éclaire le plus complètement à la fois l'avenir et notre quotidien.** Notre quotidien, Monsieur le Maire, ne se découpe ni en compétences, ni ne se réduit à l'emboîtement des institutions qui font la vie de nos territoires. **La ville à nos yeux et dans notre vécu forme un tout !**

Revenons au Secteur 3 : Monsieur le Maire : voici plus d'une année (15 mois) que nous vous avons saisi, et parallèlement tout un ensemble d'institutions concernées, **d'un projet de « Pôle de Vie Anatole France »**. Ceci, en décrivant une démarche innovante, pour promouvoir **et y intégrer ce que jusqu'alors nous - vous tous - appelions les Commerces de Mistral. Anatole France, en attractivité potentielle c'est le « centre-sud » de notre territoire.** En octobre 2023, Mr Thierry CHASTAGNER nous a apporté le soutien de la Ville et vous nous l'avez confirmé en Conseil Municipal le 13 Novembre 2023, **mais depuis RIEN NE BOUGE.**

La question pourrait se limiter à POURQUOI ? Mais c'est moins simple, car **deux dimensions s'additionnent** : La Politique de la ville, c'est l'Etat qui décide et la Métropole qui opère ; Commerces et Marché-Forain, qui se voudraient complémentaires, c'est la compétence Métropolitaine et celle de la Ville qui doivent s'harmoniser. **Nos propositions, de part et d'autre, sont en rupture totale avec les pratiques habituelles : sans impulsion politique forte, comment piloter une approche innovante qui vise à mettre de « l'en-commun » à tous les étages ?** Ce n'est pas tout : « **le pôle de vie** », ce sont des synergies à impulser et soutenir entre les composantes du site Anatole France. Or, même lorsqu'elles sont municipales : école, Plateau-bibliothèque, gymnase et MDH ; elles-mêmes à côté du Collège, d'un Institut de Santé, d'un Lycée et GRETA de Grenoble, **elles restent ici côte-à-côte en tuyaux d'orgue** ; sans chef d'orchestre apparent, ni organiste. Nous proposons d'innover ici en matière **de médiation et de gestion pour pacifier l'espace public** et que l'association des futurs commerçants, préconisée par le CCI3, trouve localement un interlocuteur fédérant les partenaires du site.

Le CCI 3, en définissant une stratégie « Pôle de Vie Anatole France », pour y inclure les commerces, agit ainsi **au plus près du quotidien des usagers** de son territoire. Les Secteurs dans Grenoble, le nôtre à l'échelle de 25 000 habitants, sont également **une bonne échelle pour être en prospective** : 2025 sera le centenaire de presque toutes les décisions municipales - au temps de Paul Mistral- qui ont déterminé, en Secteur 3, le cadre de vie d'aujourd'hui.

Après une année perdue **Accepteriez-vous, Mr le Maire, de présider une réunion sur site pour désembourber le projet de Pôle de Vie Anatole France ; accepteriez-vous, en 2025 véritable centenaire, d'accompagner le CCI3 (Elus et Services),** pour donner du contenu à l'**Axe Lesdiguières du PLUi**, où il figure comme espace stratégique métropolitain,

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Réponse de M. le Maire à la Question Orale du Conseil Citoyen Indépendant du secteur 3 - Pôle de Vie Anatole France

Monsieur,

Je vous remercie pour votre question. Celle-ci fait suite à une question précédemment posée ici il y a près d'un an sur plusieurs sujets dont le devenir du pôle de vie Anatole France que vous abordez aujourd'hui.

Vous m'avez d'ailleurs récemment écrit sur ce sujet et une réponse vous a été formulée la semaine dernière.

Je vais être très clair : nous partageons le même objectif : nous voulons faire vivre, faire mieux vivre, ce pôle de vie, cette place de village qui est à la jonction du quartier Mistral et du quartier des Eaux Claires.

C'est pour nous la polarité la plus intéressante du secteur 3 en termes d'animation, en termes de vie collective. En attendant demain le pôle Lesdiguières sur lequel nous travaillons sur le temps long autour du stade.

Je ne partage pas, ça ne vous étonnera pas, votre affirmation qu'il ne se passe rien. Ce n'est pas parce que ça ne se passe pas aussi vite que vous le souhaiteriez, qu'il ne se passe rien. Les services de la ville et de la métropole, les bailleurs travaillent ardemment sur le sujet.

La ville vous le savez va ouvrir dans quelques semaines un nouveau pôle de vie autour de la bibliothèque que nous devrions d'ailleurs renommer un peu plus loin dans ce Conseil, si le Conseil Municipal en décide, renommée du nom de Chantal Mauduit.

C'est un signal très fort que nous adressons en implantant ici, sur cette place récemment renommée également, un équipement public de cette envergure, à la fois sportif et culturel, qui va apporter de la vie, de la continuité, proposer aussi une offre importante. Un signal fort avec une présence renforcée du service public pour faire vivre cette place de village, ce pôle de vie comme vous l'appellez.

Autre projet très important, nous avons priorisé dans nos réalisations d'espace public la rénovation complète des axes Rhin et Danube et Anatole France, ces deux axes qui se croisent place des Mosaïques.

Des travaux de grande ampleur sont en cours, avec une rénovation des matériaux, des arbres plantés, des places de stationnement qui permettent d'infiltrer les eaux sur la nappe et ne plus avoir l'évacuation sur les eaux usées ; deux pistes cyclables sécurisées, pour se rendre dans le quartier depuis le cours Libération et à terme Catane et la Presqu'île via Rhin et Danube. Sur la première phase en cours, on parle d'un projet à 10M€ TTC. Pour vous donner une idée de l'échelle, 10M€ c'est à peu de choses près cœur de Ville/cœur de Métropole, les travaux qui ont été faits en centre-ville entre 2017 et 2019. Vous en mesurez l'importance, c'est MAJEUR en termes d'investissement public.

Sur les commerces et l'animation, les choses sont également travaillées.

Comme vous le soulignez, il y a plusieurs acteurs sur le sujet. L' élu en charge du secteur 3 est bien votre interlocuteur unique comme le sont côté services, la direction territoriale du secteur 3. Charge à cet élu et au service de faire le lien avec la métropole et son service commerce, et également avec les bailleurs.

La réponse conjointe ville-métropole qui vous a été faite la semaine dernière témoigne bien de ce lien ville-métropole. Nous travaillons ensemble. Je le dis ici devant Barbara Schuman, élue municipale mais qui est également élue Conseillère déléguée en charge du commerce à la métropole. Nous avançons ici pleinement mobilisés sur un sujet qui est complexe mais sur lequel nous avançons avec détermination.

Nous sommes en lien également avec les bailleurs sur la question des cellules vacantes. La Métropole a lancé une étude « flash » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour affiner la zone de chalandise afin que le type de commerce soit réfléchi pour voir ce qui serait le plus facilement implantable sur ce secteur.

Cela permettra de faciliter les recherches de preneurs par les bailleurs qui sont propriétaires des cellules. Je sais que les bailleurs sont mobilisés, Grenoble Habitat notamment avec qui nous avons échangé récemment. Je sais aussi la complexité ; pour m'être moi-même personnellement occupé de l'ancien Lidl qui a été fermé de longues années et sur lequel nous avons travaillé de façon longue, assidue, déterminée avec à

la fois les propriétaires, les différents services de l'État, Ville et Métropole. Je mesure et vous le savez, la difficulté de telles tâches, mais nous avançons avec détermination.

Cette démarche pro-active de toutes et tous sur ce sujet, c'est celle que nous mettons en œuvre. Le commerce ça ne se décrète pas mais nous allons réussir, je n'en doute pas, nous faisons tout pour cela.

Une réunion vous a été proposée par Thierry Chastagner et Barbara Schuman, pour faire le point à la fin de l'année, partager la situation, les enjeux, les complexités et mutualiser les réflexions. Cela me semble être le bon ordre des choses. Quant à moi, je présiderai un point d'étape avec toutes les parties prenantes lors du premier semestre 2025. Cela répondra peut-être à votre proposition que vous faisiez dans votre question orale.

En ce qui concerne le RER métropolitain, je vous invite à saisir le syndicat des mobilités qui vous donnera une première intention, les premières actualités sur le sujet mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il me semble, sur cette proposition d'avoir un arrêt du RER du futur SERM (Service Express Métropolitain), je ne pense pas qu'à ce stade le rajout d'une station non prévue dans le projet initial ait une chance d'aboutir ni ne soit très adapté ou pertinent pour le projet que nous portons depuis de nombreuses années puisque sur ce sujet, Grenoble a été précurseur sous la houlette de Yann MONGABURU, ancien président du syndicat des mobilités, avait réussi à réunir toutes les parties prenantes, toutes les composantes politiques du Conseil Régional au Conseil Départemental, des acteurs, des collectivités et inter-communalités locales pour défendre un seul et même projet qui nous a permis dès 2019 d'être rentré dans les projets d'infrastructures nationaux dans le rapport du COI, le Conseil des infrastructures de 2019, ce qui nous a permis d'être dans les 10 premiers mis en avant. Même si vous le savez, les moyens mobilisés par le gouvernement ne semblent pas aujourd'hui ; n'en déplaise à l'ancien Premier Ministre, Gabriel Attal, venu nous expliquer l'année dernière qu'il y aurait dès 2025 un RER métropolitain dans le Grésivaudan tous les 1/4 d'heure.

L'infrastructure évidemment ne passe pas juste par des paroles et nous savons bien que tout cela est plutôt un projet de moyen terme maintenant et que les 6 années que nous venons de passer depuis la mobilisation du territoire sur ce sujet ont été plus 6 années de perdues que 6 années d'avancées.

Par contre, je vous invite à vous mobiliser comme nous nous mobilisons pour la prolongation du tram E ; pour qu'elle soit le plus rapidement possible prolongée jusqu'au stade Lesdiguières.

Je rappelle que dans ce qui a été voté en 2020, dans le Plan de Déplacement Urbain, le prolongement devait être réalisé fin 2023 or les travaux n'ont pas encore commencé ! Je crois que cela demande une mobilisation afin que cela s'articule avec l'aménagement qui est prévu notamment au clurbains, sportifs, économiques. Il sera important que cette prolongation soit faite.

J'espère que cela répond à vos interrogations.

Je vous remercie encore de cette question orale.

Conseil municipal du lundi 30 septembre 2024

Question orale du groupe Nouveau Regard portée par Delphine Bense

A Grenoble en matière de violence et d'insécurité, les années passent et se ressemblent, malheureusement...

2024 ne fait pas exception au tableau avec un bilan désastreux alors même que l'année est loin d'être terminée. Notre ville se retrouve encore et toujours sous les projecteurs de la presse régionale et nationale : le 21 septembre Libération rappelait " Plus d'une vingtaine de fusillades ont eu lieu depuis janvier dans l'agglomération grenobloise, sur fond de trafic de drogue." Le DL en listait 24 en date du 22 septembre dont plus de la moitié a eu lieu cet été avec 5 morts, plusieurs blessés très graves et de nombreux blessés légers.

Monsieur le maire, vous avez déclaré sur BFM à la suite du meurtre de Lilian Dejean, agent municipal atteint de deux balles alors qu'il tentait d'empêcher la fuite d'un chauffard ayant percuté une voiture et commis un délit routier, que vous n'aviez toujours pas changé d'avis sur la question de l'armement de la police municipale ou du déploiement de caméras de vidéoprotection.

Je vous cite " Je pense que notre sécurité ne peut pas se faire au détriment de notre liberté. Je pense que nous devons utiliser des outils qui sont à notre disposition mais que le premier outil est un outil humain".

Vous êtes élu depuis plus de 10 ans et la situation n'a cessé de se détériorer. Trouvez-vous normal que les Grenoblois ne puissent vivre paisiblement au quotidien, que les visiteurs puissent profiter de la ville sans risquer de se faire agresser ?

Quelle évaluation de votre méthode pour lutter contre cette insécurité qui ne cesse de grandir faites-vous aujourd'hui ? Est-ce que les 100 postes de policiers municipaux que vous avez annoncés pendant votre campagne de 2020 sont tous pourvus ? Quelles actions, notamment en matière de prévention, avez-vous menées et pour quels résultats ? Et quelles actions concrètes allez-vous mettre en place d'ici la fin de votre mandat pour que Grenoble cesse d'être une ville de triste réputation sécuritaire ?

Car certaines de vos initiatives sont pour le moins malheureuses et considérées à juste titre comme de la provocation par de nombreux habitants à l'instar de la pièce "Les copains d'en bas" de la compagnie Artiflette en début d'année sur laquelle vous avez eu la bonne idée d'ajouter un bandeau mentionnant " Comment vivre au quotidien à proximité d'un point de deal ? » de manière apparemment totalement assumée puisqu'Olivier Bertrand, conseiller municipal, a indiqué sur France Bleu lors de cet épisode : *"Nous, on dit que ces points de deal qui sont là depuis des années vont rester."*

Madame la Conseillère municipale,

Je vous remercie pour votre question.

Je présidais dans cette salle ici même, mercredi dernier le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, et aux côtés du Procureur de la République, aux côtés du directeur de cabinet du Préfet, ou encore du directeur interdépartemental de la police nationale, des bailleurs, de tous nos partenaires parce que les enjeux de sécurité qui sont importants dans notre ville et surtout sur ce haut du spectre comme le dit régulièrement le directeur de la Police, nous ne sommes pas distinctifs pour tout ce qui est la violence et l'incivilité de bas de spectre c'est vraiment cette partie de haut de spectre et fusillades dans l'agglomération cet été en ont encore été un témoignage tragique. Nous agissons là en coopération avec l'ensemble des acteurs. C'est important parce que par exemple, seule la Police nationale peut enquêter, faire des gardes à vue, a des capacités d'intervention... Je rappelle même que seule la Police nationale peut faire des contrôles d'identité. La Police municipale agit, dans le cadre de la loi, dans le cadre des missions que nous leur confions, des arrêtés que nous prenons sur notamment la sécurité routière, les incivilités, les grands événements, les tensions dans l'espace public, les tapages nocturnes, les commerces etc. Un travail qui est essentiel et pour lequel elle est connue et reconnue et globalement, notre coopération avec la Police nationale qui passe d'ailleurs par une convention de coopération fonctionne très bien au quotidien.

Nous continuons ce travail partenarial dans tous les quartiers de Grenoble, nous continuons par de fréquents CLSPD de secteur qui permettent à une échelle territoriale de travailler sur des situations particulières, mais aussi avec des groupements locaux de traitement de la délinquance comme celui que nous avons actuellement à Hoche et que nous avons eu dans les années précédentes sur l'Alma. Ces GLTD se font sous la direction et la responsabilité du Procureur. Nous agissons aussi avec la MILDECA et

effectivement nous avons agit sur Saint-Bruno, nous avons fait un gros travail avec la mission intergouvernementale de lutte contre les addictions. Nous savons aussi nous réunir sur des situations qui aussi parfois sont très complexes notamment sur les chantiers, notamment j'en parlais avec de nombreux entrepreneurs d'un peu partout en France lors du Congrès de l'Union Sociale de l'Habitat où l'ensemble de la chaine de la construction était présente. La question des rackets que subissent certains chantiers est une question qui monte un peu partout en France et qui est préoccupante et qui a vu un travail de coopération spécifique sur Grenoble et sur l'agglomération ces derniers mois.

Donc oui, nous agissons pour la sécurité des Grenobloises et des Grenoblois, c'est bien normal.

Nous n'avons pas encore atteint l'objectif cible de 100 policiers municipaux, même si les effectifs ont quand même monté notamment en journée de 14% ces trois dernières années, donc il y a une hausse que nous continuons de porter.

Notre police municipale est armée, je le rappelle, de pistolets à impulsion électrique et équipée de différents outils qui permettent d'agir et de remplir ces missions. Je ne vois pas le lien et l'articulation que vous avez fait entre l'armement de la Police Municipale qui est un outil de légitime défense et que nous regardons avec une fonction d'employeur et les atteintes à la liberté. Cette connexion me semble totalement dénuée de réalité et fait état de deux propos totalement séparés mais je vous laisse à vos raccourcis.

Notre Police municipale est aussi épaulée par les ASVP, qui sont des agents sur la voie publique, notre brigade espace public avec des effectifs qui augmentent de 50 % entre 2021 et 2023. Désormais à 37 agents, les efforts de recrutement sont toujours en train de se poursuivre.

Sur les caméras, Grenoble possède 118 caméras sur l'espace public. Il y en a des milliers évidemment dans les transports en communs et dans les espaces fermés. Mais les caméras dans l'espace public ce n'est pas une religion à laquelle on croit. Il y a des

objets pour lesquels c'est efficace, dans les espaces fermés nous l'avons dit, dans le contrôle des plaques d'immatriculations. Et d'ailleurs, nous faisons partie et je fais partie d'un collectif d'élus locaux qui demandent depuis maintenant 2018, de pouvoir bénéficier de déploiement de caméras de vidéo surveillance pour le contrôle des plaques et notamment dans le cadre des zones à faible émissions, il y aurait là un bénéfice direct pour la santé et une valeur ajoutée directe de la vidéo surveillance qui surveille ces plaques d'immatriculations.

Pour finir, ajoutons que la Ville de Grenoble a effectivement fait de l'humain sur ses territoires le pilier de sa politique. Ça veut dire aussi une volonté quotidienne des services de la Ville et des associations avec lesquelles nous travaillons d'occuper positivement l'espace public, de démarrer très en amont de la chaîne tout ce qui est fait en matière de prévention, y compris d'ailleurs avec tout ce qui est fait dans cette articulation entre éducation populaire et prévention puisque nous faisons aussi du travail dans ce domaine là qui est positif.

Je pointerai trois dispositifs :

– La médiation sociale dans l'espace public, en complémentarité des dispositifs des Correspondants de nuits ; nous avons vu que cela fonctionnait, nous avons vu avec les bailleurs, nous avons vu aussi à la piscine Jean Bron. Je rappelle que régulièrement en France des piscines publiques doivent fermer suite aux incivilités. Cela fait deux étés que ça se passe extrêmement bien à Jean Bron avec un record de fréquentation cette année dans le cadre de l'accès à la fraîcheur, à la vie sociale, c'est très important.

– La police de quartier, que nous avons mise en place au Village olympique qui permet d'avoir une police spécifique sur un quartier et donc de nouer des liens particuliers.

– Une stratégie de Prévention de la délinquance, qui se veut être une démarche transverse avec l'ensemble des services de la ville, qui s'adresse à la fois aux jeunes et aux personnes âgées, avec également les enjeux de « Grenoble la nuit », des violences

sexistes et sexuelles avec « Demandez Angela », des actions de sensibilisation dans les collèges.

Pour finir comme vous sur l'initiative entre guillemets, "malheureuse" dont vous faites mention. Sachez que cet évènement avait été pensé avec les habitants mobilisés contre l'emprise du trafic de drogue à Saint-Bruno et il avait été pensé avec la Mildeca. Certains ont préféré faire le buzz et faire des polémiques... Je vous glisserais comme conseil d'aller voir cette pièce de théâtre pour vous faire un avis personnel et avisé sur le travail de cette compagnie et les travaux que nous menons avec la Mildeca.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et du Centre

GO-SCDDC

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Question orale

Monsieur le Maire,

Permettez-moi de profiter de l'exercice de la question orale pour sortir des incantations des délibérations et ramener des problématiques que vous jugerez sans aucun doute très terre-à-terre mais qui sont le quotidien des grenoblois.

Je voudrais par exemple vous parler de la rue Duplex et du parc Condé, dans le quartier de l'Abbaye. Excédés par la dégradation de la qualité de vie dans leur quartier, excédés de ne pas trouver d'oreille attentive du côté de votre majorité municipale, les habitants n'ont eu d'autre choix que de nous interpeller.

Dans les espaces verts, qui ne sont au passage pas entretenus, c'est un festival de déchets en tout genre qui s'amoncellent. Ils ne sont pas ramassés.

Les logettes poubelles sont régulièrement pleines car pas assez souvent vidées. Les fameuses poubelles marrons censées nous faire faire un bond en avant pour le tri sélectif sont quasiment toutes inutilisées car elles dégagent vite une odeur épouvantable.

Forcément, dans de telles conditions, les rats sont omniprésents. Les pigeons aussi, qui dégradent les façades des immeubles et occupent par dizaines certains balcons.

Autour du parc, les riverains ont recensé une dizaine de voitures-épaves, certaines dans un état de dégradation très avancée avec des bris de verre tout autour, certaines signalées et pourtant toujours en place depuis des mois et des mois.

Les massifs, non entretenus, débordent sur le trottoir. La chaussée est donc impraticable pour les personnes à mobilité réduite et pour les poussettes

En l'absence d'élagage, les platanes du parc touchent désormais le toit et la façade de l'un des immeubles. Une locataire du dernier étage vit avec les branches jusque sur son balcon.

Le soir, particulièrement l'été, des bandes squattent régulièrement le parc, le jonchent de déchets et occasionnent des nuisances sonores jusque tard dans la nuit. Ils traversent y compris les pelouses en voiture pour se garer au plus près en l'absence de barrière qui les en empêchent.

À l'intérieur des immeubles gérés par ACTIS, présidé par un élu de votre famille politique avec qui vous siégez à la métropole, ce n'est pas mieux. Les habitants ont régulièrement des invasions de cafards, qui reviennent inlassablement.

Forcément dans ces conditions, de nombreux appartements sont vides et ne trouvent pas preneurs. Ceux qui voudraient potentiellement s'installer rebroussement vite chemin lorsqu'ils constatent l'état du quartier.

Je voudrais aussi parler ici du 50 Place des Géants, à propos duquel je vous ai déjà interpellé par courrier ainsi que votre collègue de groupe Président d'ACTIS, Monsieur Pierre Bejjaji.

Depuis plusieurs mois, les rez-de-chaussée sont occupés par des squatteurs dans des conditions d'hygiène plus que précaires, avec des appartements désormais en très mauvais état.

Certains d'entre eux se sont également installés au 2ème et au 6ème étage, où un appartement a même été transformé en un lieu de prostitution entièrement aménagé pour cette activité et très fréquenté.

ACTIS a été informé à plusieurs reprises mais rien ne se passe. Les locataires sont livrés à eux-mêmes. Nombre d'entre eux m'ont interpellé pour m'expliquer qu'ils sollicitent désespérément leur mutation, ne pouvant plus supporter cette situation.

Non loin de là, au 110 galerie de l'arlequin, une famille à la rue a été logée dans un appartement de "un toit pour tous". Mais cet appartement précédemment squatté servait de nourrice aux dealers. Cet été, ils ont tenté de récupérer la possession des lieux et sont allés jusqu'à courser le père de famille et tenter de le poignarder. Celui-ci doit désormais se cacher hors du quartier, squattant ailleurs par peur pour sa vie s'il revient dans l'appartement qui lui est dévolu.

Je voudrais enfin évoquer avec vous la rénovation du Village Olympique, où les travaux font tourner en bourrique de nombreux locataires d'autant plus excédés de recevoir votre communication sur ce "*chantier du siècle*" pendant ce temps.

Entre la durée du chantier qui s'éternise, les problèmes créés dans certains appartements par les travaux, et la difficulté à faire réparer ces problèmes en trouvant un interlocuteur, certains n'en peuvent plus. Bien sûr aucun élu n'est jamais venu prendre la mesure de leur quotidien.

La liste pourrait durer encore longtemps. Je ne reviens pas sur la situation du judo club de Teisseire, expulsés de leurs locaux par la délinquance qui occupe un salle municipale à côté sans que vous ne leviez le petit doigt, que nous avons évoqué précédemment dans ce conseil.

On touche avec ces quelques exemples à une multitude de problèmes à propos desquels nous n'avons de cesse de vous alerter dans ce conseil municipal et en dehors. Ils se cumulent et dégradent très fortement la qualité de vie à Grenoble.

Jusqu'ici, vous n'avez pas fait preuve d'intérêt pour ces questions, sans doute trop concrètes alors que votre esprit supérieur est occupé à se projeter vers l'avenir de la planète en 2080. Il s'agit pourtant des soucis du quotidien pour lesquels une municipalité doit apporter des réponses.

Aussi, pouvez-vous nous indiquer si vous comptez enfin prendre la mesure de ces sujets qui touchent directement les Grenoblois ? Et ce que vous comptez mettre en place pour les traiter afin de ramener un peu de douceur de vivre et de tranquillité aux habitants ?

Car au-delà de vos incantations sur le bouclier social, de vos mantras sur la rénovation urbaine, vous pourriez le constater si vous visitiez ces quartiers, Monsieur le Maire : derrière les rénovations de façades, la situation des Grenoblois ne s'améliore pas.

Je vous remercie.

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Réponse de M. le Maire à la question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Monsieur le conseiller Municipal,

Une fois n'est pas coutume, vous venez là attiser avec des propos tordus qui toujours se manifestent sous l'apparence du bon sens, du calme, de la bonne volonté, toujours là pour aider.

Nous sommes nous équipe municipale, agents, élus, qui sont tous les jours sur le terrain à travailler sur l'amélioration de la vie des gens, à régler des problèmes, dans les logements, les espaces publics, les bâtiments publics. Nous sommes présents lors des multiples réunions publiques, les tours de quartiers, les rencontres avec les habitant-es, les visites matinales avec les services techniques également.

Pendant que nous sommes à la tâche, vous êtes vous, toujours avec cette obsession de salir la ville de Grenoble pour des attaques politiciennes, et salir ses élue.s, objectif premier bien sûr ; mais s'il faut salir les agents avec c'est un dommage collatéral. Sur la toile, sur les réseaux sociaux, dans nos instances, à tenter en permanence de faire de la récupération politique de tout ce qui passe depuis la petite incivilité jusqu'au drame le plus grave, rien ne vous arrête.

Pendant que nous sommes là à oeuvrer sur le terrain vous êtes là, vous, à propager des mensonges, à tronquer les propos, à n'avoir aucune limite dans la démagogie. Tout ça tant que cela peut salir l'action municipale.

Aucune volonté d'améliorer les choses.

Contrairement à la petite musique que vous essayez d'instiller, nous sommes là, impliqués, au travail pendant que vous êtes, vous, déconnectés, obnubilés par votre volonté de nuire depuis plus de 20 ans de vos retours ratés dans la vie politique.

Vous ne cherchez pas à améliorer les choses.

La preuve, sur l'Arlequin, le 50 Arlequin : vous m'avez envoyé un courrier sur le sujet le 23 septembre. Quelques jours à peine, 3 jours avant que vous envoyez votre question orale.

3 jours ! Penser que les services municipaux et les agents d'Actis ont à peine reçu ce courrier du lundi matin qui se masquait derrière une apparente volonté d'aider, comme toujours, c'est toujours vos propos. 3 jours après vous mettez le sujet avec cette question orale sur la place publique. Quel respect de leur travail ? Quel respect pour le fond de ce que vous voulez porter, de ce que vous faites semblant de porter ?

Vous n'avez aucune volonté d'améliorer les choses.

Alors je n'ai pas l'habitude de faire des propositions, ni d'écouter vos conseils ; vous êtes pour moi le maire corrompu. Les pratiques d'antan finalement n'ont pas tellement changé. J'ai eu l'occasion de m'exprimer là dessus à plusieurs reprises. Mais si je devais vous faire une suggestion plutôt que de mettre tous les sujets sur la place publique et si vous voulez aider un tant soit peu, lorsque vous avez connaissance de problèmes dans notre ville, soyez citoyen simplement : orientez les gens vers le fil de la ville et vers notre nouvelle plateforme IZI-ICI, qui a de très bons retours ; j'essaie moi même et ça marche très bien ; les problèmes sont résolus rapidement par les services de la ville ou de la métropole.

Vous pouvez partager cette information, les indicateurs le montrent. Pour voir des débris disparaître ou un trou dans la chaussée rebouché, il est plus utile de les signaler aux services municipaux que de les publier sur les réseaux sociaux ! Si vous voulez aider, prenez au moins cette initiative.

Si les problèmes perdurent, parce que parfois les sujets sont complexes, ce n'est pas toujours facile ; vous pouvez alors nous poser des questions, directement aux adjoints en charge pour faire des signalements et nous y répondrons autant que faire se peut. Il existe aussi, je le rappelle, les dispositifs d'interpellation citoyenne pour les habitants, cela a permis de faire avancer bien des cas puisque de nombreux habitants s'en saisissent.

Plutôt que de publier des vidéos partout sur les réseaux sociaux, ça a encore été fait d'ailleurs après les incidents de tout à l'heure dans le hall de l'Hôtel de Ville ; plutôt que de vous couvrir de ridicule en publiant comme vous l'avez fait une vidéo sur la borne des halles Sainte-Claire où c'est n'importe quoi, le totem aurait été mis d'un côté plutôt que de l'autre. Quel irrespect pour le travail des agents.

Respectez, utilisez le travail, utilisez les circuits officiels, ça permettra peut être là de résoudre quelques points.

Dans un point global de contexte. Nous transformons la ville depuis maintenant 10 ans, avec une végétalisation des rues, avec de nouveaux arbres, le tri, la collecte des déchets alimentaires, les modes alternatifs à la voiture pour les déplacements, les modes actifs, les chantiers de rénovation des logements.

Nous ne sommes plus dans la ville du tout béton que vous avez connue, que vous avez participé à construire sans tri, avec des voitures omniprésentes, avec des produits phytosanitaires aspergés partout. Avec le nuage radioactif qui s'arrête aux portes de Grenoble. Tout cela c'était des solutions simplistes d'hier, c'était un discours simpliste d'hier, ce n'est plus celui d'aujourd'hui. Et tous vos effets mielleux ne changeront pas le fond et la démagogie dont vous faites preuve.

Sur les quelques éléments spécifiques que vous avez apporté ; sur le secteur 5 par exemple, rue Dupleix et Parc Condé, la situation est bien identifiée par nos services, et bien identifiée également par ceux d'Actis. Nous avons eu d'ailleurs plusieurs signalements courant septembre et ils sont en train d'être traités.

Des opérations sont prévues pour nettoyer, élaguer les espaces publics. Cela a été confirmé aux habitant-es en fin de semaine dernière. Une réflexion est engagée par les bailleurs notamment pour les logettes qui sont effectivement trop petites, les habitants l'ont signalé et les bailleurs en sont conscients. Des opérations de dératisation et de désinsectisation ont eu lieu et vont avoir lieu par le bailleur. La présence de pigeons est due à la présence de nourrisseurs. Ces nourrisseurs sont des individus, très peu nombreux, souvent âgés avec souvent des problématiques sociales qui s'accompagnent également. Des opérations de sensibilisation et d'aller vers sont prévues ici.

Concernant les Géants et l'Arlequin nous sommes également en lien avec Actis sur ces signalements que nous avons reçus. L'ensemble des services sont mobilisés, c'est d'ailleurs régulièrement un objet de discussion égalent dans d'autres cadres avec les services de l'État mais je remercie les agents d'Actis qui œuvrent sur ces sujets qui ne sont jamais simples mais qui travaillent clairement là-dessus.

Enfin sur le Village Olympique, la SDH est en train de rénover à la suite de discussions d'ailleurs nombreuses avec nous au Village Olympique. Et Actis, côté Arlequin, a lancé la rénovation du 60, du 90 et du 110. C'est le chantier du siècle, avec également les équipements publics, le gymnase, bientôt le Patio, et bien sûr le Parc Jean Verlhac. La

métropole s'occupe des espaces publics notamment l'avenue Marie Reynoard en ce moment, vous avez pu le voir.

Ces chantiers sont longs, ils sont nécessaires, ils s'articulent avec le projet GrandAlpe. Avec le plan écoles, c'est un projet important dans ce secteur, le plus important du mandat, et nous en sommes fiers.

Vous voyez que le travail continue, au collectif, au quotidien aussi. Et je renouvelle mon message : renvoyez les gens vers la plateforme IZI-ICI et arrêtez de salir Grenoble en publiant de partout vos vidéos polémiques.

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Question orale adressée au Maire de Grenoble
par l'intergroupe Groupe Socialistes et Apparentés – Gauche,
Démocratie, Écologie et Solidarité

Monsieur le Maire,

Quelques semaines seulement après la rentrée scolaire, nous souhaitons vous interroger sur l'organisation du périscolaire dans notre ville, si important pour les élèves, leurs parents et l'ensemble de la communauté éducative.

Comme vous le savez, en 2023, une interpellation citoyenne a été déposée par plusieurs centaines de parents d'élèves. Elle pointait les insuffisances du système périscolaire à Grenoble, notamment en termes de qualité et de fiabilité des services proposés.

Pour mémoire, je me permets de citer ici les termes de leur interpellation :

« Depuis maintenant plusieurs mois, les responsabilités et engagements de la Mairie ne sont plus assumés, laissant des enfants et parents grenoblois sans solution, laissant des professeurs des écoles sous pression.

Concrètement, ce sont des temps d'accueil, le matin ou le soir, qui ne sont plus assurés, laissant ainsi les parents et les enfants se débrouiller.

Concrètement, ce sont des temps d'accueil restauration qui ne sont plus assurés.

Concrètement, quand ces temps périscolaires sont maintenus, le faible nombre d'animateurs, déjà sous pression, ne leur permet pas d'assurer un travail qualitatif.

Nos enfants ne peuvent subir plus longtemps cette situation. Ils ont droit à un accueil, un accueil de qualité, permettant un véritable complément et prolongement du service public national de l'éducation. »

Suite à cette interpellation, un atelier citoyen s'est tenu en 2024. Chacun s'en rappelle : il nous a présenté, ici-même, en mai dernier, 11 préconisations concrètes pour améliorer le fonctionnement et la qualité du service. En ce qui nous concerne, nous souscrivons aux alertes et préconisations du rapport qui nous a été présenté, qui sont pleines de bon sens et parfaitement légitimes.

Vous vous étiez alors engagé à y répondre publiquement, en Conseil municipal, via une délibération mise en débat au mois de novembre.

Première question : pouvez-vous nous confirmer que cet engagement sera tenu et que vous répondrez bel et bien aux préconisations de l'atelier citoyen lors du prochain Conseil municipal ?

Par ailleurs, et sans attendre nos débats du mois prochain qui auront une portée prospective, nous souhaitons revenir sur le bilan des dernières années et sur les modalités d'organisation de cette rentrée 2024.

Le Conseil municipal du 15 mai 2023 a modifié la tarification du périscolaire, mettant fin aux gratuités qui préexistaient et instaurant la tarification au QF pour toutes les activités. Cela a induit un surcoût non négligeable pour certaines familles, notamment celles qui ne sont pas

inscrites à la pause méridienne et qui ne peuvent donc pas bénéficier des effets du fameux « bouclier social et climatique ».

L'année scolaire 2023-2024 étant désormais close, pouvez-vous nous faire un bilan de la mise en œuvre de cette nouvelle tarification ? Nous souhaitons notamment connaître l'évolution par rapport à l'année précédente de la fréquentation des activités périscolaires sur chacun des 3 temps (accueil du matin, pause méridienne, périscolaire du soir) en fonction du QF.

J'en viens, pour finir, à cette rentrée 2024.

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de postes d'animateurs / animatrices périscolaires dans les écoles ouverts et le nombre de postes pourvus à ce jour ?

Pouvez-vous nous indiquer si votre engagement d'1 ATSEM par classe est tenu en cette rentrée ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements sur ce sujet fondamental pour de nombreuses familles grenobloises.

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Réponse de M. le Maire à la question orale de l'intergroupe Groupe Socialistes et Apparentés – Gauche, Démocratie, Écologie et Solidarité

Merci beaucoup, effectivement c'est une question d'actualité sur un sujet important en ce mois de rentrée scolaire.

Sur l'atelier citoyen, effectivement le travail sur les préconisations est en cours. Elue.s et services ont d'ailleurs poursuivi les échanges avec les parents mobilisés. Des réponses seront bien apportées au conseil municipal de novembre, comme nous y étions engagés, une partie sera au printemps 2025, parce que certaines préconisations demandent un temps de travail plus long et nécessiteront une analyse plus fine mais nous avons bien dans les tuyaux une délibération au mois de novembre pour cela.

Je tiens à préciser d'ailleurs que pour l'année scolaire dernière, malgré les difficultés de recrutement, à Grenoble comme partout en France, de nombreuses activités périscolaires de qualité ont été tenues ; on ne peut pas laisser dire que tiens comme il y a des difficultés de recrutement, il y a eu des fermetures et rien ne se passe ; non, il se passe plein de choses de fort réjouissant dans le périscolaire : le sport avec nos ETAPS , activités culturelles et artistiques, ouverture sur l'environnement et le monde, éveil à la lecture, grands jeux de socialisation, éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'information sur les religions, la lutte contre le racisme ; tout à l'heure Maud Wadelec en parlait, cela fait l'objet d'ateliers également en prériscolaire, il se passe beaucoup de choses en plus évidemment de l'atelier de l'accompagnement des leçons.

Dans le cadre du bouclier social et climatique, nous avons effectivement modifié la tarification pour accentuer sa progressivité. 20% des familles paient le tarif minimum dont celui du temps méridien qui est à 0,75€ et plus de la moitié paient moins de 2€ pour les 2h15 de temps périscolaires. Ce sont des chiffres qui montrent quand même le succès et la pertinence de cette tarification sociale et de cette tarification progressive.

Sur la question des fréquentations des temps périscolaires suite à la modification de la tarification, on peut l'évaluer en comparant l'automne 2022 et l'automne 2023, comme ça

il y a l'évolution sur les inscriptions, c'est pas forcément le plus pertinent à regarder, les inscriptions c'est stable, en légère hausse le matin de 4 points, c'est plus que léger ça passe de 34 % à 38 % c'est beaucoup quand même. A midi une légère baisse de 87 à 85% et le soir on est à 69%.

Mais encore une fois il s'agit des inscriptions et non pas de la fréquentation ; il me semble plus important de regarder la fréquentation. Sur le taux de fréquentation, qui reflète donc la réalité des enfants qui sont présents : le taux de fréquentation augmente encore sur la pause méridienne. Il est passé de 79% à 81% en deux ans. Je ne sais pas si c'est une bonne chose ou pas, on peut dire que c'est une bonne chose parce que l'alimentation que nous servons est de bonne qualité, est bio et locale. Il y a un accompagnement périscolaire ; j'y assiste d'ailleurs régulièrement, c'est toujours réjouissant de voir l'engagement des animateurs, des DIRALP également le travail qui est fait en connexion avec les agents de la restauration scolaire. Tout ça fait des beaux collectifs, de chouettes choses pour les enfants. Est ce que c'est une bonne chose ou pas, je ne sais pas parce qu'avoir autant, il y a une vingtaine d'années c'était à peu près 30% des enfants qui fréquentaient la cantine maintenant c'est 81%. On peut se demander aussi ce que ça fait en termes de charges pour les enfants et de temps collectif. Ça fait des enfants qui vivent, maintenant quasiment tous les enfants scolarisés à Grenoble vivent des temps collectifs extrêmement longs à l'école beaucoup plus que nous pouvons le faire nous dans nos vies d'actifs. Evidemment ça peut interroger mais toujours est-il que ça montre au moins que ça répond, un, à une demande sociale ; deux, que c'est sans doute aussi le fruit de la qualité de ce qui est fait par la municipalité et tous ses agents. Pour ce côté là c'est plutôt réjouissant.

Ca veut dire pour cette année en pratique, l'année dernière on était à 8 200 repas alors que, vous le savez les naissances ont plongé en France depuis 2014, et pour Grenoble c'est 400 élèves de moins. Le nombre de repas se maintient alors que le nombre d'élèves, lui, baisse significativement et va continuer à baisser : vous voyez la chute de la natalité en France. Grenoble n'y sera pas étranger j'imagine et on peut penser que les enfants en primaire vont voir leur nombre continuer de baisser fortement.

Nous avons changé de logiciel également pour nous permettre de faire un suivi plus fin des évolutions, ça nous permettra plus de finesse sur les évolutions et plus de finesse pour faire évoluer nos dispositifs.

Et vous demandez combien il y a d'agents, le besoin c'est 600 personnes par jour. C'est un vrai enjeu, c'est colossal. Il y a un vrai enjeu de recrutement également en termes de volume horaire. Alors la Ville vous le savez a fait beaucoup d'efforts pour déprécariser ces métiers, faire de la pluriactivité aussi pour qu'ils soient plus attractifs. Ça a porté ses fruits, vraiment, dans la dynamique de professionnalisation. Cette année, est ce que c'est uniquement le fruit du travail je ne sais pas mais en tout cas on peut s'en réjouir parce que c'est aussi le fruit d'un gros boulot chaque année pour recruter pour les services de la direction éducation jeunesse mais toujours est-il que cette année c'est plutôt un bon début d'année puisque nous avons déjà couvert à la rentrée 95% des effectifs. Nous devrions connaître moins ou pas, pour l'instant je reste prudent de fermeture comme ce qu'il y a eu l'an passé. Ce qui est connu dans un grand nombre de villes en France. La rentrée à Grenoble et là c'est spécifique à Grenoble s'est beaucoup mieux passé en termes de recrutement avec ce taux de 95 % des effectifs déjà au complet en début d'année.

Sur les ATSEM, ça fait maintenant 3 ans que nous sommes à 1 ATSEM par classe, avec cet engagement de 100 %, je rappelle qu'il était de 83 % en 2014 quand nous sommes arrivés. Il est monté à 97 % en fin de mandat ; nous avons dépassé maintenant les 100 % puisque le pool de remplacement est lui aussi complet.

Voilà ce que je pouvais partager avec vous et merci pour cette question.



Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Question orale présentée par El Hasny Ben Redjeb
Conseiller Municipal de Grenoble
Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

Nous sommes tous favorables au développement de la pratique du vélo comme des différents modes doux de déplacements et pour la plupart nous sommes cyclistes à un moment ou à un autre.

Le développement de longue date du réseau des pistes cyclables à Grenoble et dans l'agglomération, et plus récemment des autoroutes à vélo, a répondu à cet objectif.

Parmi ces modes doux la marche à pied est de loin le plus écologique par son empreinte carbone quasi nulle et le plus bénéfique pour la santé.

Or aujourd'hui à Grenoble, les Grenoblois se sentent en insécurité lorsqu'ils marchent dans les rues piétonnes parce qu'ils craignent de se faire percuter par un vélo ou d'autres engins de déplacements personnels motorisés (EDPM) ,

Les plus fragiles d'abord comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite mais aussi nous tous qui sommes confrontés aux vélos et trottinettes roulant à toute allure sur les trottoirs ou dans les rues piétonnes,

Il n'est pas normal, lorsque l'on veut changer de direction et que l'on se trouve sur un trottoir ou dans une rue piétonne de devoir vérifier qu'une trottinette ou un vélo n'arrive pas à fond derrière vous.

Il n'est pas normal de devoir affronter un cycliste ou un conducteur de trottinette qui ne fait pas la différence entre une autoroute à vélo et le trottoir sur lequel vous marchez.

Vous entendez systématiquement ces remarques au quotidien comme lors de chaque AG d'Union de Quartier. Et invariablement vous répondez que vous agissez et que vous avez même verbalisé 80 cyclistes l'année passée.

Ce chiffre est chaque année le même mais en fait rien ne change

Vous n'essayez même pas de faire respecter le « Code de la rue » que vous avez collectivement adopté à la Métro en 2017.

Je cite quelques passages de ce code :

« Les piétons, mode de déplacement urbain par excellence sont les usagers les plus vulnérables, et doivent être respectés en toutes circonstances. »

« Dans les aires piétonnes ou zones de rencontre, je peux marcher en plein milieu de la chaussée et j'ai une priorité absolue, sur tous les véhicules. »

« Le piéton, usager le plus vulnérable, est prioritaire sur l'ensemble des autres usagers »

Et concernant les vélos :

« La circulation sur les trottoirs est interdite »

« La circulation dans les rues piétonnes est tolérée à l'allure du pas »

« dans les rues piétonnes les cyclistes doivent rouler à l'allure du pas et mettre le pied à terre en cas de forte affluence »

Il faudrait d'ailleurs actualiser ce « Code de la rue » en le complétant avec ce qui concerne les autres « engins de déplacements personnels motorisés » et en informant à nouveau sur l'ensemble des règles régissant l'usage des espaces publics.

J'ai moi-même effectué un relevé le samedi 18 septembre à 18h00 en me plaçant au croisement des rues de la République et Lafayette.

En 15 minutes, et donc à une heure de grande affluence des piétons, sont passées 59 vélos, 15 trottinettes et 10 scooters. Bien sur, aucun ne roulait au pas.

Maintenir cette pratique des cyclistes utilisant les aires piétonnes comme des pistes cyclables en y roulant à une allure soutenue ne peut pas continuer, notamment au regard de l'augmentation des flux vélos.

Rappelons qu'une aire piétonne est par définition du Code de la Route réservée aux piétons. Les autres usagers en véhicule (livreurs, automobilistes, cyclistes, ..) sont tolérés que dans la mesure où ils circulent au pas et qu'ils ont comme destination finale l'aire piétonne.

Mais la réglementation concernant la vitesse (les véhicules doivent rouler à l'allure du pas) est difficilement applicable et encore moins contrôlable.

Plusieurs villes d'importance comme Lille ou Agen ont pris la décision d'interdire les trottinettes et les vélos dans les rues piétonnes en raison de la multiplication des accidents impliquant des vélos et des trottinettes

Elles ont ainsi fait que la règle du Code de la Route soit tout simplement respectée, à savoir pour les vélos et les « engins de déplacements personnels motorisés » qu'ils circulent au pas, ce qui revient à mettre pied à terre et qu'ils ne traversent pas l'aire piétonne, ce qui revient souvent pour eux, justement, à ne pas rouler au pas mais plutôt à rouler souvent au-delà de 20 km/h.

Cette mesure d'interdiction de traversée du centre-ville n'entrave en rien la circulation des cyclistes car, soit ils sont arrivés à destination et peuvent laisser leur vélo à l'entrée de la zone dans un endroit aménagé, soit ils peuvent marcher quelques centaines de mètres avec leur vélo et poursuivre leur chemin sans que cela les retarde vraiment. Ils peuvent également contourner l'aire piétonne par les voies adjacentes si vraiment ils sont pressés.

Un arrêté pourrait rapidement être pris à Grenoble décrétant que

- Sur une plage horaire de 9h00 à 20h du lundi au samedi tous les cyclistes et utilisateurs de trottinettes mettent pied à terre dans les zones piétonnes et sur les trottoirs »

Un dispositif de signalisation rappelant cela à tous serait installé en entrée du périmètre.

Monsieur le Maire,

Nous vous remercions de nous indiquer de quelle manière vous allez enfin prendre en compte cette attente forte des Grenoblois et métropolitains de pouvoir marcher en sécurité dans les rues piétonnes et sur l'ensemble des trottoirs de Grenoble et si vous entendez maintenant agir en prenant un arrêté municipal imposant aux cyclistes et utilisateurs de trottinettes de mettre pied à terre dans les rues piétonnes et sur les trottoirs.

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Réponse de M. le Maire à la question orale du Groupe Avenir Ensemble en Confiance

Monsieur le Conseiller municipal,

Je vous remercie pour votre question orale sur un sujet qui nous préoccupe également toutes et tous. Vous en êtes évidemment bien conscients.

D'abord, je prends bonne note de votre soutien au développement de la pratique cyclable dans notre ville. Cela a été évoqué plusieurs fois dans le Conseil aujourd'hui, tout le monde soutient la pratique du vélo. Il faut s'en réjouir d'abord parce que c'était effectivement un des axes forts du projet de réaménagement de la ville ; nous sommes devenus maintenant depuis plusieurs années la Capitale Française du vélo en termes de pratique. Mais que nous regardons le travail encore à faire et je le mentionnais tout à l'heure : les villes du Nord de l'Europe sont à 1000 lieues de ce que nous pratiquons en termes de déplacements cyclistes et que donc de réduction de la circulation automobile, d'amélioration de la qualité de l'air. Nous avons là aussi des atouts, géographiques, politiques, associatifs et nous pouvons aller beaucoup plus loin que là où nous sommes aujourd'hui.

Quelques mots quand même en préalable pour dire que 5 accidents sur 6, soit 85 % des accidents sont liés à une automobile. Donc le danger en ville ça reste l'automobile.

Les accidents piétons/cyclistes répertoriés c'est en 2022, 1.3% des accidents sur la Métropole. Alors ça ne veut pas dire que tout est enregistré, les collisions avec les automobilistes ne sont pas toujours enregistrées non plus mais évidemment tout le monde peut être conscient que les collisions entre piétons et cyclistes ; leur taux d'enregistrement est plus faible parce que pour beaucoup quand il n'y a pas de conséquence physique ou que c'est de la bobologie, ce n'est pas forcément répertorié.

Ceci étant dit, gardons en tête que la première menace c'est l'automobile.

Nous partageons avec vous évidemment, l'objectif, que le constat des pratiques cyclables et des EDPM, des équipements de déplacement personnel motorisés, ce nom barbare pour dire gyropodes, trottinettes et autre génère une petite accidentologie mais génère aussi une insécurisation et une inquiétude pour les piétons. C'est stressant, c'est

désagréable et insupportable même de voir des gens faire n'importe quoi avec leurs équipements personnels. Que ce soit des vélos, des trottinettes ou autre.

Cette inquiétude elle touche en premier lieu les personnes les plus vulnérables. C'est le cas pour des parents qui sont avec leurs enfants, c'est le cas pour des personnes âgées, c'est le cas pour chacun d'entre nous quand nous sommes à pied : nous sommes en situation de fragilité potentielle. Si nous pensons que n'importe quel véhicule peut débouler tout près de nous à une vitesse qui est nettement plus importante que la nôtre.

Par contre évidemment je ne partage pas avec vous le constat sur nos actions.

Nous agissons dans le domaine résolument depuis 2014.

D'abord en développant des infrastructures sécurisées. Il faut voir d'où nous venons et les progrès qui ont été faits depuis 10 ans pour que les voitures, les cyclistes, les piétons aient chacun un "chez soi". Nous continuons à le faire, nous continuons à le faire main dans la main avec la Métropole sur Rhin et Danube, on en a parlé, sur Anatole France, sur Jeanne d'Arc, sur Berriat. Le Conseil Municipal d'aujourd'hui a été l'occasion d'aborder plusieurs de ces questions.

Nous continuons de travailler ça avec les citoyens. Ça a été l'objet d'ailleurs d'un atelier piéton cycle, un atelier citoyen sur la cohabitation piétons/cycles en 2019.

Nous avons été la première ville de France à réguler les vélos et trottinettes en libre service avec des places dédiées. Je salue l'initiative de M. MONGABURU. Nous avons d'abord essayé de repousser l'arrivée de ces véhicules en libre service le plus longtemps possible et c'est vrai que ça nous a permis de gagner deux années précieuses et nous avons été les premiers à les réguler grâce à l'appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé et cela a donné des résultats tels d'ailleurs que ce que nous avons mis en place à Grenoble a été copié partout en France et s'il existe maintenant des bridages de la vitesse pour ces véhicules c'est lié à ce que nous avons fait à Grenoble. S'il existe des places dédiées aussi pour stationner ces véhicules c'est lié à ce que nous avons fait à Grenoble donc on peut s'en réjouir d'avoir été précurseur ce qui permet de limiter on va dire les dégâts. Surtout que sur les trottinettes notamment ça permet de réguler la vitesse, alors que nous voyons débouler maintenant des trottinettes

et certains véhicules électriques qui sont débridés et qui roulent à des vitesses absolument stratosphériques et totalement interdite je le rappelle.

Toujours est-il que, sur les véhicules en libre service ça permet par exemple de réguler, de brider la vitesse dans les rues piétonnes, dans les parcs notamment.

Nous avons mis en place aussi une « Bike Police » à la Police municipale dédiée à la fois à protéger les cyclistes, notamment du stationnement gênant des véhicules sur les pistes cyclables mais aussi à sanctionner les cyclistes donc il y a ce travail de protection, de prévention, de verbalisation et c'est une centaine de verbalisations qui ont été conduites depuis le début de l'année sur les cyclistes et les EDPM : segways, trottinettes et autres moyens de locomotion modernes.

Plus récemment, cela ne vous a sans doute pas échappé, nous avons lancé un axe fort sur la formation avec l'école du vélo de Grenoble, formation au bon comportement. C'est piloté par le conseiller délégué Jamel WAZIZI ici présent. Ça marche très bien en termes de fréquentation à la fois des scolaires et de tout le monde puisque je rappelle que le vélo c'est accessible de 3 à 103 ans. Cette école est ouverte à tous les scolaires, que tout le monde soit formé d'ici le CM2 c'est l'objectif.

Elle concerne aussi les adultes, avec un doublement des inscriptions par rapport aux dispositifs qui préexistaient, c'est donc plutôt réjouissant.

Enfin, on fait aussi des opérations plus ciblées avec la Police municipale, on la fait notamment avec les livreurs à vélo qui ont été formés d'ailleurs ici plusieurs fois au sein de l'Hôtel de Ville ; pour les former aux questions de sécurité routière et au respect du Code de la route. Nous mettons un local à disposition des livreurs ; ça nous permettra aussi d'entretenir ce lien et d'amplifier ces actions de sensibilisation et de formation.

C'est un travail de fond, c'est un travail qui est long, mais nous mettons les moyens.

Que dire des propositions concrètes que vous faites. Faire un arrêté sur les trottoirs pour dire qu'il faut que les cyclistes doivent mettre pied à terre ça ne sert à rien, c'est la loi. Nous n'allons pas faire des arrêtés pour rappeler la loi. Je rappelle effectivement que les trottoirs sont interdits sauf pour les enfants de moins de 8 ans accompagnés, je crois qui ont le droit de circuler sur les trottoirs.

Sur la zone piétonne, notre priorité ces derniers mois c'est de protéger les piétons des voitures donc la zone piétonne vous avez vu que notre priorité c'est vraiment cela que

ce soit avec les bornes ou les verbalisations : plus de 500 verbalisations depuis le 15 août, c'est une grosse accélération, j'espère que cela portera totalement ses fruits. Nous voyons déjà que cela porte ses fruits comme d'ailleurs nous l'avions fait sur Alsace Lorraine ou sur les quais. Ces contrôles vont perdurer, c'est nécessaire pour protéger les piétons.

Cet hiver, nous allons effectivement augmenter la présence et les verbalisations sur les cyclistes qui ne respectent pas la loi, le Code de la route, à savoir le fait de devoir rouler au pas en zone piétonne.

Cela sera doublé d'une campagne de communication massive pour appeler tous les usagers du centre-ville à respecter les règles en zone piétonne, et donc les cyclistes à rouler moins vite, à rouler au pas.

Concernant un arrêté pied à terre en zone piétonne, ça a déjà été dit par Gilles NAMUR, nous n'y sommes pas opposés, c'est un axe de travail aujourd'hui. Nous voulons le faire par contre correctement notamment sur la base qui va être conduite cet hiver sur ce renforcement des règles en zone piétonne, ça nous permettra d'identifier s'il y a un point noir particulier où nous pourrions mettre en place un tel arrêté sur des jours et des horaires très précis. Cela sera je pense le fruit du travail pour la fin de l'hiver on peut penser. Cela nous permettra d'adapter nos moyens de contrôle aussi et de rendre plus aisé le contrôle.

Voilà ce que je pouvais dire sur la sécurité routière ; nous gardons en tête que la majorité des accidents restent (5 sur 6) provoqués par des automobilistes, ça reste le danger numéro et que nous agissons sur la circulation des vélos et autre équipements parce que ça génère une inquiétude, une insécurisation en plus d'un énervement bien légitime et que donc nous ne lâcherons pas sur ce point.

Merci beaucoup et voilà je crois qu'il termine notre conseil puisque nous avons fait les 4 questions ouvertes, je vous remercie de votre présence.

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 30 septembre 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le trente septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du vingt quatre septembre .

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - Mme Isabelle PETERS - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Amel ZENATI - Mme Charah BENTALEB

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 10H05 à 20H49
Mme Salima DJIDEL-BRUNAT donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 10H05 à 20H49
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 10H05 à 20H49
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 10H05 à 11H24
M. Hakim SABRI donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 10H05 à 12H08 puis de 14H30 à 15H34
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 10H05 à 12H49
Mme Katia BACHER donne pouvoir à M. Nicolas BERON-PEREZ de 10H05 à 14H08
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 10H05 à 20H49
Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 14H50 à 20H49
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 18H30 à 20H49
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 19H00 à 20H49
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 19H30 à 20H49
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 19H45 à 20H49

Absents excusés : Mme Khadija EZZAROUALI de 13H36 à 17H08 et de 17H53 à 18H52 (Délibérations n°4, n°5, n°7 à n°30, et n°109), Mme Christine GARNIER de 13H36 à 14H14 (Délibérations n°4), Mme Maude WADELEC de 15H46 à 16H12, Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 17H50 à 20H49.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Antoine BACK ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 10h05

M. BACK est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire informe le conseil municipal du changement de nom du groupe politique, Nouvel Air, Socialistes et Apparentés NASA devient le Groupe Socialistes et Apparentés.

M. le Maire informe le conseil municipal de la création d'un intergroupe, Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (GDES), Groupe Socialistes et Apparentés (GSA) composé de 8 élu-es : Mme CENATIEMPO, M. BOUZEGHOUB, M. PICOLLET, M. GENTIL, Mme ZENATI, Mme MASSON, M. SABRI, M. CLOUAIRE.

Une minute de silence est observée en hommage à M. Lilian DEJEAN, agent de la Ville de Grenoble, décédé le 8 septembre dans l'exercice de ses fonctions.

M. le Maire, rend hommage au nom du conseil municipal, à M. Christian de Battisti, adjoint au Maire de la Ville entre 1995 et 2001, récemment décédé.

M. le Maire adresse également une pensée aux populations ukrainienne, arménienne, libanaise, israélienne et palestinienne.

M. le Maire suspend la séance à 10h25, pour donner la parole à un représentant du Conseil Citoyen Indépendant du Secteur 3 afin qu'il présente une question orale portant sur la démocratie locale.

Reprise de la séance à 10h31 et réponse de M. le Maire à la question orale.

M. le Maire suspend la séance à 10h40 pour une présentation de l'atelier citoyen « sur l'eau » par sa représentante.

Reprise de la séance à 10h56.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1-(37148) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. PICOLLET, M. CARIGNON, M. BOUTAFA, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. le Maire, M. FRISTOT, Mme OLMOS

M. le Maire suspend la séance à 11h52, sur demande de Mme ZENATI.

Reprise de la séance à 12h05.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. le Maire, M. CONFESSON, M. ALLOTO, M. BEN REDJEB, M. CARIGNON

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ses délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(36221) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Démarche de transition numérique de la ville de Grenoble

Intervention(s) : M. MERIAUX, Mme BERANGER, M. BEN REDJEB, Mme BENSE, M. GENTIL, Mme CAPDEPON, Mme ZENATI, M. le Maire, M. BACK, Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter par la présente délibération, conformément à la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (loi REEN), une stratégie de numérique responsable, sobre et inclusif déployée autour des 6 axes suivants :

- 1. Renforcer la culture, les usages et les compétences numériques individuelles des habitants.es et des agent.es pour lutter contre la fracture numérique**
- 2. Inscrire le numérique dans la transition écologique, développer une pratique numérique sobre et responsable**
- 3. Asseoir la souveraineté et l'indépendance de Grenoble en développant le partage des données publiques et les logiciels libres**
- 4. Renforcer la confiance dans le numérique et développer la résilience de nos systèmes**
- 5. Mieux gérer la relation citoyenne, le numérique inclusif au service des habitant-es**
- 6. Accompagner la transition de l'organisation pour plus d'efficacité et de simplicité du service public**

- d'approuver le plan d'actions figurant en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 3-(37014) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Dénomination d'équipements publics.

Intervention(s) : M. CARROZ, Mme LHEUREUX, Mme BENSE, M. BEN REDJEB, Mme SPINI, Mme CENATIEMPO, Mme MASSON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

sous réserve de l'accord des familles et des ayants droit :

- **d'adopter la dénomination Anne-Marie LERME MINGAT dite « Mimi MINGAT pour la bibliothèque Abbaye-les-Bains ;**
- **d'adopter la dénomination LES MUNITIONNETTES pour la bibliothèque Alliance ;**
- **d'adopter la dénomination COLOMBINE pour la bibliothèque Arlequin ;**
- **d'adopter la dénomination Chantal MAUDUIT pour la bibliothèque Eaux-Clares Mistral;**
- **d'adopter la dénomination MAFALDA pour la bibliothèque Jardin de ville ;**
- **d'adopter la dénomination Gisèle HALIMI pour la bibliothèque Saint-Bruno ;**
- **d'adopter la dénomination Vivian MAIER pour la bibliothèque Teisseire Malherbe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4-(37020) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

Intervention(s) : Mme PETERS, M. BERTRAND, Mme CHALAS, Mme BOER, M. BEN REDJEB, M. BOUZEGHOUB, M. ALLOTO, Mme BENTALEB, M. CLOUAIRE, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme MASSON, M. CARIGNON, M. le Maire, M. NAMUR

M. le Maire suspend la séance à 15h46, sur demande de Mme CHALAS.
Reprise de la séance à 15h53.

Intervention(s) : M. CLOUAIRE, M. le Maire

Un premier amendement est déposé par Mme BENTALEB pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre, celui-ci est repoussé :

Pour : 11

Contre : 35 Grenoble en Commun + 3 Place Publique, Social Démocrate

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

Un deuxième amendement est proposé oralement par M. CLOUAIRE pour l'intergroupe Groupe Socialistes et Apparentés / Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité, celui-ci est repoussé :

Pour : 19

Contre : 35 Grenoble en Commun + 3 Place Publique, Social Démocrate

Un troisième amendement est proposé oralement par M. BEN REDJEB, pour le groupe Avenir Ensemble en Confiance, celui-ci est repoussé :

Pour : 11

Contre : 35 Grenoble en Commun + 3 Place Publique, Social Démocrate

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) ci-annexée ;**
- **d'approuver le montant à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 2 969 734 € correspondant à 738 357 € TTC de dépenses et 2 231 377 € HT de fonds de concours ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 38

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre+ 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés+ 2 Nouveau Regard+ 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 5-(37021) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Aménagement de la Chronovélo sur le secteur Berriat-Sémard-Vercors - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

Intervention(s) : Mme PETERS, M. BERTRAND, Mme CHALAS, Mme BOER, M. BEN REDJEB, M. BOUZEGHOUB, M. ALLOTO, Mme BENTALEB, M. CLOUAIRE, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme MASSON, M. CARIGNON, M. le Maire, M. NAMUR, Mme BENSE

Un amendement est présenté oralement par M.CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre celui-ci est repoussé:

Pour : 9

Contre : 35 Grenoble en Commun + 3 Place Publique, Social Démocrate +1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) ci-annexée ;

- d'approuver le montant total à engager pour la Ville de Grenoble à hauteur de 3 924 229,95 € correspondant à 457 520.45 € TTC de dépenses et à 3 466 709.50 € HT de fonds de concours ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Abstention(s) : 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés.

M. le Maire suspend la séance à 16h17 pour la pause repas.

Reprise de la séance à 16h58.

DELIBERATION N° 6-(37138) - FINANCES - SAIEM Grenoble Habitat - Autorisation donnée au représentant de la ville de Grenoble de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire et autorisation donnée au Maire de signer le Pacte d'actionnaires

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme BELAIR, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. SABRI

Un amendement est présenté oralement par M, FRISTOT pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider l'augmentation du capital social de la SAIEM Grenoble Habitat à réaliser par la Métropole, d'un montant d'un montant de 15 999 900 € au total, correspondant à 112 280 actions ;

- de préciser que la valeur de l'action retenue pour cette augmentation est de 142,50 €, soit 104,50 € de valeur nominale et 38 € de prime d'émission ;

- d'approuver le projet de Pacte d'actionnaires ci-annexé et autoriser le Maire à le finaliser et à le signer ;

- d'autoriser le représentant de la Ville siégeant à l'Assemblée générale extraordinaire de la SEM, à donner son accord sur les modalités de l'augmentation de capital, les modifications statutaires qui en découlent et sur le projet de Pacte d'actionnaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme TAVEL, Mme PETERS, Mme KRIEF, M. BACK, M. BERRON-PEREZ, M. HABFAST).

VOEU N° 109-(37454) - VOEU - Vœu demandant au Premier ministre de maintenir les dotations destinées aux collectivités

Intervention(s) : M. ALLOTO, Mme CHALAS, Mme PFISTER, M. CARIGNON

Un amendement est présenté oralement par Mme PFISTER pour le groupe Grenoble en Commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, le conseil municipal de Grenoble vous demande :

- de lancer une conférence sur les moyens financiers et les compétences des collectivités territoriales ;

- votre engagement formel à indexer sur l'inflation les dotations destinées aux collectivités afin d'assurer un service public local de qualité au service de toutes et tous ;

- de soutenir financièrement les collectivités et leurs Établissements Publics pour garantir des tarifs accessibles et des mesures de gratuité ciblée dans les transports publics ;
- de soutenir financièrement les collectivités pour mettre en place la gratuité intégrale à l'école ;
- d'augmenter les salaires par le passage du SMIC à 1600€ net et par la hausse de 10% du point d'indice des fonctionnaires en compensant intégralement ces hausses pour les collectivités territoriales et leurs Établissements Publics.

Vœu : adopté à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Ne prennent pas part au vote : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

_ - Vœu -Vœu portant demande de label « education populaire pour la culture » pour la MJC et le théâtre Prémol.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO, M. BEN REDJEB

Vœu : Repoussé

Pour : 10

Contre : 35 Grenoble en Commun +3 Place Publique Social Démocrate+ 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

Abstention(s) : 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité.

DELIBERATION N° 7-(36663) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux, ainsi que des avenants aux conventions de mise à disposition de locaux ci-joints, au bénéfice des associations CINÉMATHÈQUE, CREARC, ENFANZINE, ESPACE 600, SI LA DANSE, et MAISON DE L'IMAGE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(36662) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions et contributions volontaire en nature - Conventions et avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2024.

M. le Maire suspend la séance à 18h10, sur demande de Mme CENATIEMPO.
Reprise de la séance à 18h24.

Intervention(s) : M. ALLOTO, Mme CENATIEMPO, M. CLOUAIRE, M. CARIGNON, Mme LHEUREUX, Mme CHALAS, M. BOUZEGHOUB, M. le Maire.

Un amendement est proposé oralement par Mme CENATIEMPO pour l'intergroupe GSA/GDES, celui-ci est repoussé :

Pour : 21

Contre : 35

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le versement des subventions attribuées par la ville de Grenoble aux opérateurs culturels (annexe 1) intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal ;**
- **d'approuver les contributions volontaires en nature de la Ville aux opérateurs culturels (annexe 2) ;**
- **d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention et/ou d'un montant de contribution volontaire en nature supérieurs à 23 000 €, joints en annexes (annexes 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,12) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 1 Non-inscrite (Mme WADELEC)

DELIBERATION N° 9-(36664) - AFFAIRES CULTURELLES - Dotations du Grand prix de la ville de Grenoble du 47^e Festival du film court en plein air décerné par la Cinémathèque de Grenoble et du 52^e prix de l'Alpe 2024 décerné par l'association Société des écrivains dauphinois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le Grand prix de la ville de Grenoble du Festival du film court en plein air de Grenoble 2024 d'un montant de 2 300 € décerné par la Cinémathèque de Grenoble à Monsieur [REDACTED] ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le 52^e prix de l'Alpe 2024 d'un montant de 1 500 € décerné par la Société des écrivains dauphinois à Monsieur [REDACTED]

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10-(36986) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention de don avec Monsieur Michel CAMBON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le don de Monsieur Michel CAMBON tel que décrit ci-dessus, conformément à l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- d'approuver les termes de la convention de don entre la ville de Grenoble et Monsieur Michel CAMBON, jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 11-(36987) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de partenariat en matière de communication avec le journal Minizou dans le cadre de l'action culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le journal MINIZOU, en matière de communication au titre de l'action culturelle (annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(37013) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de mise à disposition de conservateurs-trices généraux-rales et de conservateurs-trices des bibliothèques par l'État à la ville de Grenoble 2025-2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition auprès de la Ville de quatre conservateurs-trices généraux-rales et conservateurs-trices d'État, par le ministère de la Culture et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe pour une durée de trois ans, soit au 1^{er} janvier 2025 et qui s'achèvera le 31 décembre 2027.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(37061) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Renonciation à un legs en faveur de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la renonciation au legs de la succession [REDACTED] et composé de quatre huiles sur toile ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(37059) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Conventions de mise à disposition gracieuse des espaces à l'association Soleil rouge et le Centre de Recherche et de Restauration des Musée de France (C2RMF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité de la disposition des espaces du Musée de Grenoble à l'association Soleil Rouge (annexe n°1) et au Centre de Recherche et de Restaurations des Musées de France C2RMF (annexe n°2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions de mise à disposition gracieuse, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(37062) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Contrat de mise à disposition d'œuvres d'art des collections du Musée National d'Art Moderne / Centre de Création Industrielle (MNAM/CCI) au Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le prêt des œuvres des collections du Musée National d'Art Moderne au Musée de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat correspondant, ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(37060) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Convention de partenariat en matière de communication avec l'association Interclub de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec l'Interclub de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(37058) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de prêt d'œuvres d'art de Pierre Buraglio au Musée de Grenoble dans le cadre de l'exposition dossier consacrée à Philippe de Champaigne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le prêt des œuvres provenant de la collection personnelle de Pierre Buraglio au Musée de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention correspondante, ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(36828) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement des conventions pluriannuelles de partenariat entre les associations Harmonie, Orféo Musiques du Monde et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Harmonie, pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027 (annexe n°1) ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Orféo Musiques du Monde, pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027 (annexe n°2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(36901) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre - Convention-cadre de partenariat entre la ville de Grenoble et les structures d'enseignement de pratiques artistiques avec une tarification conventionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le tarif conventionné de 12 € applicable aux structures d'enseignement de pratiques artistiques applicable ce à compter du 04 octobre 2024 ;**
- **d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat entre la ville de Grenoble et ces structures (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(36900) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre - Convention-cadre de partenariat dans le cadre de l'accueil d'un projet artistique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat pour l'accueil d'un projet artistique, présentée en annexe 1 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(37025) - AFFAIRES CULTURELLES - Marché de Noël 2024 – Convention d'Occupation du Domaine Public pour le Secours Populaire Français de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention d'occupation du domaine public liant l'association Secours Populaire Français de l'Isère à la ville de Grenoble (annexe 1).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(36452) - SPORT - Conventions et avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions de partenariats, d'objectifs et de moyens ainsi que ceux des avenants financiers avec les associations et fédération sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les avenants correspondants, annexés à la présente délibération (annexes 2, 3, 4 , 5, 6 et 7) ;**
- **de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(36948) - SPORT - Convention de mise à disposition du gymnase Olympique entre le Département de l'Isère, la ville de Grenoble et le collège Olympique pour la mise en place d'actions socio-sportives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du gymnase Olympique entre le Département de l'Isère, la ville de Grenoble et le collège Olympique pour la mise en place d'actions socio-sportives (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(36887) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations Jeunes et Athlétiques Villeneuve, Grenoble Boules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux avec l'association Jeunes et Athlétiques Villeneuve et Grenoble Boules 38 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(32103) - SPORT - Remise gracieuse de dette accordée à l'association Grenoble Tennis - Facture de fluides afférente au complexe de tennis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la remise gracieuse de 35 000 € à l'association Grenoble Tennis pour l'occupation du complexe de tennis situé 100 Avenue de la Mogne à Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(36957) - EDUCATION - Convention entre la Direction des services départementaux de l'éducation nationale et la ville de Grenoble portant sur les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en temps méridien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention type entre la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et la ville de Grenoble, relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(37004) - EDUCATION - Convention d'externalisation d'une classe de l'Institut Médico-Educatif (IME) Clé de sol au sein de l'école primaire Porte Saint-Laurent - Partenariat et mise à disposition d'une salle de classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'externalisation d'une classe au sein de l'école primaire Saint-Laurent (ci-annexée) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec les partenaires concernés.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(36881) - EDUCATION - Affectation des locaux sis 12 Rue du 140 ème R.I.A. 38100 Grenoble au patrimoine scolaire - convention constitutive d'une Unité d'Enseignement pour Elèves Polyhandicapés (UEEP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'affectation de ce bâtiment au patrimoine scolaire ;**
- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble, la direction académique de l'Isère, l'ARS et la Mutualité Française de l'Isère (annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(36969) - EDUCATION - Participation aux frais de scolarité des enfants non grenoblois scolarisés dans les écoles publiques de Grenoble pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les tarifs de participation aux frais de scolarité des élèves des communes extérieures inscrits dans les écoles publiques grenobloises ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint-e à signer les conventions avec les communes extérieures concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint-e à signer toutes les conventions de participation aux frais de scolarité des enfants qui résident à Grenoble et qui sont inscrits dans les écoles publiques des communes extérieures.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(36958) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour la mise à disposition du gymnase du collège Olympique pour héberger des activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère concernant la mise à disposition à titre onéreux pour un montant de 689,87€ du Gymnase du Collège Olympique pour des activités périscolaires (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(36839) - EDUCATION - Convention entre la ville de Grenoble et l'INJEP dans le cadre de l'appel à projet sur l'égalité filles/garçons.

Intervention(s) : Mme WADELEC, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et l'INJEP ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(36956) - EDUCATION - Conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre des programmes de réussite éducative grenoblois 2-16 ans et 15+ pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre du programme de réussite éducative 2-16 ans (annexe 1) et du programme de réussite éducative PRE 15+ (annexe 2) pour l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(36997) - JEUNESSE - Tarification des accueils concernant les actions éducatives en direction des adolescent-es et des jeunes dans les équipements municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la grille de tarification de l'accueil des jeunes et adolescent-es dans les équipements municipaux (annexe 1) ;
- d'approuver l'application de ces tarifs à partir du 19 octobre 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 34-(36985) - JEUNESSE - Attribution de bourses Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et Fonds Initiatives Jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses BAFA pour un montant total de 700 € aux deux personnes citées en annexe 1 ;

- d'autoriser l'attribution des bourses FIJ pour un montant total de 1 600€ aux deux personnes dont les noms et le descriptif de projet sont stipulés en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(37012) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention entre France Bleu Isère et la ville de Grenoble pour le Forum des associations et des sports 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre à intervenir entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère (annexe) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(36936) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Adhésion de la ville de Grenoble à l'association Jeunesse en plein air (JPA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'association Jeunesse en plein air pour un montant de 15 € au titre de l'année 2024 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document afférent à cette adhésion.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(36867) - EDUCATION POPULAIRE ET SOCIOCULTUREL - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, ressource, enfances et jeunesse et avenants aux conventions locaux des associations socioculturelles et jeunesse.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme BRETTON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les subventions proposées aux associations socioculturelles, ressources, enfance et jeunesse (annexe 1 et 2) ainsi que les termes des avenants aux conventions locaux avec les associations concernées (annexe 3) ;**
- **d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que ceux des avenants aux conventions de mise à dispositions de locaux (annexes 2 et 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants (annexes 2 et 3) ;**
- **de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(37099) - MEMOIRE - Convention de partenariat culturel entre la ville de Grenoble et la Bobine pour l'organisation du spectacle « 7/44 » à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat culturel avec la Bobine pour l'organisation du spectacle « 7/44 » à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(36788) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association 3aMIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "3aMIE" ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 40-(36973) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier n°1 à la convention d'objectif et de moyens en lien avec le dispositif de maîtrise d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la Ville entre l'association 3aMIE et la ville de Grenoble .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'association 3aMIE et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(37150) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant financier n°1 à la convention d'objectif et de moyens en lien avec le dispositif de maîtrise d'énergie dans le cadre du plan de sobriété énergétique de la ville entre l'association AMAL et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « AMAL » ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire ou sa-son représentant-e à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble en Commun (Mme CAPDEPON) + 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (Mme ZENATI).

DELIBERATION N° 42-(36624) - MONTAGNE - 26èmes Rencontres Ciné Montagne - Conventions de partenariats, contrats de droit de diffusion et grilles tarifaires - Convention de mise à disposition de l'Espace Culturel Navarre pour une "séance ciné montagne près de chez vous" .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la ville de Grenoble à verser des droits de diffusion aux réalisateurs et réalisatrices, aux producteurs et productrices des films sélectionnés ;**
- **d'approuver les modèles de contrats de cession de droits d'auteur ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant -e à signer lesdits contrats ;**
- **d'accepter que la ville de Grenoble puisse doter financièrement le film qui sera choisi par les spectateurs et spectatrices au travers du prix du public d'un montant de 2 000 € ;**
- **d'approuver les conventions de partenariat financier entre la Ville de Grenoble et la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes, Au Vieux Campeur, Petzl, Librairie Arthaud, Dauphiné Ski Alpinisme, Patagonia Europe, Grey Matter Technologies (Trail hoppers), Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM), Lagoped, Montagnes et Sciences, Allibert, Gignoux, Atmosph Air Katadyn France, Lynkx, Snowplak, Whympr, Golden Temple France ainsi que Grenoble Alpes Métropole et le Département de l'Isère ;**
- **d'approuver les conventions de partenariat non financier entre la Ville de Grenoble et Hôtel d'Angleterre, Camp to Camp, Fédération Française de Randonnée Pédestre, France Nature Environnement 38, Fonds d'Aide au Cinéma de Montagne, Gentiana, Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes, l'association projet Bob, Moutain Wilderness, Mountain riders, Greenpeace France, association Tri-haut, Solidarité Dauphinoise pour le Secours en Montagne, la Régie du téléphérique, la Recyclerie sportive, les Grimpeurs des Alpes, Alpine Mag, France Bleu Isère, Nivéales Médias Comalp, le groupe Dauphine Media et TéléGrenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions de partenariat financier et non financier ;**
- **d'approuver la convention de mise à disposition de l'Espace Culturel Navarre avec la commune de Champ-sur-Drac ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(36623) - MONTAGNE - 26èmes Rencontres Ciné Montagne - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une buvette-sandwicherie, de deux buvettes-restauration, et de six food-trucks et/ou food-bikes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de buvettes/restauration pendant les Rencontres Ciné Montagne du 07 au 11 novembre 2024 avec :

- **L'association Mix'Arts, représentée par Nicolas POIREL moyennant une redevance de 4 000 € HT – 4 800 € TTC ;**
- **Le syndicat du Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG), représenté par Laurent DESCHAMPS, moyennant une redevance de 4 000 € HT – 4 800 € TTC.**

- d'approuver la convention d'occupation et d'exploitation relative à des activités d'une buvette/sandwicherie pendant les Rencontres Ciné Montagne du 7 au 11 novembre 2023 avec :

- **La brasserie La Furieuse, représentée par Antoine MAULIN moyennant une redevance de 1 500 € HT – 1 800 € TTC.**

- d'approuver les conventions d'occupation et d'exploitation relatives à des activités de restauration extérieure pendant les Rencontres Ciné Montagne du 7 au 11 novembre 2023 avec :

- **L'entreprise BLACK RHINO, représentée par Emeric FREL moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **L'entreprise LES PIEDS DANS LE PLAT, représentée par Célia BONNAIRE moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**

- **La société LES PETITS BERGERS, représentée par Mathilde DOUCHEZ moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **L'entreprise MOMO MIA, représenté par Shriprem GURUNG moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC ;**
- **L'entreprise LABEL ROUSSE, représentée par Nathalie BERTONCELLO moyennant une redevance de 525 € HT – 630 € TTC ;**
- **L'entreprise BURGER FLIP (THE ROSTER), représentée par Anaïs SABERBRONN moyennant une redevance de 500 € HT – 600 € TTC.**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(36999) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de participation financière à l'étude patrimoniale sur la cité du Rabot/Bastille entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble

Intervention(s) : M. BEN REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution par Grenoble Alpes Métropole d'un fonds de concours à hauteur de 30 000 € à la Ville de Grenoble pour la réalisation de l'étude de diagnostic patrimonial sur la Cité du Rabot ;**
- d'approuver la convention ci-annexée entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble relative à l'octroi de ce financement ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 46

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, M. BELTRAN-LOPEZ, M. HABFAST, Mme MENNETRIER, M. MERIAUX, Mme CHALAS.

DELIBERATION N° 45-(37046) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert - Convention de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme mené par la Maison de l'architecture de l'Isère au bénéfice des élèves de l'école Anne Sylvestre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de sensibilisation à l'architecture pour l'année 2024-2025 au bénéfice des élèves de l'école Anne Sylvestre dans le cadre d'activités périscolaires entre la Maison de l'architecture de l'Isère, la SPL SAGES et la Ville de Grenoble ;**
- **d'approuver le versement par la Ville de Grenoble d'une contribution financière d'un montant de 5300 euros à la Maison de l'architecture de l'Isère ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention tripartite de financement.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(36915) - URBANISME AMENAGEMENT - Opération Lesdiguières : mandat de maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux de requalification transitoire des espaces publics d'accompagnement de l'opération immobilière ADOMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme des travaux et l'emprise concernés, tels que présentés en annexes ;**
- **d'approuver le mandat de maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser par la SPL Sages, au nom et pour le compte de la Ville de Grenoble, les travaux d'aménagement de l'espace public sis angle Avenue Albert Reynier/av Lesdiguières, sur une surface de 2 300 m² environ sur la partie sud-est de la parcelle cadastrée HL 52 ;**
- **d'approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération pour un montant global de 465 000 euros TTC et d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à l'exécution de la convention ;**
- **de valider la rémunération de la SPL SAGES pour un montant au forfait indexé de 42500 euros HT, indexés selon l'indice SYNTEC de base d'août 2024 et inclus dans le montant global ;**

- d'autoriser la SAGES à procéder à l'ensemble des études de sols, notamment les diagnostics de pollution si nécessaire ;
- de dire que la Ville de Grenoble procédera au remboursement sur la base des factures, des diagnostics de pollution qui sont à la charge du propriétaire du terrain ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement des espaces publics de l'opération, à signer tout document afférent à cette affaire, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BELAIR, Mme PANTEL, M. JUVEN.

DELIBERATION N° 47-(36934) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Abbaye - Cession par la Ville de Grenoble à la SAS Grenoble Abbaye - substituée à la société OGIC - d'emprises foncières dans le cadre de la réhabilitation de douze bâtiments de la Cité de l'Abbaye, et engagement à délivrer une promesse d'amodiation pour 20 emplacements de stationnement au 16 rue Argouges

Intervention(s) : M. BOUTAFA, Mme DESLATTES, M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la société OGIC à se substituer la SAS GRENOBLE ABBAYE dans tous les droits et obligations qu'elle tient de la Ville de Grenoble au titre de la délibération du conseil municipal du 5 février 2024 la désignant comme lauréate de l'opération de réhabilitation des logements de la Cité de l'Abbaye, et d'approuver la désignation de la SAS GRENOBLE ABBAYE comme société substituée à OGIC ;
- d'approuver la vente par la Ville de Grenoble au profit de la SAS GRENOBLE ABBAYE, des emprises foncières (pieds d'immeuble et accès locaux vélos) à détacher des parcelles cadastrées section DV numéros 425, 428 et 429, actuellement en nature d'espaces publics, pour une superficie cumulée d'environ 560 m² au sol, moyennant le prix de 33€/m² et de confirmer la vente à la SAS GRENOBLE ABBAYE des cours d'immeubles cadastrées DV 427 et 430, d'une superficie cumulée d'environ 220m² au sol, moyennant le prix de 33€/m² ;
- de dire que le principe de désaffectation puis de déclassement des emprises du domaine public susvisées (pieds de façades et accès locaux vélos) et des cours d'immeubles cadastrées DV 427 et 430, est accepté et que sera stipulée dans la promesse de vente à

établir entre la Ville et la SAS GRENOBLE ABBAYE une condition suspensive de déclassement du domaine public des emprises, après constat de leur désaffectation.

- d'approuver la délivrance d'une promesse de convention d'amodiation par la Ville de Grenoble pour 20 emplacements de stationnement au 16 rue André Argouges au profit de la SAS GRENOBLE ABBAYE moyennant une indemnité mensuelle de 40 € Hors Taxes, par place de stationnement et pour une durée de dix années. Cette promesse sera réitérée au plus tard à la date de livraison des futurs logements. De plus, la ville s'engagera, en cas de non-réitération de ladite promesse, à indemniser la SAS GRENOBLE ABBAYE financièrement et forfaitairement à hauteur de 140 000€ TTC.

- d'autoriser la SAS GRENOBLE ABBAYE à déposer toute demande d'autorisation de droits des sols sur lesdites emprises foncières, ainsi que sur les parcelles DV 427 et 430 dont la cession a été approuvée par délibération du 5 février 2024 ;

- de dire que les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de la SAS GRENOBLE ABBAYE ;

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document lié à cette opération, notamment les transferts de propriété et la convention d'amodiation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 48-(37044) - URBANISME AMENAGEMENT - Opération Abbaye- Approbation du transfert de propriété par ACTIS au profit de la SAS Grenoble Abbaye - subrogée dans les droits de la ville - du volume à usage de parkings sis 72 avenue de Washington.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession par ACTIS, qui l'accepte, au profit de la société SAS GRENOBLE ABBAYE du volume n°2, à usage de parkings, situé dans l'immeuble « Le Mayflower » sis 72 avenue de Washington, au prix de 277 000 € TTC ;

- de dire que sera stipulée dans la promesse de vente à établir entre ACTIS et la SAS GRENOBLE ABBAYE, une clause de substitution par laquelle la ville de Grenoble sera subrogée à la SAS GRENOBLE ABBAYE en cas de défaillance des conditions suspensives liant d'une part, la SAS GRENOBLE ABBAYE avec ACTIS, et d'autre part, entre la SAS GRENOBLE

ABBAYE et l'EPFL-D, cédant des immeubles de l'Abbaye, et ce, aux mêmes conditions financières qu'énoncé à l'article 1^{er} de la présente délibération ;

- de dire que les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de la SAS GRENOBLE ABBAYE ;

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document lié à ce transfert de propriété.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 44

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 4 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité + 4 Groupe Socialistes et Apparentés.

DELIBERATION N° 49-(36954) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à titre gratuit d'un lot de copropriété situé sur la parcelle cadastrée HT 90 à l'angle de la rue des Violettes / rue des Eaux Claires à Grenoble, en vue d'élargir la rue des Violettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit du lot de copropriété n°6 correspondant à l'emprise de la maison démolie et aux 310/1000ème des parties communes, au syndicat des copropriétaires, en vue de son incorporation partielle dans le domaine public routier et le restant aux parties communes de la copropriété ;

- d'acter le retrait total de la Ville de Grenoble de la copropriété du 10-12 rue des Eaux Claires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document relatif à cette cession.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(36959) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession d'un garage situé dans la copropriété « Les Dominos » sis 20 rue du Docteur Schweitzer à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession du lot de copropriété n°1048 correspondant à un box garage dans l'immeuble en copropriété, dénommé « Les Dominos » situé 20 rue du Docteur Schweitzer à Grenoble, à Monsieur et Madame [REDACTED];

- de dire que le prix de cession du bien est fixé à 13 200 € net vendeur, soit 15 000 € frais d'agence inclus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou sa-son représentant-e à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(36899) - ACCESSIBILITE - Convention de gratuité du téléphérique le 3 décembre 2024, 2025 et 2026 pour les personnes en situations de handicap - Journée internationale des personnes en situation de handicap

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la gratuité d'accès aux bulles pour les personnes en situation de handicap les journées du 3/12/2024 ; 3/12/2025 et 3/12/2026 ;

- d'approuver la convention de partenariat avec la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille (RGBT) garantissant cette gratuité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(36665) - ACCESSIBILITE - Avenant à la convention financière avec le Centre de Création de Recherche et des Cultures (CREARC) - attribution d'une subvention pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au CREARC pour l'année 2024 ;

- d'approuver l'avenant financier à la convention 2024 entre la Ville de Grenoble et l'association CREARC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(36523) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit à l'Association de Valorisation et d'Illustration du Patrimoine Architectural Régional (AVIPAR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de renouvellement de mise à disposition de locaux à titre gratuit avec AVIPAR pour une durée d'un an renouvelable tacitement jusqu'au 4 octobre 2027, jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(37016) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de cinq appartements et d'un garage au CCAS de Grenoble – 9 rue de la Houille Blanche et au 35, Rue Claude Kogan entre la Ville de Grenoble et le Centre d'action communal d'action sociale de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de cinq appartements et d'un garage au 9, Rue de la Houille Blanche et au 35, Rue Claude Kogan entre la Ville de Grenoble et le Centre communal d'action sociale de Grenoble, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint-e à ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 55-(36939) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Avenant n°3 au procès-verbal d'affectation de biens au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°3 au procès-verbal d'affectation des biens immobiliers du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(36050) - ENERGIE - Participation de la Ville de Grenoble à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE CHENE 3 organisé par le FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CHENE 3 de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(36770) - ENERGIE - Convention avec la CCIAG (Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise) pour utilisation de la sous-station 65G

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre la Ville de Grenoble et la Compagnie de Chauffage (CCIAG) portant sur l'utilisation des réseaux hydrauliques issus de la sous-station de chauffage urbain 65G, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme PFISTER, Mme PETERS, Mme OLMOS, M. CHASTAGNER, M. CONFESSON, M. FRISTOT.

DELIBERATION N° 58-(36769) - ENERGIE - Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable aux différentes zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées sur les cartes suivantes :
 - Carte de la zone d'accélération pour l'énergie solaire photovoltaïque ;
 - Carte de la zone d'accélération pour l'énergie solaire thermique ;
 - Carte de la zone d'accélération pour le réseau de chaleur urbain ;
 - Carte de la zone d'accélération pour l'énergie géothermique.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, à les transmettre au référent préfectoral aux énergies renouvelables et à Grenoble-Alpes Métropole ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant à signer tout autre document relatif à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(36830) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour une subvention attribuée dans le cadre de l'action "Femmes, hérité et prévention du cancer du sein".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec la CPAM « Femmes, hérédité et prévention du cancer du sein » ci-annexée, entre la CPAM et la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser la Commune à percevoir la somme de 1 000€ au titre du projet « Femmes, hérédité et prévention du cancer du sein » pour l'année 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer la convention avec la CPAM relative au projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(36928) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Conventions d'Objectifs et de Financement entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble pour des actions de promotion de la santé, réduction des risques, santé mentale et accès aux droits en santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes des conventions entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble permettant le versement des recettes prévues dans le cadre des projets FLCA / Développement de la prévention & Réduction Des Risques à Grenoble (annexe 1), Lieux d'écoute et de Paroles du territoire de Grenoble, (annexe 2), Plateforme d'Alerte et de Prévention (PAP) du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Grenoble (annexe 3) et Médiation en Santé pour les habitants des QPV de Grenoble (annexe 4) et actions de santé buccodentaire (annexe 5) ;
- d'autoriser la Commune à percevoir chaque année de l'ARS, les sommes de :
 - 127 657 euros pour l'action Fonds de Lutte Contre les Addictions / Développement de la prévention & Réduction Des Risques à Grenoble ;
 - 75 000 euros pour l'action « Lieux d'Écoute et de Parole ;
 - 15 000 euros pour l'action « Plateforme d'Alerte et de Prévention ;
 - 92 569 euros pour l'action « Médiateurs Pairs en Santé ;
- d'autoriser la Commune à percevoir, en 2024, la somme de 48 700 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son-sa représentant-e, à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(36982) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Locomotive

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, de mise à disposition gratuite de locaux à l'association Locomotive, situés au 33 rue Joseph Chanrion;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(36963) - ENVIRONNEMENT - Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit, situés 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion, entre la Ville de Grenoble et l'association 5BirHak

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, à compter du 16 octobre 2024, pour une durée de 3 ans, des locaux du bâtiment situé 5 place Bir-Hakeim et 16 rue Joseph Chanrion à Grenoble, au profit de l'association 5BirHak (annexe 1 à la présente délibération) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(36965) - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et Alpexpo relative à l'écopâturage

Intervention(s) : M. BEN REDJEB

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la SPL Alpexpo relative à l'écopâturage sur une partie de la parcelle cadastrée n°AE105 (Commune d'Eybens) d'environ 3 000 m², à compter du 4 octobre 2024 et pour une durée d'un an ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention annexée à la présente délibération et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Avenir Ensemble en Confiance

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 64-(36978) - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Université Grenoble Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'ENSAG - UGA, jointe en annexe, conclue pour une durée de 9 mois à partir du 04/10/2024 ;**
- d'approuver le versement à l'ENSAG d'une somme de 5 000 € ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(36988) - ENVIRONNEMENT - Convention entre la Ville de Grenoble et Unis-Cité pour la réalisation de chantiers nature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention conclue entre la ville de Grenoble et Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes relative à l'entretien ou la création d'espaces de biodiversité dans les espaces gérés par la Ville, jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2024, renouvelable deux fois ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la biodiversité à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(36993) - ENVIRONNEMENT - Convention de délégation de compétence entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour l'entretien du patrimoine arboré des espaces publics métropolitains de la commune de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du retrait de la métropole du service commun de gestion du patrimoine arboré porté par la ville à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- d'approuver la convention de délégation de compétence entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour l'entretien du patrimoine arboré des espaces publics métropolitains sur la commune de Grenoble ci annexée, pour une durée de 3 ans et à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 67-(37087) - ENVIRONNEMENT - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Grenoble-Valence

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention conclue entre la Ville de Grenoble et l'ESAD, relative à l'accueil des étudiant-es au centre horticole, jointe en annexe, conclue pour une durée de 4 mois jusqu'au 31 janvier 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prennent pas part au vote : 1 Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité (M. CLOUAIRE)

DELIBERATION N° 68-(36136) - DEFI CLIMATIQUE - Convention de collaboration de recherche sur l'impact de la pollution lumineuse sur les grandes migrations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative aux modalités de collaboration entre l'Université Grenoble Alpes et la Ville de Grenoble pour l'installation et l'exploitation d'équipements de mesure de pollution lumineuse, et utilisation des résultats de recherche ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 69-(37089) - CONDITION ANIMALE - Bilan et perspectives de la délibération cadre sur la condition animale du 14 juin 2021.

Intervention(s) : M. CARIGNON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la présente délibération cadre sur la condition animale, telle qu'actualisée ;

- de poursuivre le transfert de l'ensemble des missions relevant du périmètre d'action de la condition animale.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 70-(36707) - CONDITION ANIMALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et la Société Protectrice des Animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 35784 votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 13 mai 2024 en tant qu'elle approuvait la convention d'objectifs et de moyens avec la Société Protectrice des Animaux et qu'elle autorisait Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

- d'approuver la nouvelle convention à intervenir avec la Société Protectrice des Animaux pour un montant de 3 875 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

- d'approuver le versement de la subvention de 3 875 € à la Société Protectrice des Animaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(37022) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Opération d'urbanisme diffus rues Desaix, Dumont et Gillot - Convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) pour l'opération d'urbanisme diffus rues Desaix, Dumont et Gillot, ci-annexée ;

- d'approuver le montant à engager pour la ville de Grenoble à hauteur de 153 969,86 € correspondant à 81 515,90 € TTC de dépenses pour la rénovation de l'éclairage public et la création d'espaces verts et à 72 453,96 € HT de fonds de concours ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention avec la Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(37023) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Opération Projet urbain partenarial (PUP) Schneider - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 73-(37024) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Aménagement des espaces publics secteur Etats Généraux Nord - Convention de co-maitrise d'ouvrage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble pour l'aménagement des espaces publics secteur Etats Généraux Nord ;
- d'approuver le montant engagé par la ville de Grenoble à hauteur de 5 926,76 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(36844) - LOGEMENT SOCIAL - Avenant 1 à la Charte de relogement du 30 et 140 Galerie de l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la charte de relogement du 30 et 140 galerie de l'Arlequin annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e, à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 75-(35876) - REAMENAGEMENT URBAIN - Avenant 3 à la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle ANRU des projets de Grenoble-Alpes Métropole ci-annexé,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 76-(36990) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble d'une maison sis 14 rue Emile Zola pour la poursuite du projet d'hébergement collectif de publics en situation de grande marginalité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite entre la Ville de Grenoble et le CCAS de la Ville de Grenoble d'une maison sis 14 rue Emile ZOLA, annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 77-(36787) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la Petite Enfance - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants aux conventions avec les associations La Baja, Entraide Familiale (AEF), La Trottinette, Mahou Minauds et Dépann'Familles ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer lesdits avenants ;**
- **d'autoriser le versement :**
 - **à l'association La Baja d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 23 067 € pour l'année 2024 ;**
 - **à l'association d'Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 27 733 € pour l'année 2024 ;**
- **à l'association la crèche la Trottinette d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 25 767 € pour l'année 2024 ;**
 - **à l'association Mahou Minauds d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 19 200 € pour l'année 2024 ;**
 - **à l'association Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 16 000 € pour l'année 2024.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(36891) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat 2024 entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble relative au lieu d'accueil enfants-parents "L'Hirondelle"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(37047) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat relative au déploiement d'une démarche d'alliance territoriale en faveur de la jeunesse défavorisée de Grenoble : la « Dotation d'Action Territoriale » (DAT) entre la Ville de Grenoble et l'Institut Break Poverty et subvention relais OZANAM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association Relais Ozanam la subvention complémentaire de 4 500€,
- d'approuver les termes de la convention entre l'association Institut Break Poverty et la Ville de Grenoble telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(36318) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations Alpesolidaires, Relais Ozanam, Association du Centre Social Chorier Berriat, La Halle des Iris, MJC Abbaye et l'AUESC Bajatière et la MPT Saint Laurent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sons représentant à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel il a la qualité d'administrateur : M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent).

DELIBERATION N° 81-(37239) - ACCES AUX DROITS - Convention d'attribution de financement 2024 dans le cadre du programme "intégration et accès à la nationalité française" pour les actions sociolinguistiques entre la Ville de Grenoble et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'attribution de subvention de la Direction Départementale de la Cohésion Territoriale de l'Isère relative aux actions sociolinguistiques, jointe en annexe à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention relative à la perception de la recette liée à 2024.
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la recette correspondante de 52 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(36567) - SOLIDARITE - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'Association L'Accorderie de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre la ville de Grenoble et l'association L'Accorderie de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;
- d'attribuer à l'association L'Accorderie de Grenoble une subvention de fonctionnement de 8 000,00 € pour l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(36843) - SOLIDARITE - Convention de partenariat Pouvoir d'Agir entre la Ville de Grenoble et l'association Les Films de la Villeneuve

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Les Films de la Villeneuve et la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant-e à signer la dite convention telle que soumise en annexe de la délibération ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000€ pour l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 84-(37048) - SOLIDARITE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Office Public de l'Habitat ACTIS

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre la Ville de Grenoble et l'OPH ACTIS,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,

- d'attribuer à l'OPH ACTIS une subvention de fonctionnement de 35 000,00 € pour l'année 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 85-(36908) - SOLIDARITE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'Association Entraide Pierre Valdo pour la mise à disposition de personnel du dispositif Huda Victoria au sein du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) "La Cabane"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association «Entraide Pierre Valdo» pour la mise à disposition du personnel,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe 1 à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 86-(36904) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local par l'Ephad Bois d'Artas à la Ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local entre la Ville de Grenoble et la résidence Mutualiste du Bois d'Artas ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 87-(36942) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un bureau au sein de l'établissement "Les Vignes" entre la Ville de Grenoble et à l'Union de quartier Ile Verte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble et l'Union de Quartier Ile Verte de mise à disposition du local au 3 avenue Maréchal Randon ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(36975) - PREVENTION SECURITE - Convention financière entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique - Subvention pour l'année 2024 dans le cadre du projet « Rencontres Citoyennes : Quelles solutions pour lutter contre la délinquance dans notre quartier ? »

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BRETTON, Mme MENNETRIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve/Village Olympique, au titre de l'année 2024, une subvention de 6000 € pour le projet « Rencontres Citoyennes : Quelles solutions pour lutter contre la délinquance dans notre quartier ? » ;

- d'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 89-(36924) - PREVENTION SECURITE - Avenant financier à la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique - Subvention pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2024, une subvention de 220 000 € pour le dispositif de "médiation de nuit" ;

- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 90-(36932) - PREVENTION SECURITE - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Grenoble à la Convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif de tranquillité résidentielle 2 - Subvention à ACTIS dans le cadre du dispositif TR2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le soutien de la Ville de Grenoble au dispositif «tranquillité résidentielle 2», pour l'année 2024 ;

- de verser à ce titre, au bailleur social ACTIS, une subvention d'un montant de 23 000 euros au titre du Programme Prévention de la Délinquance 2024 ;

- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec les partenaires du dispositif «tranquillité résidentielle 2» : les bailleurs sociaux, l'Etat, Action Logement Immobilier et

les communes de Saint Martin d'Hères, Echirolles, Fontaine, Le Pont de Claix, Eybens et Domène ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 91-(36980) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux entre l'Association d'Insertion Sociale et Socio-Judiciaire AJHIRALP et la Ville de Grenoble 2024-2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition 2024-2027 d'un local sis 1 Boulevard Edouard Rey à l'association d'Insertion Sociale et Socio-Judiciaire AJHIRALP,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 92-(37043) - RESTAURATION - Cuisine centrale : Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt Citeo / Adelphe « Collecte et réemploi des professionnels de la restauration (SPPGD) »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour la ville de Grenoble dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Collecte et réemploi des professionnels de la restauration (SPPGD) » ;

- d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat afférent avec CITEO ADELPHÉ.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 93-(36464) - FINANCES - SAEML Gaz et Electricité de Grenoble (GEG) : autorisation de prise de participation dans la SAS BFC Mobilités durables pour un projet de stations GNC/BioGNC en Bourgogne Franche-Comté

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise de participation de GEG dans la SAS BFC Mobilités durables qui reste à créer pour porter le projet de réseau de stations GNC/BioGNC sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme DESLATTES)

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/ elles ont la qualité d'administrateur : Mme TAVEL, M. ALLOTO, M. CONFESSON, M. FRISTOT, M. BOUZEGHOUB, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 94-(37015) - FINANCES - SEM Territoires 38 - prise de participation de la filiale SAS Elegia Réalisation dans la SCVV des Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création par la SAS Elegia Réalisations, filiale de la SAEM Territoires 38, d'une SCCV avec la Société Villes et Villages Créations, ainsi que les statuts de la future SCCV ;

- d'autoriser ses représentant-es siégeant au Conseil d'Administration, à prendre position lors du vote pour la création de ladite SCCV DES ALPES.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme BACHER, M. JUVEN.

DELIBERATION N° 95-(37018) - FINANCES - Conservation de retenues de garanties

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la conservation des retenues de garantie (dont le détail figure en annexe) en recettes du budget 2024 pour un montant de 92 306, 82 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 96-(36381) - FINANCES - Présentation des comptes 2022 de l'Agence France Locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des comptes 2022 de l'Agence France Locale – Société Territoriale, de sa filiale, l'Agence France Locale, ainsi que des comptes consolidés des deux sociétés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 97-(36344) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants et bénéficiaires figurent ci-dessous.

Bénéficiaire	Conseil en cours
ACCOMPAGNEMENT ET DIGNITE DE L'ACCUEIL DE TOUS LES ETRANGERS (A.D.A.T.E.) - 2024 - Accès aux droits et solidarités - Permanence d'accès au droit des étrangers	20 000,00 €
ACCORDERIE DE GRENOBLE - DVPT SOCIAL ET TERRITORIAL - (FONCTIONNEMENT) LES ECHANGES DE SERVICES COMME MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PRECARITE	8 000,00 €
ACCUEIL AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ET JEUNES ISOLES ETRANGERS VERS UNE FORMATION OU UN PROJET PROFESSIONNEL (3AMIE) - 2024 - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 014,31 €
ACTIS OPH DE LA REGION GRENOBLOISE - 2024 - Dev social et territorial - Ré investissement des espaces et gestion transitoire- 120 galerie de l'Arlequin	35 000,00 €
AEPCQV RADIO NEW'S FM - Loisirs et vie sociale - Emergence participation et valorisation des projets	10 000,00 €
ALPESOLIDAIRES - 2024 - Développement social et territorial - Complément Fonds de participation des habitants 2024 (Fonctionnement)	40 000,00 €
AMIPOL - 2024 - Loisirs et vie sociale - fonctionnement et projet	3 000,00 €
ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES - 2024 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Fonctionnement	4 000,00 €
ARC-EN-CIEL FRANCE MAGHREB - 2024 -Développement Social et Territoriale - Sortir du quartier et découvrir de nouveaux espaces	2 500,00 €
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR) - 2024 - Architecture - urbanisme - PROJET TOUR PERRET suite 2 eme année	500,00 €
ASS MJC ABBAYE CHATELET MAISON - 2024 - Accès aux droits et solidarités - Aide au démarrage repair café	2 500,00 €
ASS POUR LA CREATION D'UN COMPTOIR LOCAL D'EMPLOI SERVICES ET ACTIVITES DE LIEN SOCIAL - 2024 - Développement social et territorial - Fonctionnement/ Moyens pour la recherche de solutions grenobloises pour l'emploi des habitants en manque de ressources ; activer les partenariats socio-économiques avec acteurs locaux	700,00 €
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA - 2024 - Prévention et gestion des risques - Fonctionnement	1 000,00 €
ASS VALENTIN HAUY SCE AVEUGLES MALVOYANTS - 2024 - Handicap – accessibilité - Poste de chargée d'insertion	1 500,00 €
ASSO D ENTRAIDES FAMILIALE - 2024 - Action sociale - Fonctionnement	27 733,00 €
ASSOCIATION CAMAYENNE DE L'ISERE - 2024 - Loisirs et vie sociale - Fond	1 200,00 €

de mutualisation

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DE L'ISERE - 2024 - Prévention et gestion des risques - Fonctionnement	3 500,00 €
ASSOCIATION DES SOURDS DE GRENOBLE - ACCUEIL ET ACTIVITES SOCIOCULTURELLES, SPORTIVES ET LANGUE DES SIGNES - Handicap – accessibilité - Journée Mondiale des Sourds	2 000,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT - 2024 - Développement social et territorial - Fonctionnement - Repas de fin d'année inter-clubs	350,00 €
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - Action sociale - Fonctionnement petite enfance	23 067,00 €
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE) - 2024 - Développement social et territorial - Vie de quartier Bajatière - Jouhaux	2 200,00 €
ASSOCIATION LA SOUPAPE - 2024 - Handicap – accessibilité - FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP 2023	1 000,00 €
ASSOCIATION SCALENE - 2024 - Développement social et territorial - Festival Ouverture Exceptionnelle - Grenoble - Alma-Très-Cloîtres	1 500,00 €
ASSOCIATION SCALENE - 2024 - Développement social et territorial - Festival Ouverture Exceptionnelle - Grenoble - Cours Berriat	1 500,00 €
AVIRON GRENOBLOIS - 2024 - La Grande Finale Rame en 5ème	3 000,00 €
BIG BANG BALLERS FRANCE - 2024 - Education - fonctionnement équipements	30 000,00 €
BIG BANG BALLERS FRANCE - 2024 - Jeunesse - fonctionnement général des Big Bang Ballers	10 000,00 €
BIG BANG BALLERS FRANCE - 2024 - Pass'Sport Festival : Edition In'Games	1 000,00 €
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE - Sport - Aide Complémentaire 2024 (55)	5 000,00 €
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	41 936,00 €
Bien être pour elles_2024_LCD_Complément aide au fonctionnement 2024	1 500,00 €
Bon Sang_ 2024_LCD_Complément Aide au fonctionnement Educ pop	500,00 €
C NOUS - 2024 - Dvpt Social et Territorial-Lutte contre les discriminations - Fonctionnement Le Marchant du Soleil - Mémoire des luttes pour l'égalité - agir avec le droit	3 500,00 €
CENTRE CULTUREL ARTISTIQUE KITOKO - 2024 - Lutte contre les discriminations - PROJET	500,00 €
CENTRE LOISIRS JEUNES 38 - 2024 - Jeunesse - prévention de la	3 000,00 €

délinquance avec les CLJ38	
CIMN - Festival Détour des babel	149 358,00 €
CINE-VILLENEUVE - 2024 - Développement social et territorial - demande de subvention pour l'exercice 2024	1 500,00 €
COLLECTIF 17 OCTOBRE 1961 ISERE - Action internationale et européenne - marche de 1983	950,00 €
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT - 2024 - Développement social et territorial - Dispositif de soutien à l'événementiel associatif de la Villeneuve	1 800,00 €
COLLECTIF DE LA SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE DE GRENOBLE - 2024 - Action internationale et européenne - Projet Manifestation Festisol 2024	2 000,00 €
COMITE DAUPHINOIS ACTION SOCIO EDUCATIVE (CODASE SER) - 2024 - Prévention et gestion des risques - VERSEMENT COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE 643	1 000,00 €
COMPAGNIE DU SAVON NOIR - 2024 - Handicap – accessibilité - ateliers de l'amour	2 000,00 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD) - 2024 - Prévention et gestion des risques - Fonctionnement	1 000,00 €
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE - Education - Ateliers langage et expression	13 000,00 €
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES - 2024 - Handicap – accessibilité - Insertion des publics en situation de handicap (Moteurs, déficients intellectuels, lésés cérébraux...) dans la Ville par les pratiques culturelles et artistiques : théâtre, danse, vidéo...	2 000,00 €
CUISINE SANS FRONTIÈRES - 2024 - Développement social et territorial - Grand repas de la place Saint Bruno	1 050,00 €
DEPANN' FAMILLES ISERE (DEPANN'FAMILLES) (DFI) - Action sociale - Aide au fonctionnement 2024	16 000,00 €
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 - FINALE CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS ELITE 2 - 12 MAI 2024	4 000,00 €
FC ALLOBROGES ASAFIA - 2024 - Sport - Stage sportif Pâques 2024	1 020,00 €
FEDERATION SPORTIVE GYMNIQUE DU TRAVAIL - COMITÉ ISERE - 2024 - TOURNOI SOLID'HER	3 500,00 €
FINANCE GESTION EVALUATION COLLECTIV TER - Assises AFIGESE 2024	10 000,00 €
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK - Organisation compétition N3 slalom	500,00 €
GRENOBLE ROLLER - 2024 - Sport - Demande de subvention -	3 600,00 €

Fonctionnement annuel	
GRENOBLE UNIVERSITE CLUB SECTION BANDO KICK BOXING - 2024 - Coupe de France de Bando 2024	2 700,00 €
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC) - 2024 - Sport - Aide Complémentaire dans le cadre de la fermeture pour rénovation du gymnase Malherbe (99)	17 500,00 €
GROUPE GRIMPE ET GLISSE - 2024 - Egalité homme/femme et minorité de genre - Accueillir les personnes LGBT+ en situation financière précaire	500,00 €
GUC ATHLETISME - 2024 - Meeting National Athlétisme Albert Rivet 2024	2 000,00 €
GUC ATHLETISME - 2024 - Samedis du Jogging, saison 2024-2025	2 100,00 €
HARMONIE DE GRENOBLE - 2024 - Culture - Accompagnement de la pratique musicale amateur	6 900,00 €
IMMIGRES ITALIENS - 2024 - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	858,87 €
LA HALLE DES IRIS - 2024 - Développement social et territorial - Fonctionnement	2 500,00 €
LA MAISON DE L'IMAGE - 2024 - Programme artistique et culturel	25 750,00 €
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS - 2024 - Action sociale - Renouvellement de demande de subvention pour la crèche La Trottnette	25 767,00 €
LE COLLECTIF VOISIN - 2024 - Développement Social et Territorial - Fonctionnement	4 000,00 €
LE TRANSFO - 2024 - Jeunesse - PROJET CLIP TON FLOW	2 000,00 €
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE - 2024 - Accompagnement d'adultes en situation d'illettrisme	2 000,00 €
LES ARTS DU RECIT EN ISERE - 2024 - Culture - Préfiguration du projet artistique et culturel du Centre des Arts du Récit Dans lhypothèse d'une installation au Théâtre Prémol	40 000,00 €
LES FILMS DE LA VILLENEUVE - 2024 - Développement social et territorial - Renforcer le pouvoir d'agir par l'image	20 000,00 €
LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS - 2024 - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES TENNIS FAUTEUIL -	5 000,00 €
MADAME RUETABAGA - 2024 - Loisirs et vie sociale - Atelier de rue intergénérationnels et accompagnement socio-éducatifs en pédagogie sociale	1 000,00 €
MAHOU-MINAUDS - 2024 - Action sociale - aide au fonctionnement 2024	19 200,00 €
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT - 2024 - Dvpt social et territoriale - FETE DE LA LUMIERE	2 000,00 €
ME BACHELARD - 2024 - Loisirs et vie sociale - Fond de mutualisation	4 000,00 €

MISTRAL FOOTBALL CLUB - 2024 - Sport - Stage sportif Pâques 2024	1 760,00 €
MJC ANATOLE FRANCE - 2024 Autre - AIDE EXCEPTIONNELLE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 450,06 €
MJC MUTUALITE - 2024 - Loisirs et vie sociale - fonctionnement équipements	20 000,00 €
MJC PARMENTIER - 2024 - Loisirs et vie sociale - Fonds de mutualisation	4 600,00 €
MJC PARMENTIER - 2024 - Loisirs et vie sociale - Subvention liée à la fréquentation	58 840,00 €
MJC PREMOL - 2024 - Culture - Programmation du Théâtre Prémol	32 500,00 €
PARENT'AISE - 2024 - Dvpt Social et Territorial- journée portes ouvertes	1 000,00 €
PIMMS MEDIATION ISERE - 2024 - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	4 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2024 - Prévention et gestion des risques - AIDE AU FONCTIONNEMENT 2024-Dispositif des Correspondants de Nuit sur le secteur 6	220 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE - 2024 - Prévention et gestion des risques - Rencontres citoyennes: quelles solutions pour lutter contre la délinquance dans notre quartier ?	6 000,00 €
RELAIS OZANAM - 2024 - Développement social et territorial - DOTATION D'ACTION TERRITORIALE (DAT)_Complément 2024	4 500,00 €
SEREIN.E.S - 2024 - Lutte contre les discriminations - Fonctionnement	2 000,00 €
SPORT DANS LA VILLE - 2024 - La Ville en jeux	2 000,00 €
SPORT DANS LA VILLE - 2024 - Sport - Demande de subvention - Fonctionnement annuel	15 000,00 €
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD - Sport - Fonctionnement complémentaire 2024 - MAD 2ème versement (106)	7 715,00 €
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1 - 2024 - Accès aux droits et solidarités - Fonctionnement	500,00 €
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE - Développement social et territorial - FONCTIONNEMENT	500,00 €
Total	1 081 119,24 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils ont la qualité d'administrateur : M. BELTRAN-LOPEZ (ADATE), M. SOLDEVILLE (MPT St Laurent).

DELIBERATION N° 98-(36923) - FINANCES - Cessions de véhicules et matériels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'entériner les ventes ci-dessus qui ont eu lieu durant l'année 2023 et 1^{er} semestre 2024.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 99-(37098) - FINANCES - Renouvellement de la convention définissant les modalités d'encaissement du CAIRN - Monnaie Locale Complémentaire - dans le cadre des régies municipales

Retirée en séance

DELIBERATION N° 100-(36374) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de mise en conformité et évolution du service commun expertise fiscale.

Intervention(s) : Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en conformité et l'évolution, du service commun d'expertise fiscale entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes intéressées au 1er janvier 2025 ;

- d'approuver l'abrogation, à compter du 1er janvier 2025, de la convention bilatérale antérieure de service commun expertise fiscale ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de service commun d'expertise fiscale jointe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 101-(36984) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et la société PAYBYPHONE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société PayByPhone SAS ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ledit protocole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 102-(36837) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de groupement de commandes pour l'achat de papier, d'enveloppes et d'autres supports divers d'impression.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble, le SMMAG, la Ville de Meylan, la Ville de Saint-Égrève, la Ville de Venon et l'OPH ACTIS pour l'achat de papier, enveloppes et autres supports divers d'impression ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 103-(37203) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat avec Les Affiches de l'Isère et du Dauphiné pour les Assises de l'achat public 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, à intervenir entre la ville de Grenoble et Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 104-(35071) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-es au titre de mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- du 28/10/2024 au 03/11/2024 à Tiznit (Maroc) : Invitation afin de préparer la mise en place d'un projet de Coopération et de partenariat entre la Ville de Tiznit (Maroc) et la ville de Grenoble - M. Emmanuel CARROZ

- du 26 au 28/09/2024 à Pointe Noire (Guadeloupe): Obsèques de M. Lilian DEJEAN - M. Eric PIOLLE

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 105-(36112) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations, créations de postes et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. BOUTAFA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Social Territorial du 17 septembre 2024 ;

- d'autoriser l'ouverture de 20 postes permanents aux agent-es contractuel-les appartenant aux cadres d'emplois :

- rédacteur-ice (8)

- attaché-e (4)

- technicien-ne (3)

- ingénieur -e(2)

- animateur -ice(1)

- assistant-e socio-éducatif (2)

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 106-(36991) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition partielle à 90 % d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de Grenoble Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition à titre onéreux à 90 % de Monsieur [REDACTED] auprès de Grenoble Alpes Métropole, à compter du 01/10/2024, pour une durée de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 107-(36902) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

• d'accorder une remise gracieuse de dette à :

- Madame [REDACTED] pour un montant de 2059,93 euros,**
- Monsieur [REDACTED] pour un montant de 1 825,78 euros,**
- Madame [REDACTED] pour un montant de 509,05 euros,**
- Madame [REDACTED] pour un montant de 1290,45 euros,**
- Madame [REDACTED] pour un montant de 587,98 euros,**
- Monsieur [REDACTED] pour un montant de 294,37 euros,**
- Madame [REDACTED] pour un montant de 872,16 euros,**
- Monsieur [REDACTED] pour un montant de 354,60 euros.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 108-(37380) - PERSONNEL MUNICIPAL - Soutien de la Ville de Grenoble à la famille de M. Lilian DEJEAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le versement d'un soutien financier à la famille de M. Lilian DEJEAN par un versement de 2 500 € à la cagnotte ouverte à cet effet par le syndicat CGT ;**
- **d'approuver le versement d'une subvention de 2 500 € au syndicat CGT qui a avancé les frais permettant à la famille de M. Lilian DEJEAN originaire de Guadeloupe de participer aux commémorations et cérémonies organisées à Grenoble.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Questions orales :

- **Question orale de Nouveau Regard portant sur les actions de la ville en matière de prévention et lutte contre l'insécurité.**

Réponse de M. le Maire.

- **Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre. portant sur les actions de la ville en matière de tranquillité publique.**

Réponse de M. le Maire.

- **Question orale de l'intergroupe Groupe Socialistes et Apparentés – Gauche, Démocratie, Écologie et Solidarité portant sur le périscolaire.**

Réponse de M. le Maire.

- **Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance portant sur les rues piétonnes et les trottoirs empruntés par les cycles et trottinettes.**

Réponse de M. le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49.

**Annexe à la délibération n° 1 - 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET
II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :			
2024_1073	Arrêté (04 juin 2024)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête formée par [REDACTED] devant le Tribunal administratif de Grenoble en suspension de l'arrêté du 15 mars 2024, portant exclusion de fonctions à son encontre pour une durée de dix-huit mois, à compter du 08 avril 2024.
2024_1116	Arrêté (10 juin 2024)	Maître Cédric LENUZZA LSC Avocats 1 Place Firmin Gautier 38100 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à intervenir devant toute juridiction, et notamment le juge des loyers commerciaux, aux fins de voir fixer un loyer dans le cadre du bail commercial liant la commune à la société LA SOLDANELLE.
2024_1284	Arrêté (01 juillet 2024)	Cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans dans la requête au fond déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Bouygues Télécom et portant demande d'annulation de l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable pris le 02 avril 2024 par la ville de Grenoble concernant l'installation de six antennes panneaux et une antenne GPS sur un immeuble sis 3 rue Capitaine Lanvin-Lespiou
2024_1334	Arrêté (01 juillet 2024)	Cabinet CAP-AVOCATS 5 rue Félix Poulat 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice et à se constituer partie civile dans le cadre de la plainte pour escroquerie déposée par la Commune de Grenoble en date du 25 janvier 2021 à l'encontre de Madame [REDACTED]
2024_1288	Arrêté	Maître Pauline LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n°2404394

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

	(02 juillet 2024)	11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	formée devant le Tribunal administratif de Grenoble en annulation de la décision du 3 avril 2024, portant exclusion temporaire de fonctions à son encontre, d'une durée de quinze jours à compter du 1 ^{er} juin 2024.
2024_1309	Arrêté (02 juillet 2024)	Maître Florian BORG 1 rue Saint-Antoine 75004 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre de l'enquête ouverte par le Parquet de Grenoble suite aux accusations publiées par voie de presse à l'encontre de Monsieur le Maire de Grenoble Eric PIOLLE.
2024_1337	Arrêté (04 juillet 2024)	Maître Eric Landot 11 bd Brune 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant la Cour Administrative d'Appel dans le cadre du jugement en annulation rendu le 20 juin 2024 par le Tribunal Administratif de Grenoble suite à la requête formée par M. et Mme [REDACTED] et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 25 octobre 2021 sur l'application particulière au secteur de la rue Lesage de la zone piétonne dite « Place aux enfants »
2024_1338	Arrêté (04 juillet 2024)	Maître Eric Landot 11 bd Brune 75014 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant la Cour Administrative d'Appel dans le cadre du jugement en annulation rendu le 20 juin 2024 par le Tribunal Administratif de Grenoble suite à la requête déposée par la SARL Serrurerie-Constructions métalliques FIAT ET FILS et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 25 octobre 2021 sur l'application particulière au secteur de la rue CUVIER de la zone piétonne dite « Place aux enfants »
2024_1389	Arrêté (08 juillet 2024)	Cabinet WAQUET-FARGE-HAZAN 27 quai anatole france 75007 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant le Conseil d'État dans le cadre du pourvoi formé par la Commune de GRENOBLE devant le Conseil d'État, à l'encontre de l'ordonnance du Tribunal administratif de Grenoble en date du 27 juin 2024 portant suspension de l'arrêté du 15 mars 2024 d'exclusion temporaire de fonctions de Monsieur [REDACTED] pour

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre
2024**

			une durée de dix-huit mois à compter du 8 avril 2024.
2024_1376	Arrêté (09 juillet 2024)	Maître Louis Le Foyer de Costil 12 rue des Eaux 75016 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant les juridictions administratives aux fins d'obtenir l'annulation des décisions de refus d'octroi de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'avis d'appel à projets FEDER-URBA, au sujet de la construction d'un équipement à la Villeneuve, du quartier de l'Esplanade et du programme des cours d'école.
2024_1441	Arrêté (17 juillet 2024)	SELARL Kaisen Avocats 35 rue de Tonkin 69100 Villeurbanne	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant les juridictions administratives aux fins d'obtenir l'annulation de la décision implicite de rejet du 27 mai 2024 opposée à la demande préalable de la ville de Grenoble tendant, à titre principal, à l'abrogation, ou, à titre subsidiaire, à la modification, des arrêtés préfectoraux autorisant la société ARKEMA FRANCE à déverser des effluents pollués dans la rivière Romanche depuis l'installation classée pour la protection de l'environnement qu'elle exploite sur la plateforme chimique de Jarrie, et aux fins d'enjoindre le Préfet de l'Isère d'abroger ou de modifier les arrêtés préfectoraux y afférents.
2024_1488	Arrêté (29 juillet 2024)	Maître Pauline LABORIE 11 rue d'Alembert 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête en référé suspension déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble et dans toutes les autres instances ayant un lien avec elle, déposée par la SASU BALKAN, tendant à la suspension de l'arrêté en date du 7 mars 2024 portant réglementation des fermetures des commerces de nuit.
III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :			

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_0576	Arrêté (21 mars 2024)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle.
2024_0574	Arrêté (21 mai 2024)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite le Bouclier Bleu France.
2024_0574	Arrêté (21 mars 2024)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Botalista.
2024_1246	Arrêté (17 juin 2024)		La Ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Admical.
IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CESSION / DON / LEGS /:			
2024_601	Arrêté (25 mars 2024)		Le don de la Ville à l'association Tanghin composé de plants de fleurs est accepté.
2024_597	Arrêté (25 mars 2024)		Le don de M. [REDACTED] à la Ville composé d'un sclerodermus femelle est accepté.
2024_603	Arrêté (25 mars 2024)		Le don de Mme [REDACTED] à la Ville composé d'une boîte de 11 papillons d'un jardin de la Malossane à Voreppe dans les années 50 et trois livres sur les papillons est accepté.
2024_598	Arrêté (25 mars 2024)		Le don M. [REDACTED] à la Ville composé d'un flacon de tineola bisselliella (mite), un flacon de larves d'heteroptera (punaises) et un flacon d'arthropoda divers est accepté.

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_618	Arrêté (25 mars 2024)		Le don M. [REDACTED] à la Ville composé d'un brachypelma hamorii, un varanus kordensis et un furcifer pardalis est accepté.
2024_617	Arrêté (5 juin 2024)		Le don du Refuge des Ecailles à la Ville composé d'un lacerta bilineata, un hierophisviridiflavus, un pelusiossp., un natrix helvetica, un chamaeleo est accepté.
2024_0854	Arrêté (25 avril 2024)		Le don de la Ville à l'association Aide et Action en Isère composé d'un lot de 192 documents d'une valeur de 192€ est accepté.
2024_0855	Arrêté (25 avril 2024)		Le don de la Ville à l'association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre – Institution Saint-Bruno (APEL-ISB) composé d'un lot de 69 documents d'une valeur de 69€ est accepté.
2024_0856	Arrêté (25 avril 2024)		Le don de la Ville l'association Maison pour Tous Saint Laurent composé d'un lot de 16 documents d'une valeur de 16€ est accepté.
2024_0857	Arrêté (25 avril 2024)		Le don de la Ville à l'association POINT D'EAU composé de 19 documents d'une valeur de 19€ est accepté.
2024_0858	Arrêté (25 avril 2024)		Le don de la Ville l'association Football Club Allobroges Asafia (FC2A) composé d'un lot de 44 documents d'une valeur de 44€ est accepté.
2024_596	Arrêté (25 mars 2024)		Le don de Mme [REDACTED] à la Ville composé d'une lithobie est accepté.
2024_599	Arrêté (25 mars 2024)		Le don de M. [REDACTED] à la Ville composé d'Oothèques de blattes sur fibres de bois de papayer et sur Strelitzia est accepté.
2024_602	Arrêté (25 mars 2024)		Le don de Mme [REDACTED] à la Ville composé d'un flacon d'anoploures est accepté.

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_605	Arrêté (25 mars 2024)		Le don du Parc National des Ecrins et de M. [REDACTED] à la Ville composé de 224 Coléoptères du Lauvitel est accepté.
2024_604	Arrêté (25 mars 2024)		Le don du Parc National des Ecrins à la Ville composé d'un lot de Tipulidae est accepté.
2024_606	Arrêté (25 mars 2024)		Le don de M. [REDACTED] à la Ville composé de Formicidae et de Syrphidaedu Lauvitel collectés de 2015 à 2017 est accepté.
V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION :			
2024-1245	Arrêté (18 juin 2024)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un appartement en duplex correspondant au lot de copropriété n°117 dans un immeuble sis 130 Galerie de l'Arlequin à Grenoble cadastrée IY 320 afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés 60 à 120 et 130 à 170 galerie de l'Arlequin s'inscrivant dans le projet de renouvellement urbain Villeneuve.
2024_1248	Arrêté (18 juin 2024)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition dans un ensemble immobilier sis 7 à 11 Bd Maréchal Joffre et 4 rue Paul Janet, cadastré CS 57 et 58 de la totalité du bâtiment A représentant les lots 1 à 12 pour les caves ; 13 à 17, 19 à 21, 183 à 186 pour les appartements ; dans le bâtiment B lots 23 et 26 à usage de caves ; 46 et 187 en rezde- chaussée afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_1373	Arrêté (04 juillet 2024)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un immeuble sis 29 rue de la Magnanerie à Grenoble cadastré section AX 271 et 272, propriété de Madame [REDACTED] représenté par Maître Moreau, notaire à Grenoble afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat
2024_1438	Arrêté (15 juillet 2024)		Exercice du droit de préemption sur délégation de Grenoble Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un immeuble composé d'un rez-de-chaussée avec un étage, sis 31 rue Eugène Sue à Grenoble cadastré section EL 72 et 73 propriété de la SCI de l'Angle.

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
CONV_2024_008	Convention d'occupation précaire	ORANGE SA 111 quai du Président Roosevelt 92130 ISSY LES MOULINEAUX	La Ville met à disposition de l'occupant à titre précaire et révocable pour motif d'intérêt général: Le 1 ^{er} étage du parking silo se situant sur la parcelle CS 87, 14 bis boulevard Maréchal Lyautey à Grenoble comprenant un local à vélo et 27 emplacements de stationnements couverts.	Montant de la redevance : 4860€ TTC
VII- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :				
2024_1117	Arrêté (22 mai 2024)	M. MBANDZA Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°227 – Concession nouvelle du 21 mai 2024 au 20 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1118	Arrêté (21 mai 2024)	Mme Di BISCEGLIE Nicoletta née DE PALMA	Cimetière Saint Roch – Titre n°228 – Renouvellement de concession du 20 mai 2023 au 19 mai 2053	Redevance : 717€
2024_1119	Arrêté (21 mai 2024)	M. COUTURIER Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°229 – Concession nouvelle du 21 mai 2024 au 20 mai 2039	Redevance : 423€
2024_1120	Arrêté (22 mai 2024)	M. BERTOLONE Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n°230 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2039	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_1121	Arrêté (22 mai 2024)	Mme ARNAUD Catherine Marie Michèle née VIALLET	Cimetière Grand Sablon – Titre n°231 – Renouvellement de concession du 22 juin 2022 au 21 juin 2037	Redevance : 423€
2024_1122	Arrêté (22 mai 2024)	Mme CREVOLA Anne- Marie née CARPANO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°232 – Renouvellement de concession du 23 janvier 2024 au 22 janvier 2039	Redevance : 636€
2024_1123	Arrêté (22 mai 2024)	M. FONTAINE Alfred	Cimetière Saint Roch – Titre n°233 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2024 au 10 juillet 2054	Redevance : 717€
2024_1124	Arrêté (22 mai 2024)	Mme BELANDO Antonia née NIETO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°234 – Renouvellement de concession du 30 octobre 2023 au 29 octobre 2038	Redevance : 318€
2024_1125	Arrêté (22 mai 2024)	M. BOUCHET- VIRETTE Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°235 – Renouvellement de concession du 20 mai 2024 au 19 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1126	Arrêté (22 mai 2024)	M. KUNERT Herbert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°236 – Renouvellement de concession du 16 mai 2024 au 15 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1127	Arrêté (23 mai 2024)	EVA TUTELLES	Cimetière Grand Sablon – Titre n°237 – Concession nouvelle du 21 mai 2024 au 20 mai 2074	Redevance : 1311€
2024_1128	Arrêté (23 mai 2024)	M. MASTROMATTEO Franck Richard Maurice	Cimetière Grand Sablon – Titre n°238 – Concession nouvelle du 23 mai 2024 au 22 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1129	Arrêté (24 mai 2024)	Mme BELLOT Cécile née PELLICIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°239 – Renouvellement de concession du 154 mars 2024 au 14 mars 2054	Redevance : 717€
2024_1130	Arrêté	M. COURT Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°240 – Renouvellement de	Redevance : 636€

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024**

	(24 mai 2024)		concession du 22 juin 2023 au 21 juin 2038	
2024_1131	Arrêté (24 mai 2024)	Mme LASSERRE Monique, Germaine, Suzanne née VILLEMAINE	Cimetière Saint Roch – Titre n°241 – Renouvellement de concession du 2 juin 2024 au 1 ^{er} juin 2039	Redevance : 423€
2024_1229	Arrêté (27 mai 2024)	Mme PARAT Solange, Denise, Renée	Cimetière Saint Roch – Titre n°219 – Concession nouvelle du 15 mai 2024 au 14 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1230	Arrêté (29 mai 2024)	Mme VAZART Françoise, Marie, Madeleine née SOULIGNAC	Cimetière Saint Roch – Titre n°242 – Concession nouvelle du 29 mai 2024 au 28 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1231	Arrêté (30 mai 2024)	Mme MONTAZ Marie- Martine Josette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°243 – Concession nouvelle du 30 mai 2024 au 29 mai 2054	Redevance : 855€
2024_1232	Arrêté (4 juin 2024)	MM. HADJADJI Thofique et Nabil	Cimetière Saint Roch – Titre n°244 – Concession nouvelle du 3 juin 2024 au 2 juin 2074	Redevance : 1311€
2024_1233	Arrêté (4 juin 2024)	M. VARESANO Savino et Mme VARESANO Geneviève née BOULON	Cimetière Grand Sablon – Titre n°245 – Renouvellement de concession du 17 octobre 2023 au 16 octobre 2038	Redevance : 318€
2024_1234	Arrêté (4 juin 2024)	M. MERAFINA Sébastien Ricardo	Cimetière Saint Roch – Titre n°246 – Renouvellement de concession du 9 janvier 2024 au 8 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_1235	Arrêté	M. BARRELLE Michel	Cimetière Saint Roch – Titre n°247 – Renouvellement de	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

	(4 juin 2024)		concession du 10 septembre 2023 au 9 septembre 2038	
2024_1236	Arrêté (4 juin 2024)	Mme AUBERY Florentine	Cimetière Saint Roch – Titre n°248 – Renouvellement de concession du 15 mai 2024 au 14 mai 2054	Redevance : 717€
2024_1237	Arrêté (5 juin 2024)	Mme ALLEMAND Léonie née MICHEL	Cimetière Grand Sablon – Titre n°249 – Renouvellement de concession du 30 avril 2024 au 29 avril 2054	Redevance : 717€
2024_1238	Arrêté (5 juin 2024)	Mme FRENDON Marie née MINEO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°250 – Renouvellement de concession du 22 mai 2024 au 21 mai 2054	Redevance : 717€
2024_1239	Arrêté (5 juin 2024)	M. CHAPALAIN Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°251 – Renouvellement de concession du 20 décembre 2023 au 19 décembre 2038	Redevance : 318€
2024_1240	Arrêté (5 juin 2024)	Mme TAMAGNINI Francine née MONNAND	Cimetière Grand Sablon – Titre n°252 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038	Redevance : 318€
2024_1241	Arrêté (5 juin 2024)	M. SORREL Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°253 – Renouvellement de concession du 31 janvier 2024 au 30 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_1242	Arrêté (7 juin 2024)	Mme THOMAS Aimée, Yvette née LAGANIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°254 – Renouvellement de concession du 7 octobre 2029 au 6 octobre 2044	Redevance : 318€
2024_1243	Arrêté (5 juin 2024)	M. MARTIN Alain	Cimetière Grand Sablon – Titre n°255 – Concession nouvelle du 5 juin 2024 au 4 juin 2039	Redevance : 423€
2024_1312	Arrêté (13 juin 2024)	Mme SERRANO Alberte, Denise née Duclos	Cimetière Grand Sablon – Titre n°256 – Renouvellement de concession du 17 mai 2027 au 16 mai 2042	Redevance : 318€

Annexe à la délibération n°1 - 37148
conseil municipal du 30 septembre
2024

2024_1313	Arrêté (10 juin 2024)	M. BARBERA Bruno, Tony, Croce	Cimetière Grand Sablon – Titre n°257 – Concession nouvelle du 10 juin 2024 au 9 juin 2054	Redevance : 717€
2024_1314	Arrêté (12 juin 2024)	Mme Boggio Marie née FERRIER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°258 – Renouvellement de concession du 10 mai 2024 au 9 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1315	Arrêté (12 juin 2024)	M. CARLOTTI Charles et Mme CARLOTTI Anne née GACHET	Cimetière Grand Sablon – Titre n°259 – Renouvellement de concession du 24 mars 2022 au 23 mars 2037	Redevance : 636€
2024_1316	Arrêté (12 juin 2024)	M. BONIFACE Roland	Cimetière Saint Roch – Titre n°260 – Renouvellement de concession du 10 octobre 2024 au 9 octobre 2039	Redevance : 318€
2024_1317	Arrêté (12 juin 2024)	M. COHEN-SCALI Alain	Cimetière Grand Sablon – Titre n°261 – Renouvellement de concession du 30 juin 2024 au 29 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1318	Arrêté (12 juin 2024)	M. MISTRULLI Giuseppe et Mme MISTRULLI Iolanda née ROSELLI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°262 – Renouvellement de concession du 4 juillet 2024 au 3 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_1319	Arrêté (13 juin 2024)	M. MARMORAT André	Cimetière Grand Sablon – Titre n°263 – Renouvellement de concession du 3 août 2024 au 2 août 2039	Redevance : 318€
2024_1320	Arrêté (13 juin 2024)	Mme MICHALLON Marie Gisèle née CSULLOG	Cimetière Grand Sablon – Titre n°264 – Renouvellement de concession du 29 juin 2024 au 28 juin 2054	Redevance : 717€

**Annexe à la délibération n° 1 - 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_1321	Arrêté (13 juin 2024)	M. DUBOIS Charles	Cimetière Saint Roch – Titre n°265 – Renouvellement de concession du 2 juin 2024 au 1 ^{er} juin 2039	Redevance : 636€
2024_1322	Arrêté (13 juin 2024)	Mme VESSIERE Murielle née KHIRA	Cimetière Saint Roch – Titre n°266 – Concession nouvelle du 13 juin 2024 au 12 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1323	Arrêté (13 juin 2024)	M. FOLCO Jean, Pierre, Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°267 – Renouvellement de concession du 26 mai 2029 au 25 mai 2044	Redevance : 636€
2024_1324	Arrêté (14 juin 2024)	Mme DOTTI Eugénie née FAURE	Cimetière Saint Roch – Titre n°268 – Renouvellement de concession du 19 juin 2024 au 18 juin 2054	Redevance : 1434€
2024_1325	Arrêté (14 juin 2024)	M. MALDERA Antoine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°269 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} septembre 2024 au 31 août 2074	Redevance : 1311€
2024_1326	Arrêté (17 juin 2024)	Mme MECHERI Manon, Kamla	Cimetière Grand Sablon – Titre n°270 – Concession nouvelle du 17 juin 2024 au 16 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1358	Arrêté (19 juin 2024)	Mme DI FRANCO Evelyne née VELLA	Cimetière Grand Sablon – Titre n°271 – Renouvellement de concession du 21 mai 2022 au 20 mai 2037	Redevance : 318€
2024_1359	Arrêté (19 juin 2024)	Mme SIBEUD Rose née BABOLIN	Cimetière Saint Roch – Titre n°272 – Renouvellement de concession du 3 juillet 2024 au 2 juillet 2054	Redevance : 717€
2024_1360	Arrêté (19 juin 2024)	M. LEWY-BERTAUT Erwin Félix	Cimetière Grand Sablon – Titre n°273 – Renouvellement de concession du 8 juillet 2024 au 7 juillet 2054	Redevance : 717€

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_1361	Arrêté (19 juin 2024)	Mme JAIL Hélène née CHARVET	Cimetière Grand Sablon – Titre n°274 – Renouvellement de concession du 30 juin 2024 au 29 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1362	Arrêté (19 juin 2024)	Mme SALAT Josefa née ESPINOSA	Cimetière Grand Sablon – Titre n°275 – Renouvellement de concession du 5 mars 2024 au 4 mars 2054	Redevance : 717€
2024_1363	Arrêté (19 juin 2024)	M. MOSCA François	Cimetière Saint Roch – Titre n°276 – Renouvellement de concession du 16 juillet 2024 au 15 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_1364	Arrêté (19 juin 2024)	Mme METERT Isabelle, Annie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°277 – Concession nouvelle du 19 juin 2024 au 18 juin 2054	Redevance : 717€
2024_1365	Arrêté (20 juin 2024)	M. GAUDE Stephan	Cimetière Saint Roch – Titre n°278 – Concession nouvelle du 20 juin 2024 au 19 juin 2054	Redevance : 717€
2024_1366	Arrêté (20 juin 2024)	M. WORMS Pol	Cimetière Grand Sablon – Titre n°279 – Renouvellement de concession du 26 août 2024 au 25 août 2054	Redevance : 717€
2024_1367	Arrêté (20 juin 2024)	M. MERCIER Jean	Cimetière Saint Roch – Titre n°280 – Renouvellement de concession du 18 août 2024 au 17 août 2039	Redevance : 318€
2024_1368	Arrêté (20 juin 2024)	M. DEROSI Pierre, Séverin	Cimetière Saint Roch – Titre n°281 – Renouvellement de concession du 21 mai 2024 au 20 mai 2054	Redevance : 717€
2024_1369	Arrêté (20 juin 2024)	Mme DEMONCHEAUX Elisabeth Yvette née SZABO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°282 – Renouvellement de concession du 22 juin 2024 au 21 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1370	Arrêté	M. CAIATO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°283 – Renouvellement de	Redevance : 717€

Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024

	(20 juin 2024)	Dominique	concession du 24 janvier 2024 au 23 janvier 2054	
2024_1371	Arrêté (20 juin 2024)	M. BELARHIZI Mohamed	Cimetière Grand Sablon – Titre n°284 – Renouvellement de concession du 14 juillet 2024 au 13 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_1372	Arrêté (20 juin 2024)	M. REY Aristide, Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°285 – Renouvellement de concession du 29 juin 2016 au 28 juin 2031	Redevance : 318€
2024_1407	Arrêté (25 juin 2024)	Mme MBEMBA MINKALA Valérie, Diane, Solange née BOKENGUE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°286 – Concession nouvelle du 25 juin 2024 au 24 juin 2074	Redevance : 1311€
2024_1408	Arrêté (27 juin 2024)	Mme BESSON Jeanne Rose née BOUTTAZ	Cimetière Grand Sablon – Titre n°287 – Renouvellement de concession du 1 ^{er} février 2022 au 31 janvier 2037	Redevance : 318€
2024_1409	Arrêté (27 juin 2024)	M. LAFAY Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°288 – Renouvellement de concession du 2 août 2023 au 1 ^{er} août 2053	Redevance : 717€
2024_1410	Arrêté (27 juin 2024)	Mme NAVARRO Isabelle née SILVENTE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°289 – Renouvellement de concession du 4 août 2022 au 3 août 2037	Redevance : 318€
2024_1411	Arrêté (27 juin 2024)	Mme CRITICOS Danielle née GUIRIMAND	Cimetière Saint Roch – Titre n°290 – Renouvellement de concession du 29 juin 2024 au 28 juin 2054	Redevance : 717€
2024_1412	Arrêté (27 juin 2024)	M. ROMANY Georges	Cimetière Saint Roch – Titre n°291 – Renouvellement de concession du 2 septembre 2023 au 1 ^{er} septembre 2038	Redevance : 318€

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
 conseil municipal du 30 septembre 2024**

2024_1413	Arrêté (20 juin 2024)	M. TORELLA Michel	Cimetière Saint Roch – Titre n°292 – Concession nouvelle du 20 juin 2024 au 19 juin 2074	Redevance : 1311€
2024_1414	Arrêté (4 juillet 2024)	Mme DI BARTOLOMEO Lucia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°293 – 7 février 2027 au 6 février 2042	Redevance : 636€
2024_1415	Arrêté (4 juillet 2024)	M. et Mme ROUGE Alfred et Georgette née FOUCHER	Cimetière Saint Roch – Titre n°294 – Renouvellement de concession du 11 mars 2028 au 10 mars 2058	Redevance : 717€
2024_1416	Arrêté (3 juillet 2024)	Mme BATTAIL Yvonne née RIGOLET	Cimetière Saint Roch – Titre n°295 – Renouvellement de concession du 12 août 2023 au 11 août 2038	Redevance : 318€
2024_1417	Arrêté (3 juillet 2024)	Mme KECHICHIAN Artémis née BSAMADJIAN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°296 – Renouvellement de concession du 4 mai 2024 au 3 mai 2039	Redevance : 636€
2024_1418	Arrêté (3 juillet 2024)	Mme PANZARELLA Joséphine née DI MATTEO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°297 – Renouvellement de concession du 28 juin 2024 au 27 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1419	Arrêté (3 juillet 2024)	Mme GONTHIER Simone Marie- Antoinette née MARTIN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°298 – Renouvellement de concession du 23 décembre 2024 au 22 décembre 2039	Redevance : 636€
2024_1420	Arrêté (3 juillet 2024)	M. CALVI Marius	Cimetière Grand Sablon – Titre n°299 – Renouvellement de concession du 15 juillet 2022 au 14 juillet 2037	Redevance : 318€
2024_1421	Arrêté	Mme PERSI Carolina	Cimetière Grand Sablon – Titre n°300 – Renouvellement de	Redevance : 318€

Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024

	(3 juillet 2024)	née OZZOLA	concession du 9 août 2024 au 8 août 2039	
2024_1550	Arrêté (4 juillet 2024)	M. PANASCO-VELEZ joaquim	Cimetière Grand Sablon – Titre n°301 – Renouvellement de concession du 11 juillet 2023 au 10 juillet 2038	Redevance : 318€
2024_1551	Arrêté (4 juillet 2024)	Mme GERMANO Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Titre n°302 – Renouvellement de concession du 24 mars 2022 au 23 mars 2037	Redevance : 318€
2024_1552	Arrêté (4 juillet 2024)	Mme SAVANT-ROS Germaine née GRANERO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°303 – Renouvellement de concession du 22 août 2024 au 21 août 2039	Redevance : 318€
2024_1553	Arrêté (11 juillet 2024)	M. MELKONIAN Zakar	Cimetière Grand Sablon – Titre n°304 – Concession nouvelle du 5 juillet 2024 au 4 juillet 2054	Redevance : 717€
2024_1554	Arrêté (8 juillet 2024)	Mme DELACOUR Marie née MESSAGER	Cimetière Grand Sablon – Titre n°305 – Renouvellement de concession du 20 mai 2024 au 19 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1555	Arrêté (8 juillet 2024)	Mme FUSTER-MORA Carmen	Cimetière Saint Roch – Titre n°306 – Renouvellement de concession du 31 août 2024 au 30 août 2039	Redevance : 318€
2024_1556	Arrêté (8 juillet 2024)	Mme TARRICONE Maria née GENTILE	Cimetière Grand Sablon – Titre n°307 – Renouvellement de concession du 19 janvier 2024 au 18 janvier 2039	Redevance : 318€
2024_1557	Arrêté (8 juillet 2024)	Mme ARONICA Danielle, Isabelle née NAVARRO	Cimetière Saint Roch – Titre n°308 – Concession nouvelle du 8 juillet 2024 au 7 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_1558	Arrêté (9 juillet 2024)	M. CARIONI Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°309 – Renouvellement de concession du 14 février 2027 au 13 février 2042	Redevance : 318€

Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024

2024_1559	Arrêté (10 juillet 2024)	M. GAVET Jacques Félix	Cimetière Grand Sablon – Titre n°310 – Renouvellement de concession du 12 mai 2024 au 11 mai 2039	Redevance : 318€
2024_1560	Arrêté (10 juillet 2024)	Mme MAZZILLI Angèle née BUCCI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°311 – Renouvellement de concession du 8 novembre 2023 au 7 novembre 2038	Redevance : 318€
2024_1561	Arrêté (10 juillet 2024)	Mme COROT Lucie née ORLASSINO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°312 – Renouvellement de concession du 24 juillet 2024 au 23 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_1562	Arrêté (10 juillet 2024)	Mme WINTER Monique, Simone née PERRET	Cimetière Grand Sablon – Titre n°313 – Concession nouvelle du 10 juillet 2024 au 9 juillet 2039	Redevance : 423€
2024_1563	Arrêté (10 juillet 2024)	M. GAGNE Jean	Cimetière Saint Roch – Titre n°314 – Renouvellement de concession du 23 juin 2024 au 22 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1564	Arrêté (10 juillet 2024)	Mme ESPI Marie- Rose née FORT	Cimetière Grand Sablon – Titre n°315 – Renouvellement de concession du 29 juillet 2024 au 28 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_1565	Arrêté (10 juillet 2024)	Mme RAMELLI Marie- Claude, Jacqueline née FRANCOIS	Cimetière Grand Sablon – Titre n°316 – Concession nouvelle du 10 juillet 2024 au 9 juillet 2054	Redevance : 855€
2024_1566	Arrêté (12 juillet 2024)	M. KEITA Dioba	Cimetière Saint Roch – Titre n°317 – Renouvellement de concession du 5 février 2024 au 4 février 2054	Redevance : 717€
2024_1567	Arrêté (15 juillet 2024)	M. FERBER Heinz	Cimetière Grand Sablon – Titre n°318 – Renouvellement de concession du 3 juin 2024 au 2 juin 2054	Redevance : 717€

Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024

2024_1568	Arrêté (15 juillet 2024)	Mme SABATIER BASTIEN Paulette Marie Thérèse née BASTIEN	Cimetière Grand Sablon – Titre n°319 – Renouvellement de concession du 3 avril 2024 au 2 avril 2039	Redevance : 318€
2024_1569	Arrêté (15 juillet 2024)	Mme SCOTTI Naïma née EL SCOTTI	Cimetière Grand Sablon – Titre n°320 – Concession nouvelle du 15 juillet 2024 au 14 juillet 2039	Redevance : 318€
2024_1570	Arrêté (15 juillet 2024)	Mme RICHARD Marie Jeanne Gabrielle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°321 – Concession nouvelle du 15 juillet 2024 au 14 juillet 2074	Redevance : 1311€
2024_1571	Arrêté (17 juillet 2024)	Mme DARROT Sophie née PORTMANN	Cimetière Saint Roch – Titre n°322 – Renouvellement de concession du 28 août 2024 au 27 août 2039	Redevance : 636€
2024_1572	Arrêté (17 juillet 2024)	Mme BAZO Candelas née ALONSO	Cimetière Grand Sablon – Titre n°323 – Renouvellement de concession du 27 juin 2024 au 26 juin 2039	Redevance : 318€
2024_1573	Arrêté (17 juillet 2024)	Mme GRAND Florentine, Berthe, oséphine née GUBIANT	Cimetière Grand Sablon – Titre n°324 – Conversion de concession du 17 juillet 2024 au 16 juillet 2074	Redevance : 2574,99€
2024_1574	Arrêté (18 juillet 2024)	M. BRON Henry	Cimetière Grand Sablon – Titre n°325 – Renouvellement de concession du 6 octobre 2024 au 5 octobre 2039	Redevance : 636€

**Annexe à la délibération n° 1- 37148
conseil municipal du 30 septembre 2024**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
VIII - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ALIENATION DE BIENS MOBILIERS :				
CONV_2024_0007	Convention	Bricobidule 73360 Les Echelles	Convention de cession à titre gratuit de matériaux de réemploi issus d'une déconstruction sise à Grenoble, au 80 et 84 de la Galerie de l'Arlequin.	0€

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 30 septembre 2024**

de la liste des marchés et avenants notifiés depuis la dernière session en date du : lundi 24 juin 2024

Liste des marchés notifiés

Identification du marché			Caractéristiques du marché			Titulaire/s			Prix du marché			Durée du marché	
N° marché	N° lot	Intitulé du marché/lot	Type de prestation	Nature du marché	Procédure de passation	Titulaire	CP	Ville	Forme de prix	Prix global et forfaitaire en € HT (période initiale)	Montant maxi € HT	Date de notification	Durée d'exéc. Maxi (en mois)
23AFB308	1	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°1 : Alternatives végétariennes surgelées (produits issus de l'agriculture biologique ou conventionnelle)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SYSCO FRANCE SAS	74370	ARGONAY	Montant unitaire	x	350 000,00 €	07/05/24	43
23AFB309	2	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°2 : Produits de la mer ou d'eau douce surgelés	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	POMONA (PRIMEURS DU LOIR ET CHER)	69800	SAINT-PRIEST	Montant unitaire	x	600 000,00 €	13/05/24	43
23AFB310	3	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°3 : Autres produits surgelés issus de l'agriculture biologique ou conventionnelle (entrées, viandes, plats cuisinés, ovoproduits, fruits, légumes et desserts)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	POMONA (PRIMEURS DU LOIR ET CHER)	69800	SAINT-PRIEST	Montant unitaire	x	1 200 000,00 €	13/05/24	43
23AFB311	4	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°4 : Fruits et légumes préparés et réfrigérés 4e gamme issus de l'agriculture biologique ou équivalent	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	MANGEZ BIO ISERE	38100	GRENOBLE	Montant unitaire	x	400 000,00 €	07/05/24	7
23AFB312	5	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°5 : Produits laitiers et ovoproduits, non surgelés, conventionnels	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	POMONA (PRIMEURS DU LOIR ET CHER)	69800	SAINT-PRIEST	Montant unitaire	x	700 000,00 €	13/05/24	43
23AFB313	6	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°6 : Caillettes, murçons, saucisses de viande coupée au cutter et charcuteries pâtisseries (hors pâtés croûte)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	CHARCUTERIE MOTTE VIANDES	38119	PIERRE-CHATEL	Montant unitaire	x	25 000,00 €	07/05/24	43
23AFB314	7	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°7 : Autres charcuteries et viande de porc	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	ALPAGEL LANGUEDOC	30660	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Montant unitaire	x	70 000,00 €	10/05/24	43
23AFB316	9	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°9 : Viandes fraîches sous vide (sauf porc)	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SOCOPA VIANDES	29300	QUIMPERLE	Montant unitaire	x	70 000,00 €	24/05/24	43
23AFB370	10	Fourniture de denrées alimentaires / Lot n°10 : Fruits et légumes 5e gamme issus de l'agriculture biologique ou équivalent	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	SCOP UNISVERT	31570	LANTA	Montant unitaire	x	80 000,00 €	07/05/24	43
23ASB283	1	Maintenance des systèmes de désinfection de l'eau des piscines municipales - lot 1 - entretien des systèmes de désinfection de l'eau des 4 piscines	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	H2E	69100	VILLEURBANNE	Montant unitaire	x	124 000,00 €	22/05/24	48
23ATM299	02 Fontainerie	Travaux de réhabilitation de la fontaine de la place Victor Hugo	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	HYDATEC	69126	BRINDAS	Montant forfaitaire	129 995,00 €	x	22/05/24	17
24A0122		Mont Saint Martin - Maitrise d'oeuvre pour la Restructuration de la base de plein air et de loisirs Marchés de Maitrise d'oeuvre	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CRISTINA MONICA COLLAVET	38120	SAINT-EGREVE	Montant forfaitaire	174 670,16 €	x	16/07/24	48
24A0139		Mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la révision du cahier des charges type pour les écoles et établissement du cahier des charges type pour les crèches	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	FLORES	69003	LYON	Montant forfaitaire	54 145,50 €	x	29/04/24	11

24A0143		Gymnase les Saules – Travaux de réfection du faux-plafonds	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE DE PLATRERIE LAYE	38420	DOMENE	Montant forfaitaire	41 432,16 €			
24A0147		Gymnase Joseph Vallier - Désamiantage des plinthes - YR7983	Travaux	Accord-cadre à marchés subséquents	Marché subséquent	GBA	38120	SAINT-EGREVE	Montant forfaitaire	10 967,00 €	x	23/05/24	12
24A0163	01_Fouilles archéologiques	Esplanade de Grenoble - Travaux de fouilles archéologiques – Relance suite a déclaration sans suite	Services	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure avec négociation	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES, ENTREPRISE GIRARD ET RIVOIRE	#N/D	#N/D	Montant forfaitaire	445 678,29 €	x	25/07/24	36
24A0178		Fourniture de supercarburant sans plomb	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	DYNEFF S.A.S.	34000	MONTPELLIER	Montant forfaitaire	46 140,00 €	x	21/05/24	0
24A0179		ACHAT CARBURANT FLOTTE AUTO	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	TOTALENERGIES PROXI SUD EST	69002	LYON	Montant forfaitaire	8 837,01 €	x	21/05/24	0
24ATM104	02 - GS Jean Racine	24ATM104 Travaux de réaménagement des cours des groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Racine	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	379 863,70 €	x	23/05/24	36
24A0215		24CTZ016 - Palais de l'université - Travaux de sécurité	Travaux	Marché subséquent	Marché subséquent	FEDD	69330	MEYZIEU	Montant forfaitaire	8 523,00 €	x	30/04/24	12
24A0216		24CTZ017 - Pole Solidarité Internationale - Désamiantage des sols	Travaux	Marché subséquent	Marché subséquent	GBA	38120	SAINT-EGREVE	Montant forfaitaire	16 284,00 €	x	02/05/24	12
24A0218		CUISINE CENTRALE – Travaux de mise en place d'un container aménagé en bureau et atelier	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	EUROBOX	69360	TERNAY	Montant forfaitaire	24 166,00 €	x	06/06/24	2
24A0224	1	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 01 : Installation de chantier – Démolition – Maçonnerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	BATI SIBEL 38	38800	LE PONT-DE-CLAIX	Montant forfaitaire	64 904,98 €	x	30/07/24	7
24A0225	2	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 02 : Menuiseries extérieures aluminium	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CARBONERO	38500	LA BUISSE	Montant forfaitaire	84 564,00 €	x	24/07/24	7
24A0226	3	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 03 : Métallerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	PERRINFER	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	60 853,40 €	x	24/07/24	7
24A0227	4	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 04 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	STAFF PLAFOND ISOLATION ET CLOISON	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	29 106,00 €	x	24/07/24	7
24A0228	5	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 05 : Menuiseries intérieures bois	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	CBE MENUISERIE - ETANCHEITE	38490	SAINT-ONDRAS	Montant forfaitaire	78 016,41 €	x	25/07/24	7
24A0230	7	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 07 : Électricité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	GE CAPECCI	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Montant forfaitaire	63 566,01 €	x	24/07/24	7
24A0231	8	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 08 : Elévateur PMR	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY - AAM	71850	CHARNAY-LES-MACON	Montant forfaitaire	30 556,00 €	x	24/07/24	7
24A0232	9	Piscine Jean Bron – Travaux d'aménagements pour une ouverture pérenne élargie - lot 09 : Chauffage – Ventilation – Sanitaire	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUMOLARD SAS	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	117 000,00 €	x	24/07/24	7

24A0246	MUSEE DE GRENOBLE_Mission d'étude pour le diagnostic de la toiture du bâtiment	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	11 900,00 €			
24A0250	Etude sur la conservation des oeuvres et collections	Prestations intellectuelles	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	INSTITUT NEGAWATT	26300	ALIXAN	Montant forfaitaire	19 125,25 €	x	27/06/24	6
24A0253	Ecole élémentaire Paul Bert_Travaux d'étanchéité de la toiture du préau avec végétalisation_Relance suite à infructueux	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	13 568,00 €	x	25/06/24	13
24A0260	Gymnase Joseph Vallier – Travaux de mise en accessibilité des vestiaires	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	CARBONERO	38500	LA BUISSE	Montant forfaitaire	15 318,00 €	x	18/06/24	14
24A0262	Centre sportif Hoche - Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages - relance du lot 4: menuiserie intérieure suite à résiliation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	CBE MENUISERIE - ETANCHEITE	38490	SAINT-ONDRAS	Montant forfaitaire	40 803,83 €	x	12/07/24	7
24A0269	Locaux rue du DRAC - Travaux de remplacement de la chaudière	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	DUMOLARD SAS	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	49 600,00 €	x	18/06/24	5
24A0270	École élémentaire le lac - Travaux d'amélioration de la sortie sur cour	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 40 000 € H.T.)	ETABLISSEMENTS RIBEAUD	38850	CHARAVINES	Montant forfaitaire	13 786,94 €	x	18/06/24	13
24A0278	01 Esplanade de Grenoble - Travaux de VRD préalables aux travaux de fouilles archéologiques préventives et remise en état des sols post-fouilles	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (prestations similaires)	CARRON	38350	LA MURE	Montant forfaitaire	181 041,00 €	x	08/07/24	8
24A0280	Maternelle Joseph VALLIER_Remplacement du sol dans le local ménage au 1er étage	Travaux	Marché subséquent	Marché subséquent	FEDD	69330	MEYZIEU	Montant forfaitaire	3 981,95 €	x	26/06/24	2
24A0333	1 Fourniture de gasoil non routier	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	TOTALENERGIES PROXI SUD EST	69002	LYON	Montant forfaitaire	9 072,00 €	x	31/07/24	1
24A0334	2 Fourniture carburant	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	DYNEFF S.A.S.	34000	MONTPELLIER	Montant forfaitaire	74 592,00 €	x	31/08/24	1 jour
24A0341	ACHAT CARBURANT FLOTTE AUTO	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	DYNEFF S.A.S.	34000	MONTPELLIER	Montant forfaitaire	54 684,00 €	x	05/08/24	1 jour
24AFB012	1 Fournitures scolaires / Lot n°1 : Fournitures scolaires pour les secteurs 1, 3 et 4	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	PAPETERIES PICHON	42350	LA TALAUDIÈRE	Montant unitaire	x	250 000,00 €	23/05/24	48
24AFB013	2 Fournitures scolaires / Lot n°2 : Fournitures scolaires pour les secteurs 2, 5 et 6	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Appel d'offres ouvert	PAPETERIES PICHON	42350	LA TALAUDIÈRE	Montant unitaire	x	250 000,00 €	23/05/24	48
24APB096	PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « MÉDIATION SOCIALE »	Services	Accord-cadre mixte	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	KPMG EXPERTISE ET CONSEIL	92400	COURBEVOIE	Montant mixte	54 500,00 €	20 000,00 €	29/05/24	24
24ASB036	PRESTATIONS DE SERVICE D'APPRENTISSAGE ET FORMATIONS DU VELO	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ASS DEVELOP TRPTS EN COMMUN	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	115 500,00 €	30/05/24	40
24ASB094	1 Prestations de gardiennage de site et de matériel et de surveillance lors d'événements sur l'espace public / Lot n°1 : Prestations de surveillance et de gardiennage de site et du matériel lors d'événements municipaux organisés par le service évènement.	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	VISION	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	130 000,00 €	25/07/24	13

24ASB095	2	Prestations de gardiennage de site et de matériel et de surveillance lors d'évènements sur l'espace public / Lot n°2 : Autres prestations de contrôle d'accès et de sécurité, surveillance et gardiennage sur l'espace public	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	VISION	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	560 000,00 €		
24ASB116	1	Nettoyage de divers locaux de la ville de Grenoble_Procédure urgence impérieuse / Lot n°1 : Nettoyage des locaux des secteurs 1 et 2 et du cimetière Grand Sablon (commune de La Tronche)	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (urgence)	AKESA ALPES	38130	ECHIROLLES	Montant unitaire	x	91 000,00 €	04/07/24	6
24ASB117	2	Nettoyage de divers locaux de la ville de Grenoble_Procédure urgence impérieuse / Lot n°2 : Nettoyage des locaux des secteurs 3, 04 et 5 et du centre horticole municipal (commune de Saint-Martin-d'Hères)	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (urgence)	AKESA ALPES	38130	ECHIROLLES	Montant unitaire	x	34 500,00 €	04/07/24	6
24ASB118	3	Nettoyage de divers locaux de la ville de Grenoble_Procédure urgence impérieuse / Lot n°3 : Nettoyage des locaux du secteur 6	Services	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (urgence)	AKESA ALPES	38130	ECHIROLLES	Montant unitaire	x	84 500,00 €	04/07/24	6
24ASZ100	1	Transport de personnes en autocars pour les sorties à la journée de familles et de personnes âgées	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	ENTREPRISE JEAN PERRAUD ET FILS	38940	ROYBON	Montant unitaire	x	48 000,00 €	10/06/24	12
24ASZ101	2	Transport de personnes en autocars pour les séjours à Massacan organisés par les MDH de Grenoble	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	ENTREPRISE JEAN PERRAUD ET FILS	38940	ROYBON	Montant unitaire	x	23 000,00 €	10/06/24	12
24ASZ111	8	Location, installation et prestations d'entretien de chapiteaux, tentes, structures et parquets	Services	Marché subséquent	Marché subséquent	VALDAINE CHAPITEAUX	38620	SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	Montant unitaire	x	69 000,00 €	30/05/24	10
24ATB098		Travaux de mise en oeuvre de bornes escamotables	Travaux	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	AXIMUM	69680	CHASSIEU	Montant forfaitaire	x	1 200 000,00 €	24/05/24	48
24ATM031		PALAIS DES SPORTS PIERRE MENDES FRANCE - Travaux pour la mise en place de mesures conservatoires sur la toiture - Lot n° 01 : Étanchéité	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	L'EA	38640	CLAIX	Montant forfaitaire	x	182 343,40 €	17/05/24	24
24ATM032		PALAIS DES SPORTS PIERRE MENDES FRANCE - Travaux pour la mise en place de mesures conservatoires sur la toiture - lot 02 : maçonnerie	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	GRANI MIROIR	38180	SEYSSINS	Montant forfaitaire	x	47 116,00 €	04/06/24	15
24ATM064		Ecole maternelle DRIANT - Réfection des toitures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE NOUVELLE TRADI CHARPENTE	26300	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	Montant forfaitaire	x	175 408,00 €	14/05/24	24
24ATM065		THEATRE MUNICIPAL BERLIOZ - Travaux de remplacement du SSI EA1 adressable	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	OPTI SECURITE	87000	LIMOGES	Montant forfaitaire	x	108 800,05 €	28/05/24	15
24ATM066		Ecole maternelle Jean Jaures - Réfection des toitures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE NOUVELLE TRADI CHARPENTE	26300	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	Montant forfaitaire	x	196 951,67 €	30/04/24	12
24ATM071	01 Ecoles maternelles Paul Bert, Elisée Chatin et Sidi Brahim	Travaux de réhabilitation d'aires de jeux	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	KOMPAN, ISERE CLEAN	77190	DAMMARIE-LES-LYS	Montant forfaitaire	x	81 856,80 €	27/05/24	14



24ATM072	02 Espaces publiques Place Louis Jouvert et Jardin du Bassin	Travaux de réhabilitation d'aires de jeux	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	KOMPAN, ISERE CLEAN	77190	DAMMARIE- LES-LYS	Montant forfaitaire	37 515,78 €	x	27/05/24	14
24ATM079		ECOLE MATERNELLE BUFFON - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EKOVI	38600	FONTAINE	Montant forfaitaire	188 663,00 €	x	11/06/24	16
24ATM083		Remplacement des menuiseries extérieures Occultations Lot 1 : Dépose de menuiseries extérieures contenant du plomb	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EXADEM	38270	REVEL- TOURDAN	Montant forfaitaire	9 260,00 €	x	30/04/24	12
24ATM084		Remplacement des menuiseries extérieures Occultations Lot 2 : menuiseries extérieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	MENUISERIE ALU DES ALPES	38640	CLAIX	Montant forfaitaire	65 578,00 €	x	30/04/24	12
24ATM085		Stade Lesdiguières - Travaux de rénovation du terrain de rugby	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SPORTS ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	Montant forfaitaire	342 730,40 €	x	21/05/24	17
24ATM088		ECOLE ELEMENTAIRE ANTHOARD - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DAUPHINE MENUISERIE	38130	ECHIROLLES	Montant forfaitaire	245 476,00 €	x	17/05/24	14
24ATM097	01 Génie Civil - VRD - Terrasse ment - Maçon nerie - Traitem ent de surface	Travaux de réhabilitation de la fontaine Place Victor Hugo	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT, ETANDEX	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	218 982,00 €	x	22/05/24	12
24ATM103	01 - GS Léon Jouhaux	Travaux de réaménagement des cours des groupes scolaires Léon Jouhaux et Jean Racine	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SPORTS ET PAYSAGES, ROUTIERE CHAMBARD	38360	SASSENAGE	Montant forfaitaire	417 760,00 €	x	23/05/24	12
24ATM106		PALAIS DES SPORTS PIERRE MENDES FRANCE - Travaux de remplacement de l'éclairage normal	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EPSIG	38113	VEUREY- VOROIZE	Montant forfaitaire	319 006,00 €	x	28/05/24	14
24ATM112		Ecole Maternelle Jules Ferry - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EKOVI	38600	FONTAINE	Montant forfaitaire	111 044,00 €	x	30/05/24	16
24ATM113		Locaux rue de Moyrand - Travaux d'installation d'une sous-station de Chauffage – lot 01 : Chauffage	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUMOLARD SAS	38100	GRENOBLE	Montant forfaitaire	45 670,00 €	x	28/05/24	15
24ATM114		Locaux rue de Moyrand - Travaux d'installation d'une sous-station de Chauffage – lot 02 : Régulation	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE MOROT	38120	SAINT-EGREVE	Montant forfaitaire	47 713,50 €	x	10/06/24	15

24ATM121	01 - Terrasse - VRD	Travaux de réaménagement des cours de l'école Menon site Cornélie Gémond	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	138 391,45 €			
24ATM122	02 - Aménagements paysagers	Travaux de réaménagement des cours de l'école Menon site Cornélie Gémond	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	130 707,06 €	x	23/05/24	36
24ATM124		Travaux de réaménagement de l'aire de jeux du square Lesage	Travaux	Marché à prix global et forfaitaire	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Montant forfaitaire	93 420,10 €	x	23/05/24	14
24BFB034	1	ACQUISITION DE VELOS STANDARDS ET POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE / Lot n° 1 - Acquisition de vélos enfants et adultes standards	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	CYCLES BLAIN BRIGNAIS, NATURA VELO	69530	BRIGNAIS	Montant unitaire	x	58 330,00 €	27/05/24	24
24BFB128	1	Achat de matériel sportif pour la pratique du ski de piste et nordique / Lot n°1 : Matériels pour la pratique du ski de piste et nordique	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	AU VIEUX CAMPEUR PARIS DE RORTHAYS & CIE	75005	PARIS	Montant unitaire	x	8 000,00 €	22/07/24	48
24BFB129	2	Achat de matériel sportif pour la pratique du ski de piste et nordique / Lot n°2 : Matériels pour la pratique de la balade en raquettes	Fournitures	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	AU VIEUX CAMPEUR PARIS DE RORTHAYS & CIE	75005	PARIS	Montant unitaire	x	13 500,00 €	22/07/24	48
24BIB067		Maintenance du progiciel ESIRIUS et prestations associées	Prestations intellectuelles	Accord-cadre à bons de commandes	Procédure sans publicité ni mise en concurrence (droits d'exclusivité)	ELECTRONIQ SYSTEM INFORMATIQ INDUSTRIELS	34880	LAVRUNE	Montant mixte	12 370,00 €	16 000,00 €	31/05/24	48
24CFZ090	1	Marché subséquent relatif à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel alimentant les points de livraison de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble- LOT 1 : Sites de la Ville de Grenoble relevant de l'option tarifaire T3	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	GEG SOURCE D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	600 000,00 €	27/05/24	13
24CFZ091	2	Marché subséquent relatif à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel alimentant les points de livraison de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble- LOT 2 : Site Ville de Grenoble relevant des options tarifaires T2 et T1	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	GEG SOURCE D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	1 000 000,00 €	27/05/24	13
24CFZ092	3	Marché subséquent relatif à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel alimentant les points de livraison de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble- LOT 3 : Site CCAS de Grenoble relevant de l'option tarifaire T3	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	GEG SOURCE D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	600 000,00 €	27/05/24	13
24CFZ093	4	Marché subséquent relatif à la fourniture et à l'acheminement de gaz naturel alimentant les points de livraison de la Ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble- LOT 4 : Site CCAS de Grenoble relevant de l'option tarifaire T2	Fournitures	Marché subséquent	Marché subséquent	GEG SOURCE D'ENERGIES	38000	GRENOBLE	Montant unitaire	x	300 000,00 €	27/05/24	13

Le tableau ci-dessous vise à informer les membres du Conseil municipal en date du : **lundi 30 septembre 2024**

de la liste des avenants notifiés depuis la dernière session en date du : **lundi 24 juin 2024**

Liste des avenants notifiés

Caractéristiques de l'avenant		Rappel des caractéristiques du marché				Impact financier et calendrier de l'avenant					Notification	
Incidence financière de l'avenant	Nature de la modification contractuelle	Numéro du marché	Intitulé du marché	N° lot	Procédure de passation du marché	Titulaire du marché	Prix forfaitaire Montant initial du marché en € H.T.	Prix unitaires maximum initial du marché en € H.T.	Montant de l'avenant en € H.T.	Nouveau montant forfaitaire cumulé	Nouveau montant maximum cumulé	Date de notification de l'avenant
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de transfert	23ATM013	HOTEL DE VILLE – Travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal - Lot 10 - MOBILIER SUR CATALOGUE	10	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	P S A AMENAGEMENT	x	x	x	72 465,86 €	x	06/03/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM020	PISCINE IRIS-Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne- Lot2 - VRD	2	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	TOUTENVERT	44 684,00 €	x	4 050,79 €	44 684,50 €	x	22/05/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	23ATM365	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 4 : REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	4	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	LARBI DES REVETEMENTS	x	x	x	36 147,40 €	x	22/05/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	23ATM367	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 6 : CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE	6	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUMOLARD SAS	x	x	x	177 000,00 €	x	22/05/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	22ATM413	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 3 - Charpente ossature bois / Couverture	3	Appel d'offres ouvert	RECYCLAGE ECOSYSTEME (RES)	x	x	12 457,57 €	2 227 442,64 €	x	23/05/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	23ATM366	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 5 : REVÊTEMENTS DE SOLS CARRELAGE + MURAUX	5	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE BATIMENT INDUSTRIEL	x	x	x	10 701,23 €	x	27/05/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	22ATM429	LES TREMBLES - Travaux de restructuration de l'ensemble du pôle enfance - Lot 19 - Sureté / Clôture	19	Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	SAGS ELEC	x	x	x	40 335,00 €	x	28/05/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	23ATM363	Travaux pour l'adaptation du Plateau en vue de l'implantation de la Bibliothèque Eaux Claires - lot 2 : PLÂTRERIE – PEINTURE - FAUX PLAFONDS	2	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	LAMBDA ISOLATION	x	x	x	199 613,39 €	x	29/05/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de prolongation	22BSM105	Mise à disposition et exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées d'aliments d'appoint dans divers sites de la Ville de Grenoble		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SERVICE DISTRIBUTION AUTOMATIQUE	24 883,00 €	x	x	x	x	30/05/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM024	PISCINE IRIS-Transformation en halle dédiée aux initiatives citoyenne- Lot6 - Electricité	6	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DUNELEC	32 689,00 €	x	3 214,55 €	32 689,15 €	x	30/05/24

Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de modification des clauses d'exécution techniques ou administratives	24ATM088	ECOLE ELEMENTAIRE ANTHOARD - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	DAUPHINE MENUISERIE	x	x	x			
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM061	Travaux pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble - Lot 1 - Structure-Fondations spéciales	1	Procédure avec négociation	FREYSSINET FRANCE	x	x	19 800,00 €	8 352 646,44 €	x	09/07/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24ATM079	ECOLE MATERNELLE BUFFON - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EKOVI A	x	x	x	181 063,00 €	x	10/07/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24ATM064	Ecole maternelle DRIANT - Réfection des toitures		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	SOCIETE NOUVELLE TRADI CHARPENTE	170 000,00 €	x	5 408,00 €	170 000,00 €	x	12/07/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution des prix unitaires	23ASB290	PRESTATIONS DE SERVICES DE STATIONS DE SKI POUR LES SORTIES SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA VILLE DE GRENOBLE (relance des lots 1 et 2)-Accueil d'élèves grenoblois de niveaux intermédiaire et confirmé pour des activités d'orientation montagne-Lot N°1	1	Procédure adaptée en raison de l'objet (services sociaux et spécifiques > 90 000 € H.T.)	REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE EN VERCORS	x	360 000,00 €	x	x	360 000,00 €	15/07/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24A0332	22ATM270_CS HOCHÉ Travaux d'amélioration des sanitaires et vestiaires des étages Lot 2: désamiantage	2	Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	QS3D	149 966,00 €	x	3 885,00 €	149 965,70 €	x	15/07/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM062	Travaux pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble - Lot 2 - Reprise en sous-œuvre - Fondations	2	Procédure avec négociation	KELLER FONDATIONS SPECIALES	x	x	56 006,33 €	747 049,00 €	x	17/07/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de transfert	22CTB339	Vitrierie - Secteurs 1, 2 et 7	32	Appel d'offres ouvert	NAVARO VITRERIE	x	x	x	x	4 000 000,00 €	19/07/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	24ATM079	ECOLE MATERNELLE BUFFON - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	EKOVI A	181 063,00 €	x	7 600,00 €	181 063,00 €	x	23/07/24
Sans incidence financière sur le montant maximum ou forfaitaire	Avenant de prolongation	23ASB334	Transports par autocars pour sorties scolaires - Transports entre 2 écoles et la Maison des Collines		Appel d'offres ouvert	KEOLIS PORTE DES ALPES	x	79 000,00 €	x	x	79 000,00 €	25/07/24
Incidence financière > 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution des quantités	24BPM108	Cimetières Saint-Roch et Grand Sablon - Analyse d'Opportunité pour l'intégration d'une Centrale Solaire Photovoltaïque		Procédure adaptée en raison du montant (< 90 000 € H.T.)	ARCHIDUCS	x	x	1 500,00 €	17 100,00 €	x	31/07/24
Incidence financière < 5% sur le montant initial maximum ou forfaitaire	Avenant d'augmentation ou de diminution du prix global et forfaitaire	23ATM141	Travaux de construction de l'équipement jeunesse Villeneuve		Procédure adaptée en raison du montant (> 90 000 € H.T.)	ENTREPRISE SDE	x	x	42 387,22 €	4 450 000,00 €	x	07/08/24

ANNEXE 1
Exercice budgétaire 2024 – Tableau récapitulatif

Dispositif	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants subvention DAC et CVN à accorder pour 2024
2	MUSIQUES	CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	<p>14ème édition du Festival Détours de Babel (DDB) + saison 2023/2024 du Théâtre Sainte-Marie-d'en-Bas (TSMB). 14ème édition du festival DDB, du 16 mars au 7 avril 24 : une trentaine de spectacles à Grenoble et en Isère dans de très nombreux lieux partenaires. 5 créations dont 2 en 2024. TSMB épice centre du festival. 3 Brunchs (Alma très cloître, Musée Dauphinois, Fort Barraux) Les chantiers : appel à projets musicaux, offrant à de jeunes artistes l'opportunité de réaliser un premier projet en création dans des conditions professionnelles. 1 spectacle jeune public chaque samedi durant le festival. 3 Temps forts : Journées du Patrimoine immatériel (sept.), Jeune Public (fin oct.), Brunchs Très-Cloîtres (pendant le festival). TSMB : environ 30 concerts dont 10 concerts en après-midi pour les scolaires et/ou PSH, 10 sorties de résidence et 10 concerts tout public, rencontres et échanges autant que possible en amont des spectacles, ou en bord de scène à la fin. Organisation de répétitions publiques. environs 15 résidences de création dont 6 résidences "chantiers". MAD du théâtre pour une dizaine d'accueils extérieurs (acteurs locaux comme le CLEPT, l'Atypik etc.). Travail à structuration d'une filière professionnelle locale autour des musiques contemporaines et improvisées. Nouveau en 2024 : les cafés-coulisses proposent chaque mois en journée (13h), un moment d'échange et de musique pour découvrir l'univers des artistes invités et les coulisses du Théâtre. Ouverts à tous et gratuit. Projets participatifs 2024 : «Pour la mare» : fabrication de chansons et d'instruments par les élèves de l'école des Buttes, pour une participation au spectacle «pour la mare» présenté à l'Espace 600 le 29 mars 2024 .</p> <p>L'association a bénéficié d'une première subvention au CM de décembre. Suite à un travail de clarification de son projet et de son modèle économique, elle bénéficie d'une seconde subvention. Le montant du soutien financier de la Ville en 2024 est en reconduction par rapport à 2023.</p>	- subv : 298 716 €			298 716 €	- subvention : 149 358 € (CM 18/12/2023) - Cvn frais de reprographie : 336,39 € (CM 25/3/2024)	- subvention complémentaire : 149 358 € - mad ancien musée de peinture : 4 500 € - locaux : 44 955 € - gratuite des fluides : 41 283 €

Dispositif	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Montants demandés projet DAC 2024	volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants subvention DAC et CVN à accorder pour 2024
4	MUSIQUES	HARMONIE DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique musicale amateur . Pratique d'ensemble : Large place donnée à la pratique d'ensemble avec 9 ensembles composés de musiciens amateurs : l'Orchestre d'Harmonie (52 participants), Les Orchestre d'Elèves (67 participants) : l'Orchestre Cadet et l'Orchestre Junior, L'Ensemble de Saxophones : Les Saxo'Notes, L'Ensemble de Clarinettes : Le BEC, L'Ensemble de Cuivres : Atout Cuivres, L'Ensemble de Flûtes : Le V.O.F., La Fanfare (15 participants) : Les Son'en Bulles, Le Quatuor de Saxophone : Carensax ; - intégration dans les réseaux des orchestres amateurs et dans le réseau des écoles de musique de l'Isère ; - proposition de stages d'1 semaine pendant l'été (ouvert aux élèves de l'école et aux "extérieurs") : 1 stage pour enfants musiciens : musique d'ensemble + activités sportives/extérieures + un concert en fin de stage ; 1 stage pour adultes avec concert commun avec les jeunes.</p> <p>École de musique d'harmonie : style musical varié (jazz, contemporain, harmonie), de l'éveil musical à 5 ans, initiation à 6 ans et participation aux ensembles de 12 ans à 60 ans. Politique tarifaire : tarif plein et tarif réduit pour les élèves mineurs, les étudiants et les demandeurs d'emploi. Tarifs annuels : <i>Eveil</i> (5 ans), <i>Initiation</i> (6 ans), <i>Formation musicale seule</i> : 225€ tarif unique // <i>Cycle I</i> : 765 € tarif plein , 690 € tarif réduit ; <i>Cycle II ou III</i> : 965 € tarif plein , 800 € tarif réduit // NOUVEAU cette année : Cycle 1, 30 min de cours à deux élèves/semaine 470 €, Cycle 2, 45 min de cours à deux élèves/semaine 690 € ; <i>Ensemble instrumentaux</i> : 85€ tarif plein , 20€ pour les étudiants ; <i>Choeur</i> : 20€ tarif plein , 0€ tarif réduit (quotient familial <500€) ; <i>Stage d'été</i> : tarif selon quotient familial, fourchette entre 110 et 160€. <i>Pour information : augmentation des tarifs 2023/2024, en réaction à une situation déficitaire pour la saison 22/23, pour absorber une baisse des inscriptions et l'augmentation des coûts.</i></p> <p>L'association a bénéficié d'une première subvention au CM de décembre. Suite à un travail de clarification de son projet et d'un travail sur une tarification sociale de ses diverses activités et notamment son école de musique, elle bénéficie d'une seconde subvention. Le montant du soutien financier de la Ville en 2024 est en re-conduction par rapport à 2023.</p>	- subv : 23 000 € - locaux : 7 523 €			25 000 €	- subvention : 16 100 € (CM 13/5/2024)	- subvention complémentaire : 6 900 € - locaux : 6 760 € - gratuité des locaux : 8 000 €

Dispositif	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Montants demandés projet DAC 2024	volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants subvention DAC et CVN à accorder pour 2024
2	ARTS VISUELS	LA MAISON DE L'IMAGE	<p>Programme d'activités 2024. Opérateur structurant du quartier de la Villeneuve de Grenoble depuis 50 ans, la Maison de l'Image poursuit ses missions d'éducation à l'image vers un large public, à la fois sur le territoire grenoblois et, de façon plus étendue, sur les différents échelons territoriaux depuis la métropole grenobloise, le département, la région jusqu'au territoire national, pour contribuer à dynamiser un réseau professionnel d'échanges et de partenariats en matière de photographie, d'éducation à l'image, aux médias et à l'information, et des médialab, tiers-lieux ressources sur les usages du numérique. En 2024, et dans les prochaines années, en matière d'éducation artistique et culturelle, les objectifs de la Maison de l'Image sur le territoire et notamment au sein du Médialab Studio 97, sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux jeunes, et plus largement aux habitant.es du territoire, un espace d'expression citoyenne sur le monde au-delà de son quartier, afin de se réapproprier son image et celle de son lieu de vie ; découvrir par la pratique les ressorts de la création d'images et aiguïser son esprit critique sur la réception des images et des informations dans son quotidien. -Accueillir et conseiller les jeunes dans leurs projets et mettre à disposition du matériel et des espaces. Accompagner dans les pratiques de création d'images fixes et animées, artistiques et médiatiques, dans une démarche d'éducation populaire. Encourager à s'impliquer dans la vie du Médialab, notamment à travers sa programmation et sa gouvernance. -Valoriser les réalisations et donner à voir les réalisations dans le quartier, et aussi en dehors (festivals, projets en salle de cinéma, etc.) pour véhiculer une image choisie et réaliste du territoire et de ses habitant.es. <p>L'association a bénéficié d'une première subvention au CM de décembre. Suite à un travail de clarification de son projet et de son modèle économique mené avec l'ensemble des partenaires publics, elle bénéficie d'une seconde subvention. Le montant du soutien financier de la Ville en 2024 est en reconduction par rapport à 2023.</p>	- subv : 51 500 € - locaux : 53 403,22 €	15 051 €		83 000 €	- subvention : 25 750 € (CM 18/12/2023)	- subvention complémentaire : 25 750 € - mād ancien musée de peinture : 7 500 € - locaux : 48 265 € - gratuité de fluides : 15 891 €

Dispositif	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Montants demandés projet DAC 2024	et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants subvention DAC et CVN à accorder pour 2024
4	THÉÂTRE	LES ARTS DU RÉCIT	<p>Le Centre des Arts du Récit est un centre de ressources et d'expertise des arts de la parole pour les artistes et les publics : les familles, les amateur-rices, les professionnel-les de l'enfance, de la lecture, de l'éducation, du tourisme, du médico-social... Scène d'intérêt national « Art et Création », il s'engage pour la littérature orale et ses artistes au travers de 5 activités : soutien à la création, diffusion, action culturelle, formation, documentation/recherche. Dans le cadre de sa future venue au Théâtre Prémol, l'association travaille à l'élaboration d'un nouveau projet qui prenne en compte les spécificités de son futur territoire d'implantation, ses habitant-e-s ainsi que le réseau des partenaires professionnels : rdv avec les partenaires, mise en place d'actions culturelles (bibliothèque Arlequin, Art tendre..) en utilisant le conte comme un outil pour favoriser l'acquisition d'une langue, la mise en confiance, le partage de cultures, favoriser l'intégration et la solidarité et créer du commun. Publics cibles : 0-6 ans, CM2-6ème, lycéen-ne-s pros, population allophone.</p> <p>Le centre a reçu une première aide pour son programme annuel comprenant le festival, du co-accueil de spectacles avec le réseau des salles de l'agglomération dont le TMG, des rencontres d'artistes, des temps professionnels, des scènes ouvertes...L'édition du festival 2024 a eu lieu du 15 au 23 mai. 12 équipements grenoblois ont accueilli le festival : TMG, Musée de Grenoble, Musée Dauphinois, Prunier sauvage, La Bobine, Bibliothèques, Musée de la Résistance, Espace 600, la Baj'art, Maison de l'international, la Belle électrique, le théâtre Sainte Marie d'En Bas . Avec le TMG, des liens étroits sont tissés pour donner du sens au partenariat : co-programmation, mutualisation pour l'accueil d'artistes avec partage des moyens.</p> <p>L'association a bénéficié d'une première subvention au CM de mai. Dans la perspective de la préfiguration de son projet au théâtre Prémol , elle bénéficie d'une subvention complémentaire.</p>	- Subv : 15 000 €			20 000 €	<p>- frais de reprographie 336,39 € (CM 25/03/2024)</p> <p>- subvention : 15 000€ (CM 13/5/2024)</p>	- subvention complémentaire : 40 000 €

Dispositif	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Montants demandés projet DAC 2024	Subvention DAC et Contribution volontaire en nature (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants subvention DAC et CVN à accorder pour 2024
2	THÉÂTRE	MJC PRÉMOL	<p>Programmation : au total, 17 compagnies locales aux esthétiques multiples dont 11 grenobloises pour des temps de résidence et/ou des représentations (Anagramme, Les Voisins du dessous, En attendant les lucioles, Cie Les promeneurs de son, La troupe de pas sages, Cie Les fiers désinvoltés, Ophélie Théâtre, Contre poinG, Théâtre du risque, Cie Les Jeanne...). Les représentations sont toujours accompagnées de médiation parfois en lien avec des partenaires (MDH Prémol, Baladins, Anatole France) 37 levers de rideaux+une soirée cinéma "Les films de la Ville-neuve" + 2 rep Noël de la petite enfance + Accueil artistes en herbe avec les écoles + accueil soirée du Conservatoire. Moments privilégiés thématiques -Master-class: théâtre improvisation, avec Cie Contre-PoinG, 8€ pour 4x6h d'atelier+adhésion // Danses orientales avec Laurie Billotet – Cie Sohan, 8€ pour 6 séances+adhésion // Stage d'écriture et contes avec Les fiers désinvoltés // pour chaque atelier, restitution sur le plateau, ouvert au public, les dimanches après-midis. Axe de création : inscrit dans le dispositif EAC. 14 participant-e-s (10 filles –4 garçons) – grenoblois.es rattaché-es à de bas QF. Le groupe a du mal à se renouveler depuis 2022 - Coût entre 50 et 100€ pour l'année (selon QF). Le parcours propose des ateliers artistiques hebdo tous les mercredis de 14h à 18h (chant, théâtre, danse, musique et réécriture) + 5 stages + des sorties spectacle avec à la clef, une création collective présentée au théâtre. 2 rep 18 et 19 mai <i>Une petite entaille</i>. Thème de l'amour, du chômage, de l'exclusion, de la responsabilité collective dans un style oral, brut, direct. À noter, baisse de l'État sur 2024 qui souhaiterait que le projet se renouvelle et fasse notamment plus appel à des intervenant-es artistes pros. L'Athena café : un accueil culture autour d'une collation pour espace de parole avec des rencontres d'artistes, expositions, projections et rompre l'isolement. Partenariat MDH, PAGI, Résidence APF.</p> <p>L'association a bénéficié d'une première subvention au CM de mai. Suite à la production d'un bilan de mi-saison quantitatif et qualitatif et la communication des différents documents liés à l'activité réalisée, elle bénéficie d'une seconde subvention. Le montant du soutien financier de la Ville en 2024 est en reconduction par rapport à 2023.</p>	- subv : 65 000 € - locaux : 229 055 € (DEJ)			65 000 €	- subvention : 32 500 € (CM 13/5/2024)	- subvention complémentaire : 32 500 € - locaux : 186 267 € € - gratuite des fluides : 7 264 € (DEJ)

ANNEXE

Exercice budgétaire 2024 – Tableau récapitulatif – Contributions volontaire en nature

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention DAC et Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
MUSIQUES	ASSOCIATION BEATWATCH	Mise à disposition de barrières de sécurité et tables pour l'organisation du « Carnaval Jam, Open Air » du 27 au 30 septembre 2024						- mise à disposition de matériel de pavoisement : 367,27 € 154,06 € « Carnaval Jam, Open air »
THÉÂTRE	CREARC	Mise à disposition de barrières de sécurité et de grille d'exposition intérieure pour les rencontres du théâtre Européen, du 28 juin au 7 juillet 2024	- Subv : 30 000 € - Locaux : 36 501 €			Subvention : 30 000 € (CM 13/05/2024)	80 000 €	- mise à disposition de matériel de pavoisement : 267,07 € 31,75 € - locaux : 31 439 € - gratuité de fluides : 5 062 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20240930-D20240930_8-DE

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
CINÉMA	CINÉMATHÈQUE DE GRENOBLE	Mise à disposition de matériel de pavoisement (chaises pliante et accrochable M3) pour l'organisation de l'évènement « Projection plein air » du 20/09 au 23/092024.	95 000 €			- subvention : 104 500 € (CM 18/2/2023) - reprographie : 336,39 € TTC (CM 25/03/2024) - mise à disposition de matériel et de plantes : 896,08 € TTC avec transport (CM 13/05/2024) - mise à disposition de matériel : 2 142,78 € TTC avec transport (CM 24/06/2024)	107 000 €	- mise à disposition de matériel : 425,16 € avec transport - locaux : 35 966 € - gratuité des fluides : 9 976 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2024	Contributions demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
THÉÂTRE	FESTIVAL DE LA COUR DU VIEUX TEMPLE	Mise à disposition de chaises, tables et barrières de sécurité pour l'organisation du « Festival 2024 », du 23 au 31 août 2024 et plantes de pépinière extérieure du 22 août au 2 septembre 2024, avec transport et main d'oeuvre. Location et contrôle de gradins.	- subv : 2 500 €			- subvention : 2 500 € (CM 13 05 2024)		- mise à disposition matériel de pavoisement : 1 158,91 € sans transport Festival 2024 - mise à disposition de plantes : 406,63 € - location et contrôle gradins et contrôle de conformité. 5 703,20 €
MUSIQUES	MIX'ARTS	Mise à disposition de tables métalliques dessus bois, pieds pliants, barrières de sécurité, chaises pliantes et accrochables, grille d'exposition intérieur, pour l'organisation du festival « Merci bonsoir » du 18 au 21 septembre 2024 + impresion d'affiches pour le totems.	- subv : 13 500 € - impresion panneaux festival : 336 €	- Subv : 3 000 €		- subvention : 54 500 € (CM 13/05/2024)	58 000 €	- mise à disposition de matériel de pavoisement + frais de reprographie : 9 145,98 € 894,48 € 336,39 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 038-213801855-20240930-D20240930_8-DE

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention Contribution volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
MUSIQUES	THE DARE NIGHT	Mise à disposition de matériel de pavoisement (barrières de sécurité 2,5 m modifiées, tables métallique, grille expo intérieur, barrière de sécurité 2m) dans le cadre du « TDN Open air » du 19 au 22 juillet 2024.				<p>- subvention : 6 500 € (CM 13/05/2024)</p> <p>- mise à disposition éléments décoration : 831,84 € (CM 25 03 2024)</p> <p>- matériel pavoisement Ultravirage festival le 23/03 : 208,51 € 254,28 € (CM 13/05/2024)</p>	9 450 €	<p>- mise à disposition de matériel de pavoisement : 284,68 € (sans transport)</p>

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

S²LOW

ID : 038-213801855-20240930-D20240930_8-DE

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2024	Montants demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
THÉÂTRE	ESPACE 600	Mise à disposition de supports destinés au réseau d'affichage municipal pour la saison 2024/2025 (totems, vox ao, vox A1).	- subvention : 251 720 € - locaux : 93 595,18 €	12 180 €		- Subvention : 291 720 € - locaux : 93 595,18 €	291 720 €	- frais de reprographie : 336 39 €
DANSE	ASSOCIATION SCALÈNE	Mise à disposition de matériel de pavoisement : barrières de sécurité, tables métalliques, chaises pliants et accrochables, grille d'exposition pour l'organisation du festival « Ouverture exceptionnelle » du 04 au 12 octobre 2024.	- Subv : 8 000 €			- mise à disposition de matériel : 470,64 € TTC (CM 25 03 2024) - subvention : 8 000 € (CM 13 05 2024)		- mise à disposition de matériel : 1 424,23 € TTC (sans transport)

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240930-D20240930_8-DE



Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen	Montant subv DAC et CVN 2023	Sub DAC exceptionnelle 2023	Appel à projet 2023	Subvention volontaire en naturelle (CVN) déjà accordée pour 2024	Contributions demandés projet DAC 2024	Montants subvention DAC et CVN pour 2024
MUSIQUES	PLEGE	Mise à disposition, du 13/9/2024 au 30/06/2025, de barrières de sécurité pour l'organisation des concerts de la prochaine saison.	- subvention : 100 000 € - locaux : 140 631,14 €			- subvention : 100 000 € - locaux : 140 631,14 € - barrières : 3 539 € (CM 18 12 2023)		- mise à disposition de barrières de sécurité : 2 359,50 € (sans transport)

Conseil municipal du 30 septembre 2024
Annexe 1 à la délibération n° 11-36985

Deux attributaires d'une bourse BAFA :

- [REDACTED] 350 €

- [REDACTED] 350 €

Une bourse de 350€ par personne sera versée en une seule fois à la fin du parcours de formation BAFA et sous condition d'avoir effectué le stage pratique au sein d'une association installée sur le territoire grenoblois conformément aux modalités d'attribution des bourses BAFA adoptées par la délibération n° 30894 du Conseil Municipal du 30 janvier 2023.

Deux attributaires d'une bourse FIJ :

- [REDACTED] pour le projet "Point de vue accessibilité... : Séoul" – 800 €

Descriptif du projet :

« *Point de vue accessibilité... : Séoul* » :

Projet de podcast de voyage en Corée du Sud par une personne malvoyante pour rendre compte de l'accessibilité à Séoul.

Personne membre du projet : [REDACTED]

- [REDACTED] pour le projet "Camp itinérant à vélo pour ados" – 800 €

Descriptif du projet :

« *Camp itinérant à vélo pour ados* » :

Le groupe de filles souhaite sortir du quartier (Lys rouge/ Mistral) durant l'été. Le concept d'itinérance à vélo et bivouac est apprécié, ainsi que la découverte d'une région côtière de France autre que la sud. Camp itinérant d'une distance de 90 kilomètres reliant 3 étapes en Charente et Charente-Maritime.

Personnes membres du projet : [REDACTED] ; [REDACTED] ; [REDACTED] ; [REDACTED]
[REDACTED] ; [REDACTED] ; [REDACTED] ; [REDACTED] ; [REDACTED]

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2024**

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024			
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
3 convention d'objectifs et de moyens	Boxing Club Multisports Villeneuve	délibération n° 36452 du 30 septembre 2024		41 936 €	Fonctionnement 2024 - Détachement 1er semestre et 2ème semestre Aide complémentaire	0 €	0 €	41 936 €	
4 convention d'objectifs et de moyens	Sport dans la Ville	délibération n° 36452 du 30 septembre 2024		15 000 €	Fonctionnement 2024	0 €	0 €	15 000 €	
Total									61 936 €

CONVENTIONS DE PARTENARIATS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024			
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
5 convention De partenariat	Grenoble Roller	délibération n° 36452 du 30 septembre 2024		3 600 €	Organisation des "Randos roller" édition 2024	0 €	0 €	3 600 €	
6 convention De partenariat	GUC Athlétisme	délibération n° 36452 du 30 septembre 2024		37 550 €	"Samedis du Jogging" saison 2024-2025 (septembre à décembre 2024)	30 338 €	7 554 €	2 100 €	
Total									5 700 €

AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2023	Objet de la subvention proposée	Subventions 2024			
		Date signature convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée	
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	15 janv. 24	31 déc. 26	73 950 €	Organisation de la grande Finale Rame en Sème	59 720 €	0 €	3 000 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
2 avenant financier	Big Bang Ballers France	20 juil. 23	31 déc. 25	1 000 €	Organisation du Pass'Sport Festival 2024	0 €	0 €	1 000 €	
		délibération n° 31865 du 15 mai 2023							
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16 janv. 24	31 déc. 26	70 400 €	Organisation de la finale des Championnats de France des Clubs Elite 2	39 885 €	0 €	4 000 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
2 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA/FC2A	23 janv. 24	31 déc. 26	27 200 €	Stage sportif Pâques 2024 – 51 enfants de 7 à 11 ans	25 500 €	9 454 €	1 020 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C.)	15 janv. 24	31 déc. 26	77 300 €	Aide complémentaire dans le cadre de la fermeture pour rénovation du gymnase Malherbe	127 003 €	7 334 €	17 500 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
2 avenant financier	GUC Athlétisme	18 janv. 24	31 déc. 26	37 550 €	Organisation du Meeting National d'Athlétisme Albert Rivet 2024	30 338 €	7 554 €	2 000 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
2 avenant financier	Mistral Football Club	29 janv. 24	31 déc. 26	44 900 €	Stage sportif Pâques 2024 – 88 enfants de 7 à 12 ans	45 976 €	9 987 €	1 760 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
2 avenant financier	Sport dans la Ville	délibération n° 36452 du 30 septembre 2024		15 000 €	Organisation de La Ville en Jeux	0 €	0 €	2 000 €	
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	30 janv. 24	31 déc. 26	29 499 €	Fonctionnement complémentaire 2024 - MAD 2ème versement	22 276 €	917 €	7 715 €	
		délibération n° 33699 du 18 décembre 2023							
Total									39 995 €
Total									107 631 €

QF	Ancien tarif 1	Tarif 1 en euros	% de sub	Ancien tarif 2 en euros	Tarif 2 en euros	% de sub	Ancien tarif 3 en euros	Tarif 3 en euros	% de sub	Ancien tarif séjour en €	Séjour en euros	% de sub	Reste à Charge	Reste à charge + de 16 ans
250		1,00	87,50	2,00	1,00	95,00	3,00	4,00	90,00	8,00	12,00	76,00	0 Jusqu'à 900 de QF	0 jusqu'à 704
300		1,00	87,50	3,00	1,00	95,00	5,00	4,00	90,00	11,00	12,00	76,00		
350		1,00	87,50	3,00	1,00	95,00	6,00	4,00	90,00	13,00	12,00	76,00		
400		1,00	87,50	3,00	1,00	95,00	6,00	4,00	90,00	13,00	12,00	76,00		
450		1,52	84,79	4,00	1,92	90,38	8,00	4,69	88,28	16,00	12,83	74,35		
500		1,69	83,10	5,00	2,14	89,31	9,00	5,10	87,25	18,00	13,25	73,50		
550		1,86	81,40	6,00	2,35	88,25	10,00	5,51	86,23	21,00	13,68	72,65		
600		2,03	79,71	6,00	2,56	87,18	12,00	5,92	85,20	23,00	14,10	71,80		
650		2,20	78,02	7,00	2,78	86,11	14,00	6,33	84,18	26,00	14,53	70,95		
750		2,54	74,64	8,00	3,21	83,97	18,00	7,15	82,13	31,00	15,38	69,25		
850		2,87	71,26	8,00	3,63	81,84	20,00	7,97	80,08	33,00	16,23	67,55	De 777 à 848 Tarif - 9,75	
1000		3,38	66,19	8,00	4,27	78,63	20,00	9,20	77,00	33,00	17,50	65,00	De 849 à 920 Tarif - 8,32	
1200		4,06	59,43	8,00	5,13	74,36	20,00	10,84	72,90	33,00	19,20	61,60		
1400		4,73	52,67	8,00	5,98	70,08	20,00	12,48	68,80	33,00	20,90	58,20		
1600		5,41	45,90	8,00	6,84	65,81	20,00	14,12	64,70	33,00	22,60	54,80		
1800		6,09	39,14	8,00	7,69	61,53	20,00	15,76	60,60	33,00	24,30	51,40		
2000		6,86	31,38	8,00	10,34	48,30	20,00	22,00	45,00	33,00	26,00	48,00		
2300		6,99	30,09	8,00	11,74	41,30	20,00	24,40	39,00	33,00	27,80	44,40		
2600		7,12	28,79	8,00	13,14	34,29	20,00	26,80	33,00	33,00	29,60	40,80		
3000		8,00	20,00	8,00	15,00	25,00	20,00	30,00	25,00	33,00	32,00	36,00		
Extérieur		10,00	0,00		20,00	0,00		40,00	0,00		50,00	0,00		

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

80-(36318). ACTION SOCIALE: Avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations Alpesolidaires, Relais Ozanam, Association du Centre Social Chorier Berriat, La Halle des Iris, MJC Abbaye et l'AUESC Bajatière et la MPT Saint Laurent

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
ALPESOLIDAIRES	Complément fonds de participation aux habitant-es	40 000,00 €
RELAIS OZANAM	Complément de Dotation d'action Territoriale 2024	4 500,00 €
MPT ST LAURENT	Fête de la Lumière 2024	2 000,00 €
Association du Centre Social Chorier Berriat	Aide au fonctionnement CLUB Personnes Agées 2024	400,00 €
Association du Centre Social Chorier Berriat	Repas Interclub Personnes Agées	350,00 €
MJC ABBAYE	Démarrage Repair Café	2 500,00 €
AUESC BAJATIERE	Animations 2024	2 200,00 €
LA HALLE DES IRIS	Aide au fonctionnement	2 500,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 16 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou sons représentant à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Nicolas KADA

Publiée le :

Conseil Municipal du 30 septembre 2024
Annexe n°1 à la délibération n°37-36867

**TABLEAU DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET AUTRES
ASSOCIATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Noms associations	Montants proposés	Titre de l'action	Fonctionnement / Projet	Avantage en nature 2024 (Estimation)	Montant des subventions attribuées en 2023	Avantage en nature en 2023
Associations socioculturelles						
SECTEUR 1						
MJC Parmentier	58 840,00	Subvention liée à la fréquentation	Fonctionnement	91 068,86	376 307,00	91 068,86
	4 600,00	Matériel de son et restauration pour événementiel	Projet			
Total	63 440,00					
SECTEUR 2						
MJC Mutualité	20 000,00	Fonctionnement équipement	Fonctionnement	57381,10	171 713,00	57 381,10
Total	20 000,00					
SECTEUR 3						
Maison de l'enfance Bachelard	4 000,00	Tiers lieu numérique	Projet	95 835,91	254 697,00	95 835,91
MJC Anatole France	4 450,06	Aide exceptionnelle aux charges de fonctionnement	Fonctionnement	107 249,94	315 478,00	107 249,94
Total	8 450,06					
Total Associations socioculturelles	91 890,06					
Associations jeunesse						
Le Transfo	2 000,00	Projet d'un clip	Projet	6 946,95	24 000,00	6 946,95
Big Bang Ballers	40 000,00	Promouvoir les valeurs éducatives par la pratique du sport	Fonctionnement	0,00	51 000,00	0,00
Total associations jeunesse	42 000,00					
Autres associations Education						
CSF Union Dpt Isère	13 000,00	Accompagnement à la scolarité	Projet	10 722,00	22 000,00	10 722,00
ACADI	1 200,00	Education populaire et socioculturelle	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total associations ressources	14 200,00					
Total global associations	148 090,06					

Conseil Municipal du 30 septembre 2024
Annexe à la délibération n° 42-36624

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 038-213801855-20240930-D20240930_42-DE

Partenaires Rencontres Ciné Montagne 2024

Partenaires		Participations financières	
		HT	TTC
1	Grenoble Alpes Métropole	20 833,33 €	25 000 €
2	Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes	8 500 €	10 200 €
3	Petzl	6 000 €	7 200 €
4	Au Vieux Campeur	4 166,66 €	5 000 €
5	Département de l'Isère	7 200 €	8 640 €
6	Allibert	3 710 €	4 452 €
7	Patagonia Europe	2 800 €	3 360 €
8	FFCAM	3 500 €	4 200 €
9	Snowplak	500 €	600 €
10	Lagoped	1 540 €	1 848 €
11	Lynkx	500	600 €
12	Arthaud	2 200 €	2 640 €
13	Gignoux	500 €	600 €
14	Whympr	2 100 €	2 520 €
15	Atmosph Air Katadyn France	1 719,17 €	2 063 €
16	Dauphiné Ski Alpinisme	2 200 €	2 640 €
17	Golden Temple France	1 000 €	1 200 €
18	Association Montagnes et Sciences	5 833	7 000 €
19	Grey Matter Technologies (Trail Hopper)	500 €	600 €
Total		75 302 €	90 363 €
20	Gentiana		
21	Hôtel d'Angleterre		
22	Camp to Camp		
23	La Bobine		
24	France Nature Environnement 38		
25	FODACIM		
26	Fédération Française de Randonnée Pédestre Isère		
27	Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes		
28	Mountain Wilderness		
29	SOLIDARITÉ DAUPHINOISE POUR LE SECOURS EN MONTAGNE		
30	Grimpeurs des Alpes		
31	Alpine Mag		
32	France Bleu Isère		
33	Régie du téléphérique		
34	Greenpeace France		
35	Niveales Medias Comalp		
36	Télegrenoble		
37	Association Tri-haut		
38	Mountain riders		
39	Recyclerie sportive		
40	Groupe Dauphine Media		
41	Association Alpes-là		

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

98-(36923). FINANCES : Cessions de véhicules et matériels

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal décide de l'aliénation des biens des Communes et que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (article L 2122-22).

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation de la mise en vente du matériel suivant :

Nature du bien	n° inventaire comptable	montant initial	amortissement à fin 2023	valeur nette comptable à fin 2023	prix obtenu
Tribune métallique	2024M00431	4,631.99	4,631.99	0.00	4,631.99
Chariot TELETRUK	2018M00182	64,800.00	29,904.00	34,896.00	13,272.52
Véhicule EC 838 AT	2016M00511	20,258.51	14,175.00	6,083.51	5,823.64
Véhicule EB 195 RG	2016M00487	24,537.66	14,718.00	9,819.66	14,403.91
Véhicule DZ 742 HB	2016M00403	26,732.40	18,711.00	8,021.40	8,768.86
	2016M00406	530.60	371.00	159.60	
Véhicule CW 302 HZ	2013M00586	20,467.19	20,467.19	0.00	4,642.09
	2014M00166	4,410.08	4,410.08	0.00	
	2020M00516	3,000.00	900.00	2,100.00	
Véhicule DP 499 GC	2015M00304	44,890.76	35,912.00	8,978.76	11,006.04
Véhicule DK 588 JR	2014M00524	60,154.00	54,135.00	6,019.00	20,782.08
Véhicule DK 839 QD	2014M00537	60,154.00	54,135.00	6,019.00	22,980.50
	2015M00354	2,358.55	1,448.00	910.55	

Ce dossier a été examiné par la :
 Commission Ressources du mercredi 18 septembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'entériner les ventes ci-dessus qui ont eu lieu durant l'année 2023 et 1^{er} semestre 2024.

Conclusions adoptées :
 Adoptée

Pour le Maire,
 L'Adjoint Délégué,
 M. Vincent FRISTOT

Publiée le :

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Amendement délibération #4 – 37020

Réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

Remplace le gras de la délibération par :

Il est proposé au conseil municipal :

- de demander à Grenoble Alpes-Métropole la mise en place d'un moratoire avant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours, afin de mettre à profit ce délai pour revoir les modalités du projet en concertation avec les habitants.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Amendement à la délibération n°6-37138.

FINANCES : SAIEM Grenoble Habitat - Autorisation donnée au représentant de la ville de Grenoble de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire et autorisation donnée au Maire de signer le Pacte d'actionnaires

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

La rédaction du Pacte d'actionnaires de la SEM Grenoble Habitat, ainsi que ses annexes a été finalisée après son examen en commission ressources. Il convient donc de joindre à la présente délibération la version définitive du texte validée par l'ensemble des parties.

Cette version intègre des modifications et ajouts qui n'étaient pas présents dans la version provisoire transmise lors de la commission ressources du 18 septembre 2024.

Les principales modification portent sur :

- Article 6.1 Conseil d'administration : un poste d'administrateur supplémentaire est créé au sein du Conseil d'Administration qui sera attribué à la Métropole de Grenoble à l'issue de la libération intégrale des actions nouvelles acquises. Les modalités de prise de certaine décisions (décisions majeur) ont été précisées.
- Article 6.4 : une Commission prospective pourra être créée dont le rôle sera d'anticiper, d'observer et d'évaluer les mutations des métiers des bailleurs sociaux et d'élaborer une stratégie permettant à Grenoble Habitat d'atteindre ses objectifs inscrits au PMT de la société, en lien avec les besoins du territoire métropolitain identifiés au PLH.
- Articles 10 : définition des principes de transmission des Actions de la Société : transferts et transferts libres
- Article 11 : Droit de sortie conjointe et proportionnelle en cas de Cessions d'Actions à des Tiers extérieur au capital. Cet article précise que dans le cas où la Ville de Grenoble ou Grenoble Alpes Métropole envisageraient de céder tout ou partie de ses actions à un Tiers extérieur au capital, serait également offerte aux membres du collège privé parties au présent pacte la faculté de céder conjointement leurs Actions dans les mêmes proportions et à des conditions, modalités et prix identiques

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2024

Amendement du groupe Grenoble en Commun au voeu du groupe PPSD

Maintien et progrès des dotations destinés aux collectivités

Le groupe Grenoble en Commun expose,

Il convient :

- de remplacer le maigre :

Suite à vos dernières annonces ainsi que celles de Bruno Le Maire, nous sommes particulièrement inquiets pour les ressources financières de nos collectivités.

Une note de la direction générale du trésor indique qu'il faudrait effectuer en trois ans jusqu'à 2027, 110 milliards d'économie pour tenir la trajectoire d'un retour du déficit public sous les 3%, cela n'est pas faisable politiquement ni acceptable socialement et économiquement.

Les « lettres plafonds » adressées par votre prédécesseur, Gabriel Attal, prévoient des coupes budgétaires sans précédent notamment pour le ministère du travail, de la santé et des solidarités à hauteur de 2,9 milliards d'euros par an.

Monsieur le Premier Ministre, à l'heure où les français ont un pouvoir d'achat en berne, à l'heure où la précarité ne cesse de progresser, à l'heure où de plus en plus de français n'arrivent plus à se loger, à l'heure où nous devons accélérer les transitions écologiques et sociales, réduire les dépenses de solidarité serait une faute politique majeure, une faute morale.

Monsieur le Premier, si vous ajoutez à ces coupes budgétaires, une baisse des dotations aux collectivités alors vous serez responsable de la dégradation du service public local si nécessaire dans cette période délicate pour notre pays.

Réduire les dotations des collectivités, c'est réduire le budget aux associations sportives culturelles, c'est réduire le budget de nos CCAS pour notre petite enfance, pour nos aînés, pour les plus fragiles, c'est réduire le budget de celles et ceux qui font la ville et qui permettent de donner du sens.

Réduire les dotations aux collectivités, serait une erreur terrible, car rappelons-le, les collectivités n'ont que de la « bonne dette » ne pouvant emprunter pour le fonctionnement. Réduire les dotations voudraient dire réduire le budget d'investissement des collectivités, un budget qui permet de préparer l'avenir pour accélérer les transitions, pour permettre à nos entreprises locales d'avoir un carnet de commande rempli et ainsi de créer de l'emploi pour toutes et tous.

par :

Suite à vos dernières annonces ainsi que celles de Bruno Le Maire, nous sommes

particulièrement inquiet-es pour les ressources financières de nos collectivités. Une note de la direction générale du trésor indique qu'il faudrait effectuer en trois ans jusqu'à 2027, 110 milliards d'économie pour tenir la trajectoire d'un retour du déficit public sous les 3%, cela n'est pas faisable politiquement, ni acceptable socialement, écologiquement et économiquement.

Les « lettres plafonds » adressées par votre prédécesseur, Gabriel Attal, prévoient des coupes budgétaires sans précédent notamment pour le ministère du travail, de la santé et des solidarités à hauteur de 2,9 milliards d'euros par an. Faire ces réductions de dépenses est une faute politique majeure et une faute morale.

Monsieur le Premier Ministre, à l'heure où les Français-es ont un pouvoir d'achat en berne, à l'heure où la précarité ne cesse de progresser, à l'heure où de plus en plus de personnes n'arrivent plus à se loger du fait des politiques mise en place par les gouvernements successifs du Président de la République et d'anciens présidents. A l'heure où nous devons accélérer les bifurcations écologiques et sociales. À l'heure où le Président de la République aurait dû nommer un·e Première Ministre de la coalition arrivée en tête aux élections législatives. A l'heure où la crise sociale, écologique et démocratique est à son plus haut. Il faut agir et vite, arrêter de baisser la tête face à l'extrême-droite et répondre aux aspirations des Français·es.

Alors Monsieur le Premier Ministre, si vous ajoutez à ces coupes budgétaires, une baisse des dotations aux collectivités, vous continuerez d'être responsable de la casse du service public local. Réduire les moyens des collectivités, c'est toucher aux services publics essentiels, aux associations sportives et culturelles, c'est réduire le budget de nos CCAS, pour la petite enfance, pour nos aîné-es, pour les plus fragiles, c'est réduire le budget de celles et ceux qui font la ville. C'est aussi réduire le budget d'investissement des collectivités qui permet de préparer notre avenir. C'est mettre fin à tout ce qui est nécessaire dans cette période pour notre pays.

Pourtant, des solutions existent. Si les recettes manquent, il faut aller les chercher là où elles sont et là où elles ont été retirées par une réforme fiscale :

taxe sur les superprofits, rétablissement de l'ISF renforcé avec un volet climatique, suppression de la flat tax (Prélèvement Forfaitaire Unique) et rétablissement de l'exit tax, suppression des niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes, réforme de l'impôt sur l'héritage pour le rendre plus progressif en ciblant les plus hauts patrimoines et instauration d'un héritage maximum, instauration d'une taxe kilométrique sur les produits importés et enfin la création de 14 tranches d'impositions pour un impôt plus juste et plus progressif. Baisser les dotations aux collectivités ne résoudrait en rien le problème, et ne ferait qu'aggraver le déficit par ailleurs.

- de remplacer le gras :

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de Grenoble demande à M. le Premier ministre :

- de s'engager à maintenir les dotations destinées aux collectivités et même à les faire progresser afin d'assurer un service public local de qualité au service de toutes et tous.

par :

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, le conseil municipal de Grenoble vous demande :

- **de lancer une conférence sur les moyens financiers et les compétences des collectivités territoriales ;**
- **vos engagement formel à indexer sur l'inflation les dotations destinées aux collectivités afin d'assurer un service public local de qualité au service de toutes et tous ;**
- **de soutenir financièrement les collectivités et leurs Établissements Publics pour garantir des tarifs accessibles et des mesures de gratuité ciblée dans les transports publics ;**
- **de soutenir financièrement les collectivités pour mettre en place la gratuité intégrale à l'école ;**
- **d'augmenter les salaires par le passage du SMIC à 1600€ net et par la hausse de 10% du point d'indice des fonctionnaires en compensant intégralement ces hausses pour les collectivités territoriales et leurs Établissements Publics.**

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Vœu

Demande de label « éducation populaire pour la culture » pour la MJC et le théâtre Prémol

La situation de la MJC et du Théâtre Prémol, qui font partie intégrante de l'histoire culturelle et socio-culturelle de la ville de Grenoble, dans un quartier politique de la ville, soulève une forte émotion chez tous ceux qui ont eu à les connaître, à les pratiquer.

La décision de couper le lien entre le socioculturel et le culturel en séparant la MJC du Théâtre, puis, dans un second temps de mettre fin à la convention de gestion de la MJC a été prise par quelques élus sans aucun appel à projets, aucun débat, aucun échange et dans l'opacité la plus totale.

Les militants de l'éducation populaire, les salariés de la MJC et du Théâtre ont subi pendant 3 mois un régime de menaces, de déstabilisation, ont travaillé dans un climat anxigène, devant fournir des dossiers complexes tout l'été, subissant des aller-retour humiliants alors que la décision de les évacuer avait été prise depuis longtemps.

Des dizaines de compagnies et d'acteurs culturels de la ville, un collectif de défense constitué par des habitants, l'Union de Quartier, de nombreux élus ont alerté, en vain jusque-là, sur le danger que représente le fait de détruire un modèle original porté par des hommes et des femmes exceptionnels de dévouement pour promouvoir la citoyenneté, le vivre-ensemble, développer la solidarité et favoriser l'accès à la culture.

Ils demeurent attachés au projet initial, à la porosité du socioculturel et du culturel, à la pertinence de ce parcours d'accès à la culture pour ceux qui en sont le plus éloignés.

Ce sont les raisons qui nous incitent à en appeler à la Ministre de la Culture, Madame Rachida Dati, qui a lancé elle-même l'idée d'élargir le pass culture aux MJC. La Ministre a créé le label « éducation populaire pour la culture » avec une

«Charte des engagements réciproques Culture / Éducation populaire », qui correspond totalement au projet de la MJC et du Théâtre Prémol.

Aussi, le Conseil Municipal de Grenoble adopte le vœu suivant :

Le Conseil Municipal rappelle l'importance et la qualité du travail effectué par la MJC et le Théâtre Prémol dans un quartier en difficultés, classé politique de la ville, porté par une équipe de professionnels passionnés,

Le Conseil Municipal appelle la Ministre de la Culture a accorder le label « éducation populaire pour la culture » à la MJC Prémol afin de lui permettre de poursuivre sa tâche en faveur de l'éducation populaire, premier rempart pour l'émancipation des jeunes et contre le développement de la délinquance.

**Adopté
Amendé**

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Voeu déposé par le groupe Place Publique, Social Démocrate

Vœu demandant au Premier ministre de maintenir les dotations destinées aux collectivités

Suite à vos dernières annonces ainsi que celles de Bruno Le Maire, nous sommes particulièrement inquiet-es pour les ressources financières de nos collectivités. Une note de la direction générale du trésor indique qu'il faudrait effectuer en trois ans jusqu'à 2027, 110 milliards d'économie pour tenir la trajectoire d'un retour du déficit public sous les 3%, cela n'est pas faisable politiquement, ni acceptable socialement, écologiquement et économiquement.

Les « lettres plafonds » adressées par votre prédécesseur, Gabriel Attal, prévoient des coupes budgétaires sans précédent notamment pour le ministère du travail, de la santé et des solidarités à hauteur de 2,9 milliards d'euros par an. Faire ces réductions de dépenses est une faute politique majeure et une faute morale.

Monsieur le Premier Ministre, à l'heure où les Français-es ont un pouvoir d'achat en berne, à l'heure où la précarité ne cesse de progresser, à l'heure où de plus en plus de personnes n'arrivent plus à se loger du fait des politiques mise en place par les gouvernements successifs du Président de la République et d'anciens présidents. À l'heure où nous devons accélérer les bifurcations écologiques et sociales. À l'heure où le Président de la République aurait dû nommer un-e Première Ministre de la coalition arrivée en tête aux élections législatives. À l'heure où la crise sociale, écologique et démocratique est à son plus haut. Il faut agir et vite, arrêter de baisser la tête face à l'extrême-droite et répondre aux aspirations des Français-es.

Alors Monsieur le Premier Ministre, si vous ajoutez à ces coupes budgétaires, une baisse des dotations aux collectivités, vous continuerez d'être responsable de la casse du service public local. Réduire les moyens des collectivités, c'est toucher aux services publics essentiels, aux associations sportives et culturelles, c'est réduire le budget de nos CCAS, pour la petite enfance, pour nos aîné-es, pour les plus fragiles, c'est réduire le budget de celles et ceux qui font la ville. C'est aussi réduire le budget d'investissement des collectivités qui permet de préparer notre avenir. C'est mettre fin à tout ce qui est nécessaire dans cette période pour notre pays.

Pourtant, des solutions existent. Si les recettes manquent, il faut aller les chercher là où elles sont et là où elles ont été retirées par une réforme fiscale :

taxe sur les superprofits, rétablissement de l'ISF renforcé avec un volet climatique, suppression de la flat tax (Prélèvement Forfaitaire Unique) et rétablissement de l'exit tax, suppression des niches fiscales inefficaces, injustes et polluantes, réforme de l'impôt sur l'héritage pour le rendre plus progressif en ciblant les plus hauts patrimoines et instauration d'un héritage maximum, instauration d'une taxe kilométrique sur les produits importés et enfin la création de 14 tranches d'impositions pour un impôt plus juste et plus progressif. Baisser les dotations aux collectivités ne résoudrait en rien le problème, et ne ferait qu'aggraver le déficit par ailleurs.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier Ministre, le conseil municipal de Grenoble vous demande :

- **de lancer une conférence sur les moyens financiers et les compétences des collectivités territoriales ;**
- **votre engagement formel à indexer sur l'inflation les dotations destinées aux collectivités afin d'assurer un service public local de qualité au service de toutes et tous ;**
- **de soutenir financièrement les collectivités et leurs Établissements Publics pour garantir des tarifs accessibles et des mesures de gratuité ciblée dans les transports publics ;**
- **de soutenir financièrement les collectivités pour mettre en place la gratuité intégrale à l'école ;**
- **d'augmenter les salaires par le passage du SMIC à 1600€ net et par la hausse de 10% du point d'indice des fonctionnaires en compensant intégralement ces hausses pour les collectivités territoriales et leurs Établissements Publics.**

Publiée le : 3 octobre 2024

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Cherif Boutafa

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #1 – 37148

Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire,

Dans le rendu acte des marchés, je constate des « travaux de mise en œuvre de bornes escamotables » pour une somme de 1 200 000 € réalisés par la société Aximum basée à Lyon.

Si nous avons bien suivi, une borne coûte de l'ordre de 40 à 50 000 euros ce qui signifierait la pose de 24 bornes. Pourrions-nous avoir le plan d'installation précis de celles-ci puisqu'il semble qu'elles n'aient été annoncées nulle part ?

En espérant aussi que cette fois-ci, le panneau de contrôle d'accès soit installé du côté gauche des véhicules...

Je vous remercie.

Nathalie Béranger
Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers
Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #2 – 36221

Démarche de transition numérique de la ville de

~~Grenoble~~ Monsieur le Maire,

Par ses objectifs, cette délibération nous semble aller dans la bonne direction. Nous voulons ici remercier Amel Zenati pour son gros travail sur le sujet, à l'époque où vous la considériez comme encore suffisamment fréquentable pour appartenir à votre majorité, si j'ose dire.

J'aurai tout de même quelques bémols à apporter à la délibération. Sur la forme de l'exercice, tout d'abord. On retrouve vos fameuses délibérations-cadres très incantatoires, avec à chaque fois une sympathique présentation qui décline des axes, des objectifs et une myriade d'actions à mettre en place.

Mais comme d'habitude avec cet exercice, le conseil municipal n'entendra plus parler de tout cela. La presse non plus. Nous n'aurons pas de bilan, les Grenoblois non plus. Chaque conseil fonctionne sur ce modèle : on enchaîne les effets d'annonces, puis plus aucune vérification des résultats concrets.

Je ne peux ensuite m'empêcher de sourire à la lecture de votre objectif de mettre en place l'open data et rendre la donnée accessible au plus grand nombre. L'ambition est louable mais au-delà même du numérique, combien de Grenoblois vous écrivent, vous saisissent directement ou vos adjoints, et n'obtiennent pas les informations demandées ni même de réponse ?

Les conseillers municipaux ne sont pas mieux lotis. Nous devons régulièrement saisir la CADA pour se voir communiquer des documents que nous sollicitons. L'exemple le plus édifiant étant le rapport sur l'ancien musée de peinture de la Place de Verdun, que vous avez tenté de nous cacher parce qu'il est accablant sur son état : il faudrait 20

millions d'euros pour les rénovations nécessaires. Ça fait tâche alors que vous tentez de masquer votre absence d'intérêt pour les sujets patrimoniaux en rénovant la tour Perret pour occulter tous les édifices que vous avez abandonnés.

Autre exemple, nous sollicitons depuis le début du mandat et en vain jusque-là l'organigramme détaillé des services de la ville. Une ville qui prétend rendre la donnée accessible ne devrait-elle pas commencer par cet exercice de transparence sur son propre fonctionnement ?

Autre objectif particulièrement contradictoire avec la pratique, celui qui voudrait, je cite, "*promouvoir une citoyenneté participative et active grâce au numérique*". Votre délibération vante ainsi la plateforme participative en ligne de la ville et de la métropole, qui permettrait selon vous de "*donner de la lisibilité et un accès simplifié aux dispositifs de participation*".

On en est pourtant très loin. En fait, c'est même l'inverse. Cette plateforme éloigne plutôt le citoyen des dispositifs car pour simplement signer une pétition dessus, il faut s'inscrire en donnant toutes ses informations et cela prend 14 étapes qui découragent jusqu'aux plus volontaires.

Vous le savez puisque de nombreuses personnes invitées à le faire pour voir leur interpellation prise en compte (ce qui en soi est déjà une hérésie alors que vous vantez "*l'inclusion des usagers*") refusent de le faire car ils savent que récolter des signatures deviendra une tâche à plein temps pour eux qui ne sont pas des citoyens professionnels.

En résumé, si nous vous rejoignons sur les objectifs de manière générale, nous aimerions que les ambitions de la délibération concordent vraiment avec leur mise en application.

Je vous remercie.

**Intervention de Monsieur Emmanuel Carroz, groupe Grenoble en Commun – CM 30
septembre 2024**

(37014). AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Dénomination d'équipements publics / Rapporteur : Madame Lucille LHEUREUX et Monsieur Emmanuel CARROZ

Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les élu-es. Cette délibération entre dans le cadre de la féminisation des noms des lieux publics, qu'il s'agisse des noms de rues, de parcs, d'équipements comme le centre communal Camille Claudel ou l'EHPAD André Léo... Mme Lheureux demandera la parole pour vous expliquer en détail le process. Les noms qui vous sont proposés aujourd'hui incrémentent ainsi une liste qui reste toutefois très en deça en nombre de lieux portant un nom d'homme. Nous ne sommes pas à 10% de noms de femmes. Aussi, nous continuerons dans cette politique de féminisation.

Pour ma part je vous présente 3 noms :

-Pour la bibliothèque Alliance : Les MUNITIONNETTES - Ouvrières dans les usines d'armement qui ont remplacé les 4 millions d'hommes partis au front pendant la Première Guerre mondiale.

Il est à noter l'extrême pénibilité du travail : cadences infernales, risques du fait des explosifs, toxicité, salaire entre 30 et 50 % inférieur à ceux des hommes.

A la fin de la guerre souvent ces actrices fondamentales de l'effort de guerre de la 1ère Guerre Mondiale ont été oubliées, voire stigmatisées, reniées.

Cette dénomination permet de les remettre en lumière

Enfin, Ce nom fait référence à l'histoire ouvrière du quartier.

-Pour la bibliothèque Saint-Bruno : Gisèle HALIMI - Avocate, militante féministe, femme politique, députée de l'Isère.

Féministe engagée, elle est la seule avocate signataire du manifeste des 343 de 1971 réunissant des femmes qui déclarent avoir déjà avorté et réclament le libre accès à l'avortement. En 1972, lors du procès de Bobigny, son action en tant qu'avocate de femmes accusées d'avortement illégal permet l'acquittement de trois des accusées ainsi qu'un sursis pour la quatrième, et contribue à l'évolution vers la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, en 1975.

Militant pour la parité en politique, elle obtient en 1982 le vote d'un article de loi autorisant des quotas par sexe aux élections, mais le texte est annulé par le Conseil constitutionnel. Aux côtés de Robert Badinter, elle est à l'origine de la loi abrogeant la distinction de la majorité sexuelle pour les rapports entre personnes de même sexe.

Mimi Mingat

Dans la Résistance, Mimi participe à de nombreuses activités. Elle soutient les réfractaires du STO, opère comme agent de liaison pour le maquis du Grésivaudan en transmettant du matériel utile aux résistants, comme des armes ou des explosifs et devient un point de contact extrêmement important pour les familles juives réfugiées — notamment celles en provenance de Paris après la rafle du Vel d'Hiv en juillet 1942. Elle utilise son travail pour leur fabriquer de faux-papiers et documents, ou pour en falsifier d'autres.

Son action est emblématique de la résistance de nombreuses femmes notamment sur notre territoire

Dominique SPINI

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #3 – 37014

Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Dénomination d'équipements publics.

Monsieur le Maire,

Les Grenoblois doivent savoir que dans la hiérarchie des problèmes de la ville soumis au Conseil Municipal, la dénomination des bibliothèques arrive en numéro 3.

Ce n'est pas le relogement du club de Judo chassé par la délinquance, les choix du socio-culturel au village olympique, le débat sur l'armement ou non de la police municipale, ces sujets n'existent pas.

Mais Eric Piolle aura dénommé les bibliothèques créées par ses prédécesseurs. Tout ça alors qu'il n'en a créé aucune, et en a même supprimé deux, celle d'Hauquelin et du Village Olympique.

Plutôt que de dénommer les bibliothèques qui subsistent après votre passage, nous aurions pu délibérer pour poser une plaque commémorative sur celles que vous avez fermées.

Brigitte BOER
Groupe d'Opposition de la Société
Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #4-(37020).

Réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Au préalable, je tiens à apporter, encore une fois, tout mon soutien aux personnes qui sont venues manifester aujourd'hui devant la mairie, contre ce projet d'aménagement de l'Avenue Jeanne d'Arc et dont aucun n'a, apparemment, été autorisé à entrer dans la salle du Conseil. Vous avez annoncé que vous alliez les recevoir, ailleurs, à un autre moment... d'une part, ils n'étaient pas au courant quand nous les avons rencontrés pendant la suspension de séance, d'autre part, comme des collègues l'ont déjà dit, lorsque la délibération aura été votée. Les excuses que j'ai entendues par un des adjoints pour ne pas aller discuter avec ces personnes est que plusieurs de ces manifestants n'habitaient même pas le quartier. En effet, moi non plus, je n'habite pas le quartier, mais mon pharmacien et mon informaticien sont dans cette rue et je suis donc largement concernée par l'accessibilité et la possibilité de s'y garer. Alors ces excuses sont fallacieuses.

La seule décision que vous pourriez prendre pour calmer le jeu serait de reporter le vote de cette délibération, à une date après laquelle vous aurez enfin pu écouter les arguments des personnes qui représentent une majorité d'habitants du quartier et qui manifestent depuis le début contre ce projet.

Entre parenthèses, je rappelle quand même qu'il vous est arrivé par le passé de recevoir des manifestants pendant le Conseil Municipal. Je trouve dommage que cette fois-ci, cela n'ait pas été le cas. Cela démontre, une fois de plus le manque de considération, pour ne pas dire le mépris que vous manifestez pour les habitants qui n'ont pas le bonheur d'être de votre avis.

Je reviens à ce projet d'aménagement qui a, depuis qu'il a été lancé, provoqué un rejet global de la grosse majorité des habitants du quartier. Ce projet, qui va coûter 9 Millions d'Euros dont 3 supportés par la ville et 6 par la Métropole, et dont le but est officiellement de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle, cache une réalité bien plus inquiétante, car pour y parvenir, il sera nécessaire d'éradiquer une dizaine de grands arbres, qui apportent une fraîcheur devenue si rare à Grenoble, mais aussi de supprimer entre 70 et 80 % des 180 places actuelles de stationnement... En fait, le véritable objectif n'est-il pas essentiellement là : supprimer un maximum de places de parking, pour punir les monstres qui osent encore se déplacer en voiture ! J'ai eu la curiosité de regarder combien de places de parking existaient dans la rue Léon Jouhaux, depuis le boulevard Clémenceau jusqu'à la rue André Argouges, c'est-à-dire la rue où arrive l'Avenue Jeanne d'Arc, qui lui est parallèle à quelques dizaines de mètres, et qui est déjà pourvue, elle, de deux pistes cyclables, une de chaque côté de la rue, à quelques dizaines de mètres de l'Avenue Jeanne d'Arc, et bien j'ai compté une dizaine de places de stationnement, y compris les places de livraison. Donc évidemment, pour vous l'Avenue Jeanne d'Arc est une mine ! Pouvoir faire disparaître entre 130 et 150 places de parking d'un seul coup, mais quel bonheur !!!

Que les riverains soient en majorité des personnes relativement âgées, parfois avec des difficultés pour se déplacer ne vous dérange pas ! Que les commerçants, très nombreux dans cette avenue, qu'ils soient boulanger, informaticien, garagiste ou pharmacien, s'angoissent à l'idée de perdre les trois quarts de leurs clients qui ne pourront plus se garer vous indiffère ! Je ne parle même pas du marché dont la clientèle va, pour lui aussi, bien au-delà du quartier ! Qu'un cabinet de kiné, qui reçoit des personnes en rééducation se demande comment ses patients vont pouvoir faire pour y accéder, tout cela n'est pas votre problème !

Vous, votre seul objectif est d'éradiquer les voitures de Grenoble et de pouvoir communiquer sur le nombre de kilomètres d'autoroutes à vélos que vous aurez construits !

Le 3 avril dernier, une réunion intitulée « phase 3 de la concertation » réunissait un public nombreux, très majoritairement hostile à ce projet pour lequel ils refusaient qu'on puisse encore parler de concertation, leur avis et leurs propositions n'ayant jamais été entendus au cours des phases 1 et 2 de la dite « concertation » !

Bien sûr que l'avenue Jeanne d'Arc est en mauvais état et qu'elle a besoin d'être rénovée ! Bien sûr que les déplacements doux doivent être favorisés, sans jamais oublier que la marche est le premier mode doux utilisé. Bien sûr que les habitants de ce quartier en sont convaincus ! C'est d'ailleurs pour en parler avec votre majorité qu'ils demandent depuis des mois d'être entendus ! Ils en sont tellement convaincus qu'ils ont un projet alternatif à vous proposer ! Mais il est à parier que ce projet ne vous permettrait sans doute pas de supprimer autant de places de parking, alors à quoi bon les écouter !

Les habitants du quartier ont lancé une pétition qui a déjà obtenu plus de mille signatures, mais ce quartier n'a pas la chance d'avoir des commerçants hyper médiatisés, comme rue de Strasbourg, où vous avez été obligés de reculer devant la mobilisation... Même si ce recul est sans doute pour vous une opportunité de mieux sauter... Mais là n'est pas la question ! Une fois de plus vous démontrez que les Grenoblois et leurs besoins ne vous intéressent pas !

Nous continuerons à soutenir les habitants de l'Abbaye, parce que pour nous l'humanisme est là ! Cependant, il est encore temps pour vous de regarder la réalité en face et de faire preuve d'un minimum d'empathie et d'humanité !

Je vous remercie

Charah BENTALEB

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Amendement délibération #4 – 37020

Réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc - Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le projet de réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc à Grenoble ne s'inscrit pas dans une vision d'ensemble cohérente. Il s'agit d'une simple transposition de modèles déjà appliqués ailleurs, comme sur le cours Berriat ou l'avenue Agutte-Sembat, sans concertation véritable, malgré une forte opposition des habitants et des commerçants.

Ce projet est imposé de manière autoritaire. Nous sommes bien entendu favorables à la mobilité douce, mais celle-ci doit être pensée de façon réfléchie et concertée. L'urbanisme ne se fait pas par petits morceaux : il doit s'inscrire dans une approche globale, intégrée et cohérente.

Il ne suffit pas d'élargir les trottoirs, de créer une piste cyclable, de planter quelques arbres pour prétendre créer des espaces publics favorisant le lien social. Cela manque terriblement d'imagination. Il est temps de proposer des solutions plus pertinentes, notamment en soutenant le tissu commercial local en collaborant avec eux pour assurer leur pérennité, et en renforçant leur position afin d'éviter une nouvelle vague de fermetures.

D'autres modèles d'aménagement existent, vous devez innover. Peut-être qu'une solution différente, comme un cheminement alternatif sur une rue adjacente, pourrait mieux répondre aux besoins de tous ? Quoi qu'il en soit, quel que soit le projet, il doit s'inscrire dans une vision d'aménagement urbain global.

Il est important de constater que, partout où vous intervenez, une contestation forte émerge.

Cela devrait vous amener à réfléchir aux conséquences de vos choix.

Gouverner, c'est écouter : le vivre-ensemble commence par l'écoute des citoyens.

C'est dans cet esprit que nous vous soumettons donc l'amendement suivant :

L'amendement propose de remplacer le gras de la délibération par :

Il est proposé au conseil municipal :

- de demander à Grenoble Alpes-Métropole la mise en place d'un moratoire avant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours, afin de mettre à profit ce délai pour revoir les modalités du projet en concertation avec les habitants.

Alain CARIGNON

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #5 – 37021

*Aménagement de la Chronovélo sur le secteur Berriat-Sémard-Vercors -
Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours entre Grenoble-
Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et le Syndicat Mixte des Mobilités de
l'Aire Grenobloise (SMMAG)*

Monsieur le Maire,

Cette délibération confirme malheureusement que du début à la fin de vos projets, jamais sur aucun point vous n'acceptez une quelconque adaptation, modification, une quelconque prise en compte de l'avis des habitants.

C'est regrettable car avec une telle méthode même ceux qui adhèrent à vos objectifs se trouvent déçus, choqués de ne pas pouvoir accéder à la citoyenneté, qui implique le respect des habitants.

L'Union de Quartier vous a fait valoir à maintes reprises les problématiques de report de circulation que poseront l'instauration du sens unique dans la portion qui va de la passerelle SNCF jusqu'au cours Jean Jaurès. Y compris devant les écoles.

C'est une situation que vous vivez en direct rue Hoche, devant l'école Marianne Cohn où les reports de circulation sont une cause de pollution ou bien à Gambetta pour Champollion. Vous le savez puisque devant les conséquences de votre plan de circulation, vous étudiez la mise en sens unique de la rue Hoche.

Les remarques de l'Union de Quartier, ses études, ne sont donc pas totalement absurdes mais comme elles existent, elles deviennent celles d'un opposant politique selon vous. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage : il s'agit toujours d'une façon ou d'une autre de décrédibiliser le messenger plutôt que de débattre sur le fond.

La calendrier des travaux tel qu'il se présente permettrait encore de se concerter, vous permettrait de réfléchir aux inconvénients de ce sens interdit qui va fermer le Cours Berriat aux automobilistes venant de Fontaine et les contraindre à utiliser des voies déjà encombrées, avec les conséquences pour les riverains et les écoles.

Comme les travaux ne vont commencer qu'en 2025, il est possible de se donner du temps et d'accepter enfin de renoncer à l'autoritarisme dans la façon de gérer la ville en engageant un vrai dialogue. Car ici comme ailleurs, personne ne remet en cause l'objectif de création de cette voie vélo Grenoble/Fontaine, mais seulement ses modalités de création.

Je le répète, l'idée n'est pas ici de s'opposer au tracé prévu. Il nous semble pertinent. Il s'agit simplement de ne pas opposer les usages de l'espace public en acceptant d'étudier un scénario qui pourrait permettre de concilier tous les besoins. Il s'agit d'autre part d'accepter d'écouter les citoyens et leurs représentants pour aboutir à un projet le plus co-construit possible. Tout cela serait gage de davantage de sérénité et d'apaisement autour de ce sujet qui a jusqu'ici entraîné trop de tensions.

Comme il serait malheureux de procéder à un investissement de près de 10 millions d'euros qui créerait des problèmes supplémentaires, notre groupe présente l'amendement suivant :

Le Conseil Municipal rappelle son attachement à la création d'une voie Chronovélo sur le secteur Berriat/Sémard/Vercors et rappelle son accord sur le tracé choisi et le calendrier de travaux tel qu'il a été établi.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal suggère de commencer les travaux en aménageant d'abord la partie hors portion Jaurès / passerelle SNCF afin de mettre à profit ce délai pour engager une concertation sur le double sens entre la passerelle SNCF et le cours Jean Jaurès et sur la problématique de la pente pour les cyclistes sous le pont SNCF qui exige un rehaussement. Sans ouvrage spécifique pour atténuer la pente et la dénivellation, nombre de cyclistes continueraient à passer sur le cheminement piéton, créant des conflits d'usage.

Alain CARIGNON

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #6 – 37138

SAIEM Grenoble Habitat - Autorisation donnée au représentant de la ville de Grenoble de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire et autorisation donnée au Maire de signer le Pacte d'actionnaires

Monsieur le Maire,

Après une série qui a eu des hauts et des bas, des cris et des portes claquées, la majorité de la métropole a décidé de venir à votre secours et de recapitaliser Grenoble-Habitat, que vous, actionnaire principal, ne pouviez plus assumer du fait que la ville est exsangue financièrement.

Ainsi tous vos discours sur le logement social ont fini par se heurter sur une vérité bête, comptable, financière : il faut des sous et vous ne les avez pas.

Ces 16 millions d'euros ne résolvent rien. Ils permettent de tenir la tête hors de l'eau de Grenoble-Habitat, probablement jusqu'aux élections municipales, à peu près comme pour tout ce que vous entreprenez aujourd'hui. Tenir financièrement 18 mois, tel est l'objectif.

Ensuite, pour ce seul dossier, combien d'argent frais faudra-t-il ? 40, 45 millions d'euros ? Que ce soit la ville ou la Métropole, peu importe, ni l'une, ni l'autre n'en disposeront.

Rappelons qu'il s'agit de votre gestion depuis 2014, que les présidents appartenaient tous à votre majorité depuis Madame Boileau jusqu'à M. Habfast. C'est votre gestion qui a produit un besoin de recapitalisation de 16 millions d'euros.

Mais dans le rapport qui nous a été présenté à la Métropole figure également un jugement sur votre gestion, à savoir que la société a un

besoin très fort d'allégement de ses charges de fonctionnement et toutes ses charges sur 4 ou 5 ans afin de permettre un retour à l'équilibre avec un développement maîtrisé, la révision du cahier des charges de la construction pour une diminution des frais de construction, le redéploiement de l'organisation et son adaptation aux besoins.

En rappelant ces points au Conseil Métropolitain, Laurent Thoviste a révélé que Klauss Habfast lui avait avoué que la gestion actuelle était celle d'un piètre gestionnaire.

Décidément, après sa condamnation dans le dossier Alpexpo, ça fait peut être beaucoup pour le contribuable.

D'autant que le rapport sur Grenoble-Habitat appelle, au vu des chiffres, je cite, « à la prise de conscience que la rigueur et le professionnalisme ne sont en rien en opposition avec la mission de Grenoble-Habitat. Il faut un plan de retour à l'équilibre et revenir à sa mission ».

La question qui se pose, puisque cette gestion de Grenoble-Habitat est identique à celle de la ville, est de savoir quelles conséquences vous en tirez ? Vous avez gardé la gouvernance avec l'argent de la Métropole, allez-vous tirer des enseignements du rapport sur le caractère calamiteux de votre gestion ? M. Habfast qui a l'honnêteté de reconnaître sa mauvaise gestion va-t-il demeurer Président ? Lui ou un autre aura-t-il consigne de prendre les mesures permettant d'éviter que le contribuable ne doive encore couvrir la gabegie dans peu d'années ?

Ce qui est effrayant dans cette bataille de chiffonniers entre la métropole et la ville, cette danse autour du scalp de la présidence de la métropole, dont Grenoble Habitat n'est qu'un instrument parmi d'autres, c'est que l'essentiel passe sous les radars. La mauvaise gestion, l'absence de moyens dédiés, qui aboutissent à la recapitalisation coûteuse sans permettre à la société de remplir la mission dont elle est chargée au niveau où elle le devrait.

Je veux dire aux grenoblois que ce jeu de transfert de caisse à caisse, la Métropole qui bouche un trou de la ville, n'est qu'un jeu d'écriture. Il n'y a

aucune création de richesse et le contribuable grenoblois est aussi contribuable métropolitain. La dette et les dépenses de fonctionnement de la métropole s'accroissent à proportion et produiront de l'impôt en 2026. Il n'y a aucune réforme annoncée, aucun changement. Les mêmes maux clairement identifiés et nullement pris en compte produiront les mêmes effets. Les Grenoblois paieront la note. Je suis effrayé par votre gestion.

Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Délibération n°6-37138. FINANCES : SAIEM Grenoble Habitat - Autorisation donnée au représentant de la ville de Grenoble de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire et autorisation donnée au Maire de signer le Pacte d'actionnaires

Intervention de Hakim SABRI

Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

Nous nous félicitons de l'accord qui a pu être trouvé entre la Ville de Grenoble et la Métropole.

Cette recapitalisation va permettre d'envisager un avenir pour la société après des mois, voire des années d'incertitudes pour les salariés et les locataires.

Dans un contexte local et national tendu pour les bailleurs sociaux, tant par la difficulté à emprunter que par les crises successives et la hausse de l'inflation, Grenoble Habitat doit être soutenu, et demeurer un outil local au service des pouvoirs publics. Cet accord nous donne des perspectives en ce sens. Nous savons combien la question de la production de logement, notamment social, est cruciale, alors que le nombre de demandeurs dans la Métropole est de plus en plus élevé, et que nous ne pourrions être à la hauteur du PLH que nous avons voté que si Grenoble Habitat fait partie de nos outils métropolitains, accompagné d'ACTIS et du LPV notamment.

Maintenant qu'il existe des garanties pour pérenniser dans le temps l'activité de la société, nous voudrions savoir quelles sont les pistes envisagées par la Ville de Grenoble concernant ses parts restantes.

Lors du conseil métropolitain de vendredi, plusieurs hypothèses ont semblé émerger :

- vente à des acteurs privés dans une certaine mesure, puisque l'outil SEM le permet (si les actionnaires publics représentent au moins 50 % des parts +1).
- la vente d'actions à d'autres communes membres de la Métropole
- a aussi été évoquée une possibilité de discuter avec d'autres intercommunalités pour qu'elles investissent dans l'outil pour leurs territoires...

Quelle est donc votre position sur ce sujet ? Avez-vous entamé des discussions avec d'autres partenaires en ce sens ? Si oui, lesquels ?

**Intervention de Monsieur Vincent Fristot, groupe Grenoble en Commun – CM 30
septembre 2024**

(37138). FINANCES : SAIEM Grenoble Habitat - Autorisation donnée au représentant de la ville de Grenoble de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire et autorisation donnée au Maire de signer le Pacte d'actionnaires / Rapporteur : Monsieur Vincent FRISTOT

Un Français sur deux, vit ou a vécu en Hlm. Onze millions de personnes sont actuellement dans un logement social. Des centaines de milliers de nos concitoyens possèdent aujourd'hui leur maison ou logement grâce à l'accession sociale à la propriété » ce sont les mots de la présidente de l'Union sociale pour l'habitat, Emmanuelle Cosse en clôture du congrès des acteurs du logement social à Montpellier la semaine dernière.

Quel est le contexte du secteur du LS ?

Depuis 2018, La ponction de la RLS la Réduction de Loyer de solidarité ne fait qu'entraver la capacité de production et diminuer l'activité des acteurs du LS. La RLS est mise à la charge des opérateurs, c'est une moindre recette. Elle grève donc les capacités d'investissement des bailleurs sociaux pour le neuf et pour la rénovation thermique, alors que cette rénovation est une obligation pour des propriétaires de bâtiments.

De plus, récemment il apparaît que l'accompagnement négocié par les bailleurs l'an passé avec Christophe Béchu et Patrice Vergriete pour la rénovation thermique des logements à hauteur de 400 M€/an, au plan national, ne semblait pas être reconduit cette année !

Voici comment le gouvernement d'aujourd'hui soutien la politique de logement social, qui bénéficie pourtant à des millions de personnes en Fr parfois en situation de fragilité financière.

C'est dans ce contexte difficile pour les opérateurs du secteur, qu'est intervenu en juillet dernier un accord entre la Ville et la Métropole et plus largement des actionnaires de GH sur un nouveau projet moyen terme pour l'organisme, une nouvelle gouvernance à appliquer, avec l'apport en capital de la Métropole.

A travers la délibération d'aujourd'hui, il s'agit de mettre en œuvre l'augmentation de capital apportée par la Métropole à hauteur de 16M€, dans l'objectif de produire et de rénover des logements sociaux, prévus par le nouveau PLH 2025-2030 de la Métro.

Il faut en effet des fonds propres pour emprunter afin de financer la construction ou la rénovation de centaines de logements du parc de GH.

Ainsi, avec cette augmentation de capital, la Métropole intervient dans le cadre de la compétence Habitat, transférée par les communes en 2015, en passant pour la Métro de 0,38 % actuellement à 20,3 % du capital de la SEM, l'augmentation de capital au profit de la Métro dilue les parts des autres actionnaires. Ainsi la VdG passe mécaniquement de 50,9 à 40,7 %.

Un Pacte d'actionnaire de 20 pages + 3 annexes

Un pacte d'actionnaires d'une durée de 10 ans signé par 6 actionnaires en présence de la SEM, précise les rôles des actionnaires ainsi que la gouvernance et les modalités de décisions, notamment les plus stratégiques d'entre elles. L'augmentation de capital de la SEM réalisée par GAM est liée à la mise en place du nouveau Plan à Moyen Terme, le pacte porte engagement des actionnaires à partager le Plan à Moyen Terme (PMT), qui identifie les objectifs d'activité et de développement de la Société ainsi que les résultats prévisionnels à échéance de 2032

En Conclusion, nous sommes satisfaits que cette délibération propose une solution opérationnelle pour l'opérateur GH, il s'agit pour notre conseil municipal :

- de valider l'augmentation du capital social de la SAIEM Grenoble Habitat à réaliser par la Métropole d'environ 16 M€ en 2 années successives
- de retenir un prix de l'action à 142,5 €
- d'autoriser la signature du pacte d'actionnaire, d'autoriser le représentant de la Ville au sein de GH de valider l'ensemble de ce dossier.

Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Délibération n°8-36662. AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions et contributions volontaire en nature - Conventions et avenants financiers relatifs à l'exercice budgétaire 2024.

Intervention de Pascal CLOUAIRE

Grenoble Démocratie Ecologie et Solidarité

La fermeture de la MJC Prémol : réflexions sur l'avenir de l'éducation populaire à Grenoble.

La fermeture prochaine de Prémol soulève de nombreuses questions sur l'avenir de l'éducation populaire dans notre ville.

Si des raisons administratives, économiques et techniques, sont invoquées pour justifier la décision de fermeture, notre nouvel inter-groupe envisage cette situation sous un angle plus large, en réfléchissant à la place que nous voulons accorder à l'éducation populaire dans notre ville.

Cette fermeture met en lumière des enjeux qui dépassent le simple cas de Prémol, elle appelle une réflexion sur les politiques publiques à adopter pour préserver et encourager la participation citoyenne.

Prémol : un lieu d'éducation populaire et de mémoire collective

Depuis sa fondation en 1968, Prémol a été bien plus qu'un lieu d'activités culturelles ou sportives. Conçue au départ pour animer le quartier nouvellement construit, la MJC est devenue un lieu de vie au coeur de l'éducation populaire, accueillant des générations de jeunes, d'adultes et de familles.

Car les MJC jouent un rôle central dans le maintien du lien social, notamment dans les quartiers populaires. Les MJC ne se contentent pas de proposer des services, elles créent des espaces de participation citoyenne. Par exemple dans l'atelier bois à Prémol, il ne s'agissait pas simplement de fabriquer des meubles, il ne s'agissait pas simplement de consommer une activité, il s'agissait d'être ensemble dans une démarche co-construite et profondément émancipatrice.

C'est pour cette raison que cette fermeture pose problème. Elle pose problème parce que l'éducation populaire, telle qu'elle a été portée historiquement par les MJC, et par Prémol, repose sur un principe : permettre aux individus de s'émanciper, non pas en étant de simples usagers d'un service, mais en participant à l'élaboration des projets et des décisions qui les concernent.

La fermeture de Prémol, sans une anticipation politique de ce qui vient après cette fermeture, ne peut être perçue que comme une perte, non d'un lieu physique, mais une perte d'un espace d'expression citoyenne.

Une maison des jeunes et de la culture, comme celle de Prémol, n'est pas seulement un lieu de divertissement ou de prestation de services : c'est un espace où l'on apprend à participer activement à la vie collective, où l'on découvre les mécanismes de la démocratie locale, où l'on devient véritablement citoyen. Lorsque ces espaces disparaissent, je le redis sans anticipation politique de ce qui vient après, c'est une part de la démocratie locale qui s'efface.

Bien entendu, la gestion d'un lieu comme celui-ci n'est pas exempte de défis. Au fil des années, les MJC ont vu leurs ressources financières et humaines diminuer. Et il est vrai que des erreurs ont pu être commises, tant au niveau associatif qu'institutionnel.

Mais plutôt que de s'engager dans une critique implacable, et de fermer ce lieu, il convient de réfléchir de manière constructive aux moyens de soutenir ces structures et d'éviter leur disparition progressive à Grenoble.

Il serait simpliste de blâmer uniquement la municipalité pour cette fermeture, car la question de l'éducation populaire est complexe et nécessite une coopération entre les collectivités locales, les associations et les habitants. Mais la ville doit cependant se poser la question du rôle qu'elle souhaite jouer dans la préservation de ces espaces associatifs, et réfléchir aux moyens de les revitaliser.

Car fermer Prémol, c'est renoncer à réparer ce qui peut encore être sauvé.

Municipalisation ou gestion participative : quel avenir pour l'action culturelle à Grenoble ?

Dans de nombreux cas, les études attestent que lorsque des associations comme les MJC se retrouvent en difficulté, la tentation pour les municipalités est de reprendre la gestion des activités culturelles et sociales, en les intégrant dans le cadre d'un service municipal.

Ce modèle peut certes garantir une continuité des activités, mais il pose la question de la participation réelle des habitants. En effet, lorsque la gestion d'un lieu culturel devient purement municipale, alors les citoyens sont considérés comme de simples usagers d'un service, au lieu de les impliquer dans la conception et la mise en oeuvre des projets par l'intermédiaire d'une association, dont c'est le principe.

La municipalisation de l'action culturelle, paradoxalement, nuit à l'objectif d'émancipation.

Alors que pour nous, l'enjeu est de maintenir des dynamiques participatives dans les politiques culturelles, pour éviter que les habitants ne se transforment en simples consommateurs de culture. À Grenoble, d'autres structures, comme Cap Berriat ou la Bifurk, ont su préserver cet esprit de participation en plaçant les habitants au coeur du processus décisionnel. Ces exemples montrent qu'il est possible de trouver un équilibre entre soutien municipal et gestion associative.

La fermeture de Prémol, cependant s'inscrit dans une logique où la ville, plutôt que de soutenir l'association pour lui permettre de surmonter ses difficultés, choisit de mettre fin à son activité. Est-ce vraiment la seule option ? N'y aurait-il pas d'autres pistes à explorer pour redonner vie à cet espace de participation citoyenne ?

Comment revitaliser l'éducation populaire à Grenoble ?

Plusieurs pistes peuvent être envisagées.

D'abord il est possible d'imaginer des modèles de gestion partagée, où la ville apporterait un soutien financier et logistique, tout en laissant aux habitants et à l'association une large autonomie dans la conception des projets.

Ensuite, il convient de s'interroger sur les moyens. Il ne s'agit pas seulement de subventions, mais d'une réflexion sur l'accompagnement des associations dans la gestion quotidienne de leurs

activités. Il ne s'agit pas de « municipaliser » les projets, mais de fournir les outils nécessaires pour que les associations puissent continuer à jouer leur rôle.

Enfin, la participation des habitants est un élément clé dans la revitalisation du projet. Le projet Premol doit être un lieu où les citoyens prennent en main leur avenir, où ils décident ensemble des projets qui feront vivre leur quartier.

Aujourd'hui, face à la fermeture, une question s'impose : comment pouvons-nous aider Premol à porter à nouveau un projet d'émancipation culturelle pour les générations futures ? La réponse ne peut venir d'une seule entité. Elle doit être le fruit d'une réflexion collective, où la ville, les associations et les habitants travaillent ensemble pour définir un projet qui soit à la fois viable et fidèle aux valeurs de l'éducation populaire.

La solution n'est pas de fermer, mais de repenser et de reconstruire.

Brigitte BOER
Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite
et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #37 - 36867

Attribution de subventions aux associations socioculturelles

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Je lis, au début de la délibération : « Ces associations remplissent des missions d'intérêt général et bénéficient de ce fait d'une reconnaissance particulière de la Ville »... Quand on voit ce que vous faites des associations socioculturelles de la ville, le terme de « reconnaissance particulière » me semble pour le moins incongru et j'aimerais vous rappeler :

- La fermeture du Plateau à Mistral, pour reprendre en main l'offre qui fonctionnait bien jusque-là et qui pour le moment n'a débouché sur rien dans ce quartier politique de la ville où plus qu'ailleurs le lien social doit être ultra présent...
- La fermeture de la Cordée à la Villeneuve
- Votre volonté de tuer la MJC Prémol, après lui avoir retiré le Théâtre, mais mes collègues en parleront plus longuement...

J'étais présente le 11 avril dernier à l'Assemblée Générale de la MJC Mutualité au cours de laquelle la Présidente nous a tous alertés sur les difficultés qu'elle rencontrait. Je cite : « depuis octobre 2022 la MJC Mutualité a dû faire face à des épreuves successives : l'annonce soudaine de la Ville de vendre nos locaux, la suppression du financement du pôle Jeunesse, la suppression du financement qualitatif du PEL (Projet éducatif local), soit une baisse de 54 000€ »

A l'époque leurs fonds propres s'élevaient à 1 000€, ce qui était bien insuffisant pour envisager une gestion sereine !

Aujourd'hui, la MJC déménage du 10 rue Joseph Chanrion pour être installée au 5 Place Jean Moulin. Nous constatons qu'au 10 rue Joseph Chanrion, la MJC disposait de 358 m² en intérieur, alors que Place Jean Moulin, en intérieur, il n'y a plus que 254 m², soit un peu plus de 100 m² de moins, il semblerait même que cette perte se monte à 150m², si j'en crois les responsables de la MJC... Certes, Place Jean Moulin, la MJC pourra bénéficier de surfaces en extérieur, ce qui n'est pas négligeable... Je ne sais pas si cet « extérieur » compensera la perte de place en intérieur, mais l'avenir nous le dira...

Concernant les locaux, il me semble que jusqu'à présent, la ville prenait en charge « à titre exceptionnel » les fluides. Si j'ai bien compris, dorénavant, un compteur individuel étant installé, la MJC sera amenée à régler elle-même cette dépense. Première question : bénéficiera-t-elle d'une subvention complémentaire pour compenser ce nouveau poste de dépense ?

Dans cette délibération, nous allons voter une subvention de 20 000€ à la MJC, ce qui monterait les subventions de fonctionnement au total pour 2024 à 148 767€ soit une augmentation d'environ 6 000€ par rapport 2023. Malgré ce geste, les subventions de fonctionnement restent quand même inférieures de près de 27 000€ à ce qu'elles étaient en 2020.

Ma deuxième question est donc : comment devons-nous interpréter ce léger rebond dans la subvention ? Est-il le signe d'une prise de conscience de tout le bien qu'apporte cette MJC aux habitants du

quartier ou est-elle simplement due à une possible augmentation des charges de la MJC dans le cadre de son déménagement ?

En deux mots : êtes-vous en mesure de nous garantir que la MJC Mutualité pourra continuer à fonctionner de manière pérenne dans les années à venir en association, ou allez-vous aussi la tuer comme le Plateau, la Cordée ou aujourd'hui la MJC Prémol pour pouvoir reprendre, un jour, les activités en direct afin de formater les enfants dès leur plus jeune âge ?

Je ne vous cache pas que je suis très inquiète pour l'avenir de cette MJC comme pour un certain nombre d'autres structures socioculturelles grenobloises et par là même pour l'avenir de la jeunesse grenobloise.

Je vous remercie

Chérif BOUTAFA

Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération #47 – 36934

Abbaye - Cession par la Ville de Grenoble à la SAS Grenoble Abbaye - substituée à la société OGIC - d'emprises foncières dans le cadre de la réhabilitation de douze bâtiments de la Cité de l'Abbaye, et engagement à délivrer une promesse d'amodiation pour 20 emplacements de stationnement au 16 rue Argouges

Monsieur le Maire,

Est-ce que les adjointes concernées et vous-même pouvez nous confirmer que le promoteur maintient son opération privée sur le site de l'abbaye compte tenu de l'évolution du quartier ? On parlait d'appartements privés mis en vente à 4000 € le M2, ce qui semble sans rapport avec la valeur des biens alentour et la moyenne de la ville qui est de 2600 le M2, l'une des plus faibles des grandes villes comparables.

Ensuite, j'attire votre attention sur la véritable porcherie qu'est le site de l'abbaye depuis qu'il est le théâtre de l'urbanisme dit transitoire. C'est une honte de laisser prospérer un tel désastre, ordures, rats qui pullulent, saletés, poubelles brûlées. Dans ce capharnaüm sont logées temporairement des associations qui s'adressent à des populations défavorisées dans un cadre d'une désolation repoussante, comme si celles-ci n'avaient pas droit à un cadre de vie digne, respectueux et leur donnant le goût d'un espace public propre.

C'est aussi dans ce site, si j'ai bien lu, que vous alliez loger 24 personnes en hébergement d'urgence. Si vous ne faites rien il n'y a aura pas beaucoup de différence avec les campements dont elles sortent. Or l'hébergement devrait aussi favoriser l'insertion, l'adoption d'un mode de vie respectueux de l'espace public et ce site de l'urbanisme transitoire est à l'opposé de cette promotion des familles concernées.

C'est un cloaque et si un seul adjoint au Maire s'y rend, je suis convaincu qu'il prendra des mesures car outre le site lui-même c'est une agression pour tout le quartier.

Chérif BOUTAFA
Groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et
du Centre

Conseil municipal du 30 septembre 2024

Intervention délibération 105 # – 36112

Créations, transformation de postes et précisions sur certains

~~Monsieur~~ Monsieur le Maire,

Comme d'habitude vous nous informez de recrutements d'agents contractuels suite à des difficultés de recrutement qui perdurent.

On retrouve le même fonctionnement depuis 4 ans et 4 mois.

Un exemple : lors du conseil municipal de juin, je m'étonnais l'externalisation des prestations le nettoyage de vitre qui représentent environ 460 000 €, alors que ces prestations étaient assurées par un service de la ville.

L'adjoint en charge m'a répondu en évoquant la sécurité des agents. Après vérification auprès de syndicats et d'agents, ce serait plutôt le manque d'attractivité de la collectivité pour ce genre de postes qui est en cause.

Vous continuez avec ce conseil municipal où apparaissent au rendu acte 210 000 € pour le nettoyage des locaux sur l'ensemble des secteurs de la ville, ainsi que le cimetière Grand Sablon et le centre horticole municipal alors que ces prestations étaient assurées par un service de la ville.

On enchaîne ce genre de dépenses abyssales, alors que les finances de la ville sont dans le rouge.

Il suffirait de faire un état des lieux des postes à recruter et écarter ceux qui n'ont pas une utilité immédiate au regard des urgences de la ville.

Il y a un manque criant de personnel technique pour des fonctions essentielles mais on constate ici que vous recruter des administratifs à

80 % et des postes techniques à 20 %. Il y aurait urgence à inverser la politique d'embauche.

Comme je vous l'ai souvent expliqué également, il y a pléthore d'agent qui attendent un avancement ou une promotion et ainsi une augmentation de salaire, non pas de 400 € à 600 € que vous ne pouvez pas donner, car des textes existent, mais simplement 50 € à 80 € tels que les statuts de la fonction publique le définissent et qui pourraient grandement aider certains agents qui le méritent.

Un poste administratif de catégorie B à la direction développement social et territorial, de technicien de jardinage pédagogique, d'instructeur des droits de voirie, de responsable de l'unité transverse, de gestionnaire de programmes européens... Absolument tous les types de postes sont prétexte à la contractualisation.

Je ne m'épanche même pas sur les sempiternels postes de coordinateurs de projets, de coordonnateurs de parcours et toutes ces créations qui alourdissent le fonctionnement de la ville et creusent les dépenses de fonctionnement.

Au total vous êtes amenés à créer 20 postes précaires. Les agents titulaires qui auraient pu les occuper seront encore une fois les dindons de la farce.

Ils attendront encore longtemps l'ascenseur social, car vous l'avez mis en panne.